

SITUATION

des centres de la petite enfance,
des garderies et de la garde en
milieu familial au Québec

2008



*Analyse des rapports
d'activités 2007-2008*

Québec 

Situation

***des centres de la petite enfance,
des garderies et de la garde en milieu
familial
au Québec en 2008***

***Analyse des rapports d'activités 2007-
2008
soumis par les services de garde
et les bureaux coordonnateurs
Décembre 2009***

Coordination des travaux

Françoise Tremblay

Rédaction

Écho Sondage inc.

Révision linguistique et page couverture

Direction des relations publiques et des communications

Collaboration

Claudette Brisebois

Carole Daigneault

Carole Laviolette

Angelo Razakatiana

Dans ce document, le féminin utilisé pour certaines fonctions inclut aussi bien les hommes que les femmes.

Dépôt légal : Décembre 2009

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

ISBN : 978-2-550-57884-0 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-57885-7 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	1
CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION	Chapitre I-1
1.1 Portrait général des services de garde	I-1
1.1.1 <i>Distribution des services, selon la région</i>	I-2
1.1.2 <i>Distribution des services, selon la capacité d'accueil</i>	I-4
1.2 Administration des établissements coordonnant ou offrant des services de garde	I-7
1.2.1 <i>Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres</i>	I-7
1.2.2 <i>Comité de parents dans les garderies</i>	I-8
1.2.3 <i>Comité consultatif de RSG pour les BC</i>	I-9
1.3 Périodes d'ouverture des CPE, des garderies et des BC	I-9
1.3.1 <i>CPE</i>	I-9
1.3.2 <i>Garderies</i>	I-10
1.3.3 <i>BC</i>	I-10
1.4 Installations de CPE et garderies en milieu de travail	I-16
1.5 Vérification de l'absence d'empêchement	I-20
1.6 Collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	I-25
1.6.1 <i>CPE</i>	I-25
1.6.2 <i>Garderies</i>	I-25
1.6.3 <i>BC</i>	I-26
1.7 Collaboration avec le service de prévention des incendies	I-30
1.8 Engagement qualité	I-31
CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS	Chapitre II-1
2.1 Familles utilisatrices	II-1
2.2 Usagers des installations de CPE et des garderies	II-2
2.2.1 <i>Provenance des usagers des services situés à Montréal et à Laval</i>	II-2
2.2.2 <i>Provenance des usagers des services situés dans les autres régions</i>	II-3
2.3 Âge des enfants et fréquentation des services	II-5
2.3.1 <i>Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2007</i>	II-5
2.3.2 <i>Distribution du nombre d'enfants, selon la fréquentation</i>	II-7
2.4 Mode de fonctionnement des CPE et des garderies	II-8
2.5 Langue d'usage du service de garde	II-8
2.6 Programme éducatif et applications dans les CPE et dans les garderies	II-14
2.7 Politique alimentaire dans les CPE et dans les garderies	II-17
2.8 Listes d'attente	II-18
CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC	Chapitre III-1
3.1 Conditions de travail	III-1
3.1.1 <i>Congés</i>	III-1
3.1.1.1 <i>Personnel d'encadrement</i>	III-1
3.1.1.2 <i>Personnel éducateur</i>	III-3
3.1.1.3 <i>Autres membres du personnel</i>	III-4

3.1.2 <i>Vacances</i>	III-6
3.1.3 <i>Absences liées aux maladies, invalidité et accident de travail</i>	III-8
3.2 Ancienneté et conditions de travail	III-12
3.2.1 <i>Ancienneté</i>	III-12
3.2.2 <i>Établissement des conditions de travail</i>	III-14
3.3 Qualification du personnel éducateur.....	III-16
3.4 Jugements en matière de droit du travail	III-22
3.5 Taux de roulement du personnel	III-23

**CHAPITRE IV – RESPONSABLES D’UN SERVICE DE GARDE
EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC.....** Chapitre IV-1

4.1 RSG et nombre d’enfants accueillis	IV-1
4.2 Répartition des RSG et de leurs assistantes ou assistants, selon leur sexe	IV-2
4.3 Suspension, révocation ou non-renouvellement de la reconnaissance des RSG	IV-3
4.4 Personnel du BC	IV-5

CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE Chapitre V-1

5.1 Modes de garde particuliers offerts dans les installations de CPE et les garderies	V-1
5.2 Modes de garde particuliers offerts dans les services de garde en milieu familial	V-1
5.3 Évolution des modes de garde particuliers dans les services de garde, en pourcentage	V-4

ANNEXE A - RAPPORT D’ACTIVITÉS 2007-2008 DES CPE

ANNEXE B – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2007-2008 DES BC

ANNEXE C – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2007-2008 DES GARDERIES

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

TABLEAU 1.1	Distribution des BC, des CPE ainsi que des garderies ayant remis leur rapport d'activités	Chapitre I-1
TABLEAU 1.2	Distribution des BC, des installations de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la région	Chapitre I-3
TABLEAU 1.3	Distribution des installations de CPE et des garderies ayant remis leur rapport d'activités, selon la capacité d'accueil	Chapitre I-5
TABLEAU 1.4	Distribution des BC ayant remis leur rapport d'activités, selon la capacité d'accueil	Chapitre I-5
TABLEAU 1.5	Distribution des BC, des installations de CPE et des garderies ainsi que du nombre de places inscrit sur les agréments ou les permis, selon la région	Chapitre I-6
TABLEAU 1.6	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture, en semaine, des installations de CPE, selon la région	Chapitre I-12
TABLEAU 1.7	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture, en semaine, des garderies, selon la région	Chapitre I-13
TABLEAU 1.8	Sommaire des heures d'ouverture et de fermeture, en semaine, des BC (bureaux administratifs), selon la région	Chapitre I-14
TABLEAU 1.9	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture des CPE	Chapitre I-15
TABLEAU 1.10	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture des garderies	Chapitre I-15
TABLEAU 1.11	Évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture des BC (bureaux administratifs)	Chapitre I-15
TABLEAU 1.12	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu	Chapitre I-16
TABLEAU 1.13	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la proportion de places réservées	Chapitre I-17

TABLEAU 1.14	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail, selon la région	Chapitre I-18
TABLEAU 1.15	Distribution des installations de CPE et des garderies selon le milieu de travail auquel elles sont liées	Chapitre I-19
TABLEAU 1.16	Distribution des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée	Chapitre I-19
TABLEAU 1.17	Distribution des CPE et des garderies ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par le personnel éducateur ou le personnel administratif, selon la région	Chapitre I-21
TABLEAU 1.18	Distribution des BC ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par le personnel administratif	Chapitre I-22
TABLEAU 1.19	Distribution des BC ayant reçu la confirmation de l'existence d'empêchement dont certains sont incompatibles avec la fonction exercée par les RSG, les assistantes, les personnes majeures résidant avec les RSG et les remplaçantes occasionnelles de RSG, selon la région	Chapitre I-23
TABLEAU 1.20	Distribution des BC, des CPE et des garderies qui ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique, selon le type de comité et la région	Chapitre I-24
TABLEAU 1.21	Services offerts aux CPE par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-27
TABLEAU 1.22	Fréquence des relations professionnelles établies entre les CPE et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux.....	Chapitre I-27
TABLEAU 1.23	Services offerts aux garderies par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-28

TABLEAU 1.24	Fréquence des relations professionnelles établies entre les garderies et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-28
TABLEAU 1.25	Services offerts aux BC ou aux RSG par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-29
TABLEAU 1.26	Fréquence des relations professionnelles établies entre les bureaux coordonnateurs ou les RSG et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux	Chapitre I-29
TABLEAU 1.27	Distribution des CPE et des garderies qui ont établi une collaboration avec le service de prévention des incendies dans leur localité, selon la région	Chapitre I-30
TABLEAU 1.28	Distribution des BC, des CPE et des garderies qui ont signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité, selon la région	Chapitre I-31
TABLEAU 1.29	Distribution des CPE et des garderies qui ont signé une déclaration d'engagement qualité, selon le type d'engagements.....	Chapitre I-32
TABLEAU 1.30	Liste des engagements des BC	Chapitre I-33

CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

TABLEAU 2.1	Distribution du nombre de familles qui utilisent les services de garde en milieu familial, en CPE ou en garderie, selon la région	Chapitre II-1
TABLEAU 2.2	Distribution du nombre moyen de familles, selon les places et le type de services de garde	Chapitre II-2
TABLEAU 2.3	Distribution du nombre d'enfants habitant le même territoire de CLSC que le service de garde, un autre territoire de CLSC ou une autre région, pour les services situés à Montréal et à Laval	Chapitre II-3
TABLEAU 2.4	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les installations de CPE, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-4

TABLEAU 2.5	Distribution du nombre d'enfants habitant ou non la même localité que les garderies, selon la région (sauf Montréal et Laval)	Chapitre II-4
TABLEAU 2.6	Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2007	Chapitre II-6
TABLEAU 2.7	Extrapolation du nombre d'enfants accueillis en mars 2008, selon leur âge	Chapitre II-6
TABLEAU 2.8	Distribution du nombre d'enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine et le mode de garde	Chapitre II-8
TABLEAU 2.9	Distribution des CPE et des garderies, selon leur mode de fonctionnement	Chapitre II-8
TABLEAU 2.10	Distribution des BC selon la langue d'usage dans les services de garde	Chapitre II-11
TABLEAU 2.11	Distribution des CPE selon la langue d'usage dans les services de garde	Chapitre II-12
TABLEAU 2.12	Distribution des garderies selon la langue d'usage dans les services de garde	Chapitre II-13
TABLEAU 2.13	Application du programme éducatif	Chapitre II-14
TABLEAU 2.14	Domaines où la mise à jour du Ministère a suscité de nouvelles initiatives	Chapitre II-15
TABLEAU 2.15	Distribution des CPE et des garderies selon leur degré d'implantation du programme éducatif	Chapitre II-16
TABLEAU 2.16	Distribution des CPE et des garderies selon qu'ils disposent d'une politique alimentaire ou prévoient en adopter une	Chapitre II-17
TABLEAU 2.17	Date depuis lesquelles on dispose d'une politique alimentaire	Chapitre II-18
TABLEAU 2.18	Distribution des CPE et des garderies, selon le nombre d'enfants inscrits sur leur liste d'attente au 31 mars 2008	Chapitre II-19
TABLEAU 2.19	Distribution des CPE et des garderies, selon le mode de gestion de leur liste d'attente.....	Chapitre II-20
TABLEAU 2.20	Distribution des CPE et des garderies, selon le fait qu'ils disposent ou non d'une procédure de gestion de la liste d'attente	Chapitre II-20

TABLEAU 2.21	Distribution des CPE et des garderies, selon la nature de la procédure de gestion de la liste d'attente	Chapitre II-21
CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC		
TABLEAU 3.1	Distribution du personnel, selon leur sexe	Chapitre III-1
TABLEAU 3.2	Distribution des nombres moyens de jours de congé payés prévus par la politique de gestion des services de garde pour le personnel d'encadrement, selon la catégorie de congés, le type de services de garde et la région	Chapitre III-2
TABLEAU 3.3	Distribution des nombres moyens de jours de congés prévus par la politique de gestion des services de garde pour le personnel éducateur, selon la catégorie de congés, le type de services de garde et la région	Chapitre III-4
TABLEAU 3.4	Distribution des nombres moyens de jours de congé payés, prévus par la politique de gestion des services de garde pour les autres membres du personnel, selon la catégorie de congés, le type de services de garde et la région	Chapitre III-5
TABLEAU 3.5	Distribution des nombres moyens de semaines de vacances payées au personnel d'encadrement, au personnel éducateur de même qu'à tout autre personnel permanent, selon le type de services de garde et la région	Chapitre III-7
TABLEAU 3.6	Distribution des CPE, des garderies et des BC, selon le nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux maladies et à l'invalidité, selon la région	Chapitre III-8
TABLEAU 3.7	Distribution des CPE, des garderies et des BC, selon le nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux accidents de travail, selon la région	Chapitre III-9
TABLEAU 3.8	Distribution des CPE et des garderies, selon leurs politiques quant aux accidents de travail, selon la région	Chapitre III-11
TABLEAU 3.9	Distribution du personnel éducateur qualifié et du personnel éducateur non qualifié dans les installations de CPE et dans les garderies, selon la région	Chapitre III-17

TABLEAU 3.10	Distribution des installations de CPE et des garderies en fonction de l'atteinte de l'exigence réglementaire concernant la qualification du personnel éducateur, selon la région	Chapitre III-18
TABLEAU 3.11	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les installations de CPE, selon la région	Chapitre III-20
TABLEAU 3.12	Distribution du type de qualification du personnel éducateur dans les garderies, selon la région	Chapitre III-21
TABLEAU 3.13	Distribution des CPE et des garderies, selon le type et le nombre de jugements en matière de droit du travail	Chapitre III-22
TABLEAU 3.14	Distribution des CPE, des garderies et des BC selon le taux de roulement de leur personnel	Chapitre III-24
CHAPITRE IV – RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC		
TABLEAU 4.1	Distribution des RSG, selon le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine du 10 au 16 mars 2008	Chapitre IV-1
TABLEAU 4.2	Nombre de RSG, nombre total d'enfants accueillis par la RSG et moyenne d'enfants accueillis par la RSG, selon la région	Chapitre IV-2
TABLEAU 4.3	Distribution des RSG selon le nombre de suspensions, de révocations, de non-renouvellements de leur reconnaissance entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, selon la région	Chapitre IV-4
TABLEAU 4.4	Distribution des postes et du pourcentage du temps de travail au BC, lorsque l'agrément est détenu par un CPE	Chapitre IV-5
CHAPITRE V – PÉRIODES DE GARDE		
TABLEAU 5.1	Distribution des installations de CPE et des garderies, selon les modes de garde particuliers	Chapitre V-1
TABLEAU 5.2	Distribution du nombre d'installations de CPE et de garderies et du nombre d'enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région ..	Chapitre V-3
TABLEAU 5.3	Distribution du nombre de RSG et du nombre d'enfants bénéficiant de modes de garde particuliers, selon la région	Chapitre V-4

TABLEAU 5.4	Évolution de la proportion des services de garde ayant offert des modes de garde particuliers de 2000 à 2008	Chapitre V-5
--------------------	--	--------------

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE I – PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

- GRAPHIQUE 1.1** Distribution des places, selon le type d'établissements coordonnant ou offrant des services de garde Chapitre I-2
- GRAPHIQUE 1.2** Distribution des BC, selon le nombre de réunions du conseil d'administration Chapitre I-7
- GRAPHIQUE 1.3** Distribution des CPE, selon le nombre de réunions du conseil d'administration Chapitre I-8
- GRAPHIQUE 1.4** Distribution des garderies, selon le nombre de réunions du comité de parents Chapitre I-8
- GRAPHIQUE 1.5** Distribution des BC, selon le nombre de révision du comité consultatif de RSG Chapitre I-9

CHAPITRE II – FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

- GRAPHIQUE 2.1** Distribution des enfants, selon leur âge au 30 septembre 2007 Chapitre II-5
- GRAPHIQUE 2.2** Distribution des enfants, selon le nombre de jours de garde par semaine Chapitre II-7
- GRAPHIQUE 2.3** Distribution des enfants inscrits sur une liste d'attente, selon leur âge au 31 mars 2008 Chapitre II-19

CHAPITRE III – PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

- GRAPHIQUE 3.1** Ancienneté du personnel d'encadrement des CPE et des garderies Chapitre III-12
- GRAPHIQUE 3.2** Ancienneté du personnel éducateur des CPE et des garderies Chapitre III-13
- GRAPHIQUE 3.3** Ancienneté des autres membres du personnel des CPE et des garderies Chapitre III-13
- GRAPHIQUE 3.4** Ancienneté des membres du personnel des BC Chapitre III-14
- GRAPHIQUE 3.5** Distribution des CPE selon le mode d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel Chapitre III-15

GRAPHIQUE 3.6	Distribution des garderies selon le mode d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel	Chapitre III-15
GRAPHIQUE 3.7	Distribution des BC, selon le mode d'établissement des conditions de travail du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel	Chapitre III-16

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Tout titulaire d'un permis de centre de la petite enfance ou de garderie, doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille et des Aînés un rapport de ses activités¹. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément.

Afin de satisfaire à cette exigence, les titulaires de permis ou les bureaux coordonnateurs doivent répondre au questionnaire qui leur est envoyé selon leur entité juridique (centre de la petite enfance [CPE], garderie ou bureaux coordonnateurs [BC]). Le présent document décrit les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve dans les annexes A, B et C.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE I : Portrait des services de garde et de leur administration

CHAPITRE II : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE III : Personnel des CPE, des garderies et des BC

CHAPITRE IV : Responsables d'un service de garde en milieu familial et mandats des BC

CHAPITRE V : Périodes de garde

La représentativité de notre population est élevée, puisque 93,8 % de l'ensemble des CPE, des BC et des garderies du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits.

Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction de la nature des services de garde, de leur région administrative ou et de leur capacité d'accueil.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Écho Sondage inc., à l'aide des logiciels Data Entry et SPSS après validation, par le Ministère, de chacun des questionnaires reçus.

¹ Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1, article 63.

CHAPITRE I

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

En premier lieu, nous dressons le portrait des services de garde au 31 mars 2008 en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

En deuxième lieu, nous examinons la fréquence des réunions des conseils d'administration, de même que la composition et la fréquence des rencontres des comités de parents et des comités consultatifs de responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG).

Nous nous penchons par la suite sur les périodes d'ouverture des services de garde, avant d'aborder la description des installations en milieu de travail et de traiter de la vérification de l'absence d'empêchement.

Nous décrivons aussi les services offerts aux bureaux coordonnateurs (BC), aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies par divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau, de même que la collaboration des CPE et des garderies avec le service de prévention des incendies et, enfin, une dernière section explore l'engagement qualité des services de garde.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE

Le tableau 1.1 illustre le nombre de BC, de CPE et de garderies existants au 31 mars 2008, de même que le nombre de ceux ayant remis leur rapport d'activités. Les BC représentent 9,0 % de l'ensemble des établissements coordonnant ou offrant des services de garde au Québec, les CPE comptent pour 53,6 %², alors que les garderies représentent 37,4 % de l'ensemble.

Le taux de réponse global est de 93,8 %; le taux de participation des BC est de 97,6 %, celui des CPE s'établit à 97,1 %, alors que pour les garderies, il se situe à 88 %.

TABLEAU 1.1

DISTRIBUTION DES BC, DES CPE AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

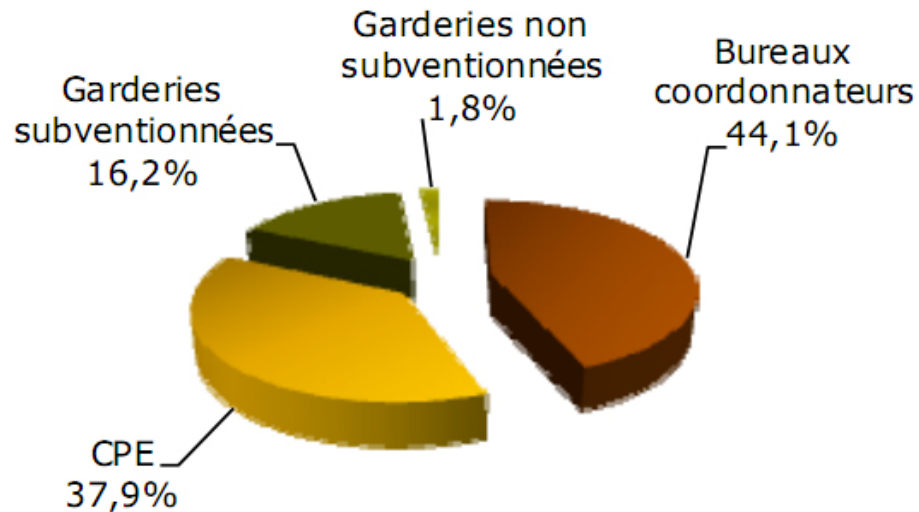
	NOMBRE DE BC, DE CPE ET DE GARDERIES EXISTANTS AU 31 MARS 2008	NOMBRE DE BC, DE CPE ET DE GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES BC, DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
BC	165	161	97,6
CPE			
Une installation	683	664	97,2
Deux installations	246	240	97,6
Trois installations	44	41	93,2
Quatre installations ou plus	7	7	100,0
TOTAL DES CPE	980	952	97,1
Garderies	683	601	88,0
TOTAL	1 828	1 714	93,8

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des places entre les BC, les CPE, les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées ayant remis leur rapport d'activités.

² Notons que les 980 établissements cumulent 1 337 installations pour l'ensemble des CPE et que les 952 CPE ayant rempli le questionnaire cumulent 1 297 installations.

GRAPHIQUE 1.1

DISTRIBUTION DES PLACES, SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENTS COORDONNANT OU OFFRANT DES SERVICES DE GARDE



Les BC coordonnent 44,1 % des places, les installations de CPE cumulent 37,9 % des places; les garderies offrent pour leur part, 18,0 % des places restantes.

À moins d'avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 161³ BC, les 1 297 installations de CPE et les 601 garderies qui ont répondu au questionnaire.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA RÉGION

Le tableau 1.2 présente la répartition des 161 BC, 1 297 installations de CPE et 601 garderies ayant répondu au questionnaire, selon la région. La région de Montréal compte à elle seule 29,6 % des établissements coordonnant ou offrant des services au Québec. Viennent ensuite les régions de la Montérégie (16,5 %) et de la Capitale-Nationale (9,1 %).

³ Nonobstant le fait que 161 BC ont retourné leur questionnaire, les questions communes avec le questionnaire des CPE seront basées sur 159 BC puisque deux BC sont rattachés à un même CPE. Nous ne pouvons doubler le nombre de rencontres, de membres du personnel ou d'activités du BC ayant deux agréments.

TABLEAU 1.2**DISTRIBUTION DES BC, DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA RÉGION**

RÉGION	BC		INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	8	5,0	32	2,5	1	0,2	2	2,6	43	2,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	4,3	47	3,6	7	1,3	1	1,3	62	3,0
Capitale-Nationale	14	8,7	118	9,1	46	8,8	9	11,7	187	9,1
Mauricie	7	4,3	44	3,4	3	0,6	1	1,3	55	2,7
Estrie	9	5,6	65	5,0	5	1,0	2	2,6	81	3,9
Montréal	20	12,4	323	24,9	230	43,9	37	48,1	610	29,6
Outaouais	9	5,6	72	5,6	17	3,2	0	0,0	98	4,8
Abitibi-Témiscamingue	6	3,7	27	2,1	1	0,2	0	0,0	34	1,7
Côte-Nord	6	3,7	22	1,7	0	0,0	0	0,0	28	1,4
Nord-du-Québec	3	1,9	32	2,5	1	0,2	0	0,0	36	1,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	3,7	17	1,3	1	0,2	0	0,0	24	1,2
Chaudière-Appalaches	12	7,5	71	5,5	14	2,7	0	0,0	97	4,7
Laval	6	3,7	48	3,7	44	8,4	6	7,8	104	5,1
Lanaudière	9	5,6	56	4,3	31	5,9	1	1,3	97	4,7
Laurentides	10	6,2	76	5,9	25	4,8	1	1,3	112	5,4
Montérégie	24	14,9	212	16,3	89	17,0	15	19,5	340	16,5
Centre-du-Québec	5	3,1	35	2,7	9	1,7	2	2,6	51	2,5
TOTAL	161	100,0	1 297	100,0	524	100,0	77	100,0	2 059	100,0

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité moyenne des installations de CPE est de 58 places (la capacité varie de 8 à 208 places), alors qu'elle est de 60 places en garderie (la capacité varie de 8 et 143 places); voir le tableau 1.3 à cet effet.

Le nombre d'installations de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997. En ce qui a trait aux BC (tableau 1.4), ils administrent en moyenne 543 places (la capacité varie de 12 à 1 205 places).

Tant dans les installations de CPE que dans les garderies, on observe deux catégories bien distinctes. Ainsi, 39,3 % des installations de CPE et 47,1 % des garderies disposent de 61 à 80 places, tandis que pour 30,1 % des installations de CPE et 32,1 % des garderies, la capacité d'accueil est de moins de 50 places.

Quant aux BC, plus de la moitié d'entre eux (64,0 %) ont à leur agrément 421 places ou plus, 31,1 % ont entre 141 et 420 places, alors que 5,0 % ont 140 places ou moins.

Au total, on compte 198 278 places⁴ réparties dans les différents types de services de garde ou BC (tableau 1.5).

Tout comme au cours des années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale détiennent les plus grands pourcentages de places, soit respectivement 25,2 %, 18,2 % et 8,4 % des places (tableau 1.5).

Par ailleurs, la région de la Côte-Nord se démarque des autres par le fait qu'aucune garderie n'y a été répertoriée. La quasi-totalité des places en installation des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont aussi principalement dans les CPE, puisque trois garderies ou moins ont été recensées dans chacune de ces régions.

⁴ Sur un total de 205 917 places accordées au 31 mars 2008.

TABLEAU 1.3**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Moins de 50 places	390	30,1	193	32,1	583	30,7
De 50 à 59 places	204	15,7	70	11,6	274	14,4
60 places	180	13,9	44	7,3	224	11,8
De 61 à 80 places	510	39,3	283	47,1	793	41,8
81 places et plus	13	1,0	11	1,8	24	1,3
Capacité moyenne	58 places	-	60 places	-	-	-
TOTAL	1 297	100,0	601	100,0	1 898	100,0

TABLEAU 1.4**DISTRIBUTION DES BC AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	BC	
	NOMBRE	%
140 places ou moins	8	5,0
141 à 280 places	22	13,7
281 à 420 places	28	17,4
421 à 560 places	27	16,8
561 à 700 places	28	17,4
701 à 850 places	23	14,3
851 à 1 000 places	15	9,3
1 001 à 1 150 places	5	3,1
1 151 à 1 205 places	5	3,1
Capacité moyenne	543 places	
TOTAL	161	100,0

TABLEAU 1.5

DISTRIBUTION DES BC ET DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES AINSI QUE DU NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LES AGRÈMENTS OU LES PERMIS, SELON LA RÉGION

RÉGION	BC		INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		TOTAL	
	NOMBRE	PLACES À L'AGRÈMENT	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	PLACES	%
Bas-Saint-Laurent	8	2 863	32	1 403	1	8	2	40	4 314	2,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	3 757	47	2 443	7	376	1	14	6 590	3,3
Capitale-Nationale	14	7 520	118	6 553	46	2 255	9	405	16 733	8,4
Mauricie	7	3 204	44	2 136	3	218	1	20	5 578	2,8
Estrie	9	4 295	65	3 348	5	292	2	50	7 985	4,0
Montréal	20	13 117	323	20 385	230	14 634	37	1 804	49 940	25,2
Outaouais	9	5 093	72	4 046	17	877	0	0	10 016	5,1
Abitibi-Témiscamingue	6	2 330	27	1 542	1	80	0	0	3 952	2,0
Côte-Nord	6	1 332	22	1 024	-	-	-	-	2 356	1,2
Nord-du-Québec	3	262	32	1 980	1	21	0	0	2 263	1,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	1 342	17	712	1	23	0	0	2 077	1,0
Chaudière-Appalaches	12	5 710	71	3 428	14	669	0	0	9 807	4,9
Laval	6	4 491	48	3 024	44	2 757	6	286	10 558	5,3
Lanaudière	9	5 776	56	3 416	31	1 867	1	33	11 092	5,6
Laurentides	10	6 940	76	4 757	25	1 703	1	44	13 444	6,8
Montérégie	24	16 414	212	12 885	89	5 928	15	878	36 105	18,2
Centre-du-Québec	5	2 976	35	1 977	9	423	2	92	5 468	2,8
TOTAL	161	87 422	1 297	75 059	524	32 131	77	3 666	198 278	100,0

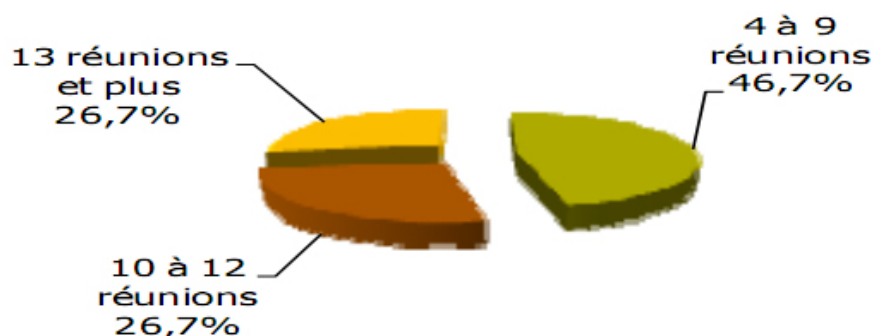
1.2 ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS COORDONNANT OU OFFRANT DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des 15 BC qui ne sont pas également un CPE se sont réunis en moyenne 10,4 fois durant l'année; 46,7 % se sont réunis entre 4 et 9 fois (graphique 1.2). Ajoutons, qu'en moyenne, il y a 6,6 personnes de sexe féminin et 2,6 personnes de sexe masculin qui sont membres du conseil d'administration. Ils ont tenu en moyenne une assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (93,3 % ont tenu une assemblée, alors que 6,7 % n'en ont tenu aucune). Ajoutons que les assemblées se sont tenues principalement en juin 2007 (26,7 %), en septembre 2007 (26,7 %) ou en mai 2007 (20,0 %).

GRAPHIQUE 1.2

DISTRIBUTION DES BC, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

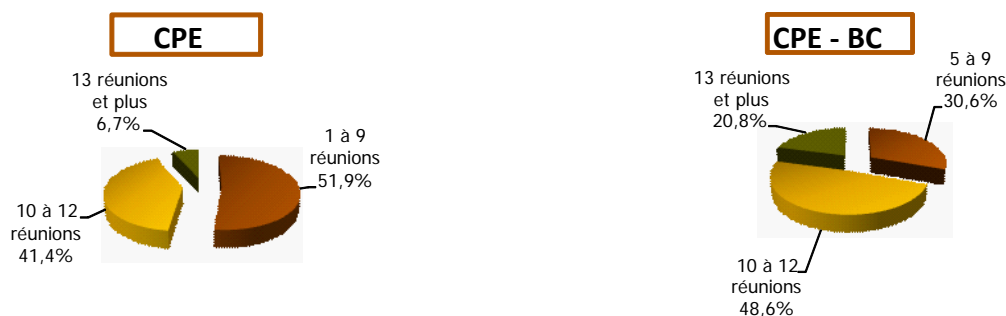


Du côté des CPE qui ne détiennent pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 9,4 fois durant l'année; 51,9 % se sont réunis entre 1 et 9 fois et 41,4 % entre 10 et 12 fois (premier graphique 1.3). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 5,8 femmes et 1,9 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (81,6 % ont tenu une assemblée, alors que 13,0 % en ont tenu deux); les assemblées ont principalement eu lieu en septembre 2007 (46,7 %), en juin 2007 (22,3 %) ou en octobre 2007 (20,3 %).

Du côté des CPE-BC, soit les CPE qui détiennent un agrément pour coordonner la garde en milieu familial, la situation diffère peu. En effet, les conseils d'administration se sont réunis en moyenne 11,0 fois durant l'année; 48,6 % se sont réunis entre 10 et 12 fois et 30,6 % entre 5 et 9 fois (deuxième graphique 1.3). La répartition des membres de ces conseils selon le sexe est de 7,8 femmes et 1,4 homme. Ils ont tenu en moyenne 1,2 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (86,1 % ont tenu une assemblée, alors que 9,0 % en ont tenu deux); ici encore, les assemblées ont principalement eu lieu en septembre 2007 (46,5 %), en juin 2007 (27,1 %) ou en octobre 2007 (17,4 %).

GRAPHIQUE 1.3

DISTRIBUTION DES CPE, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1.2.2 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

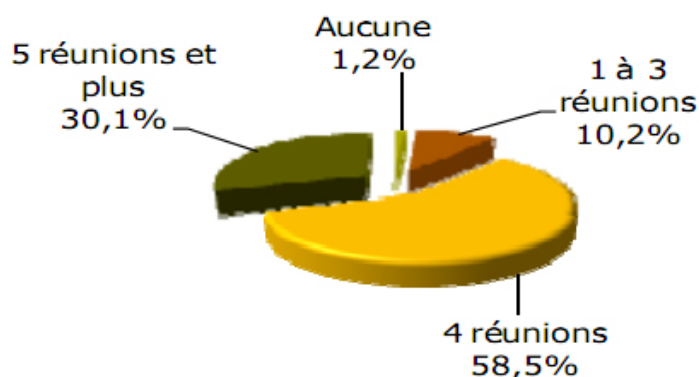
Selon l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, la garderie doit former un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents qui se rencontrent un minimum de quatre fois annuellement. Les comités de parents des 601 garderies répondantes sont formés de 5 parents dans 66,6 % des cas, de 6 parents ou plus dans 29,1 % des cas, alors qu'ils sont formés de 2 à 4 parents dans 3,5 % des cas, ce qui représente une moyenne de 5,6 parents. Ajoutons que 0,7 % des garderies ont mentionné qu'aucun parent ne faisait partie du comité de parents, étant donné leur ouverture récente, alors qu'une garderie n'a pas fourni de réponse à cette question.

Quant à la répartition des hommes et des femmes à l'intérieur du comité de parents, on compte en moyenne 4,7 femmes et 0,9 homme.

Le graphique 1.4 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Plus de la moitié (58,5 %) ont respecté le nombre minimum de quatre réunions prescrit par la Loi et 30,1 % se sont réunis cinq fois ou plus. Dans les 11,4 % cas restants, le nombre de réunions est inférieur au nombre minimal requis par la Loi. Le nombre moyen de réunions est de 4,4 réunions de comités de parents.

GRAPHIQUE 1.4

DISTRIBUTION DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS

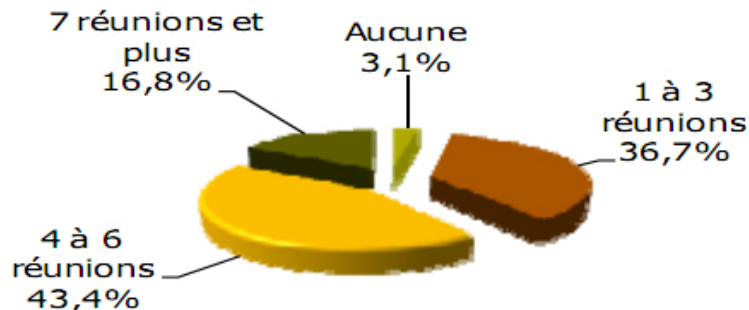


1.2.3 COMITÉ CONSULTATIF DE RSG POUR LES BC

Cette année, quelques questions ont été posées aux BC relativement aux réunions du comité consultatif de RSG. Ainsi, on apprend que les 161 BC interrogés ont tenu en moyenne 4,5 réunions entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 : 43,4 % ont organisé entre quatre et six réunions, 36,7 % en ont organisé entre une et trois réunions et 3,1 % des BC n'ont tenu aucune réunion du comité consultatif de RSG (graphique 1.5).

GRAPHIQUE 1.5

DISTRIBUTION DES BC, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE RSG



Les principaux sujets abordés lors de ces réunions ont été la formation (83,3 %), les applications légales et réglementaires (82,1 %), les besoins de soutien des RSG (76,9 %) et la surveillance (46,2 %). De plus, 107 BC ont mentionné divers autres sujets dont les principaux sont les activités sociales (18,7 %), les politiques et procédures (6,5 %), les moyens de communication RSG/BC (4,7 %) et le projet Grandir ensemble (4,7 %). Les autres sujets ont été mentionnés par moins de cinq BC.

1.3 PÉRIODES D'OUVERTURE DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

Tout comme l'an passé, on a demandé aux CPE, aux garderies et aux BC de spécifier, pour chaque jour de la semaine et de la fin de semaine, leurs heures d'ouverture et de fermeture.

1.3.1 CPE

Les heures d'ouverture en semaine des installations de CPE varient entre 5 h 45 et 9 h 00 et les heures de fermeture s'étendent de midi 30 minutes à minuit 30 minutes; 36 CPE offrent des services de garde le samedi et autant, le dimanche. Le samedi, les CPE ouvrent entre 6 h 30 et 8 h 30 et ils ferment entre 17 h 00 et 18 h 30, pour une durée moyenne d'ouverture de 10 heures 32 minutes; le dimanche, les CPE ouvrent leurs portes entre 6 h 30 et 9 h 30 et ils ferment entre 15 h 30 et 18 h 30, pour une durée moyenne d'ouverture de 10 heures et 19 minutes.

Plus précisément, 42 % des CPE ouvrent leurs portes en semaine après 7 heures et 38,5 % accueillent les enfants à 7 heures, alors que 19,5 % les accueillent avant 7 heures. Quant aux heures de fermeture, près de la moitié des installations (49,3 %) ferment leurs portes à 18 heures, alors que 46,8 % d'entre elles ferment avant 18 heures et 3,9 % après 18 heures.

Le tableau 1.6 montre que les installations de CPE sont ouvertes la semaine, en moyenne, durant 10 heures 41 minutes par jour. Les régions du Nord-du-Québec (9 heures 29 minutes) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (10 heures) sont celles qui affichent les durées moyennes d'ouverture les plus courtes. Les régions de la Montérégie (11 heures 2 minutes), de Lanaudière (11 heures 1 minute), des Laurentides (10 heures 59 minutes) et de Laval (10 heures 58 minutes) sont celles où la durée moyenne d'ouverture est la plus longue.

1.3.2 GARDERIES

Les heures d'ouverture des garderies en semaine varient entre 5 h 30 et 11 h 15 et les heures de fermeture s'étendent de 15 h 30 à 1 h 00. De plus, 17 garderies offrent des services de garde le samedi et 14 le dimanche. Le samedi, les garderies ouvrent entre 6 h 30 et 11 h 15 et elles ferment entre 17 h 00 et 18 h 00, pour une durée moyenne d'ouverture de 10 heures 16 minutes; le dimanche, les garderies ouvrent soit à 6 h 30 ou à 11 h 15 et elles ferment à 17 h 30 ou 18 h 00, ce qui représente une durée moyenne d'ouverture de 10 heures 21 minutes.

Plus spécifiquement, en semaine, plus de la moitié des garderies ouvrent à 7 heures (51,6 %), trois garderies sur dix ouvrent avant 7 heures (29,0 %), alors que 19,4 % ouvrent leurs portes après 7 heures. En ce qui concerne les heures de fermeture, près des deux tiers (63,3 %) ferment à 18 heures, 27,7 % ferment avant 18 heures et 9,0 % ferment après 18 heures.

Comme on le voit dans le tableau 1.7, la durée moyenne d'ouverture durant la semaine pour les garderies est de 10 heures 56 minutes. Les régions du Bas-Saint-Laurent (9 heures 5 minutes), de l'Estrie (9 heures 50 minutes) et du Nord-du-Québec (10 heures) sont celles qui présentent les durées moyennes d'ouverture les plus courtes. On trouve les moyennes les plus élevées dans les régions de Lanaudière (11 heures 33 minutes), des Laurentides (11 heures 21 minutes), de Laval (11 heures 10 minutes) et de la Montérégie (11 heures 4 minutes).

1.3.3 BC

Les heures d'ouverture en semaine des BC (il s'agit ici des heures d'ouverture du bureau administratif et non des heures d'ouverture moyenne des RSG offrant les services aux parents) varient entre 7 h 00 et 9 h 00, alors que les heures de fermeture s'étendent de 12 h 00 jusqu'à 20 h 00. Aucun BC ayant remis le rapport d'activités n'est ouvert la fin de semaine.

Plus spécifiquement, au total, 96,1 % des BC⁵ ouvrent leurs portes après 7 heures et autant (96,1 %) ferment leurs portes avant 18 heures. Précisons qu'une majorité des BC ouvrent à 8 h 00 (45,8 %) ou 8 h 30 (36,6 %) et ferment à 16 h 30 (42,5 %) ou 17 h 00 (29,4 %).

De plus, l'examen du tableau 1.8 révèle que les BC sont ouverts en moyenne, durant 8 heures et 35 minutes par jour. Les régions de la Capitale-Nationale (8 heures 8 minutes) et de l'Outaouais (8 heures 13 minutes) sont celles affichant les durées moyennes d'ouverture les plus courtes, alors que Laval (9 heures 24 minutes), la Côte-Nord (9 heures 24 minutes) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (9 heures 11 minutes) sont les régions où la durée moyenne d'ouverture est la plus longue.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux établissements ayant des heures d'ouverture variables au cours de la semaine, mentionnons que pour les 8 BC concernés, l'horaire varie de 30 minutes à 4 heures 30 minutes selon la journée; dans le cas des 18 CPE, il varie de 15 minutes à 4 heures, et pour les deux garderies concernées, l'horaire varie de 15 minutes à une heure.

Toujours en regard des heures d'ouverture et de fermeture, les tableaux 1.9 à 1.11 montrent l'évolution annuelle des heures d'ouverture et de fermeture depuis 2003 pour les installations de CPE et les garderies et depuis l'an passé pour les bureaux coordonnateurs, l'information n'existant pas avant cette période (tableau présenté à titre indicatif seulement). De façon

⁵ Pour les calculs des tableaux 1.6 à 1.8, nous avons conservé uniquement les établissements ayant des heures d'ouverture identiques durant toute la semaine, ce qui représente la presque totalité des établissements; seulement 8 BC, 18 CPE et 2 garderies ont été retirés des calculs.

générale, on constate que les heures d'ouverture tendent légèrement à diminuer au fil des années. Ainsi, dans les installations de CPE, on note une diminution de 7 minutes en moyenne alors que dans les garderies, cette diminution s'élève à 11 minutes en moyenne au cours de la période étudiée de 6 ans.

TABLEAU 1.6**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE, EN SEMAINE, DES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRES 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRES		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	9	28,1	23	71,9	18	56,3	14	43,8	24	75,0	8	25,0	10 h 38
Saguenay–Lac-Saint-Jean	27	57,4	20	42,6	43	91,5	4	8,5	41	87,2	6	12,8	10 h 27
Capitale-Nationale	41	35,0	76	65,0	73	62,4	44	37,6	93	79,5	24	20,5	10 h 37
Mauricie	14	31,8	30	68,2	37	84,1	7	15,9	40	90,9	4	9,1	10 h 35
Estrie	25	38,5	40	61,5	65	100,0	0	0,0	60	92,3	5	7,7	10 h 16
Montréal	179	57,0	135	43,0	65	20,7	249	79,3	143	45,5	171	54,5	10 h 41
Outaouais	51	70,8	21	29,2	59	81,9	13	18,1	52	72,2	20	27,8	10 h 32
Abitibi-Témiscamingue	8	29,6	19	70,4	12	44,4	15	55,6	20	74,1	7	25,9	10 h 29
Côte-Nord	5	22,7	17	77,3	21	95,5	1	4,5	21	95,5	1	4,5	10 h 12
Nord-du-Québec	0	0,0	31	100,0	23	74,2	8	25,8	31	100,0	0	0,0	9 h 29
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	6,3	15	93,8	16	100,0	0	0,0	16	100,0	0	0,0	10 h 00
Chaudière-Appalaches	49	70,0	21	30,0	42	60,0	28	40,0	34	48,6	36	51,4	10 h 43
Laval	43	89,6	5	10,4	5	10,4	43	89,6	5	10,4	43	89,6	10 h 58
Lanaudière	39	72,2	15	27,8	18	33,3	36	66,7	19	35,2	35	64,8	11 h 01
Laurentides	61	81,3	14	18,7	8	10,7	67	89,3	15	20,0	60	80,0	10 h 59
Montérégie	179	84,8	32	15,2	65	30,8	146	69,2	58	27,5	153	72,5	11 h 02
Centre-du-Québec	11	32,4	23	67,6	29	85,3	5	14,7	31	91,2	3	8,8	10 h 28
TOTAL	742	58,0	537	42,0	599	46,8	680	53,2	703	55,0	576	45,0	10 h 41

TABLEAU 1.7**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE, EN SEMAINE, DES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRES 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRES		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	3	100,0	2	66,7	1	33,3	3	100,0	0	0,0	9,05
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	50,0	4	50,0	6	75,0	2	25,0	5	62,5	3	37,5	10,30
Capitale-Nationale	36	65,5	19	34,5	34	61,8	21	38,2	37	67,3	18	32,7	10,39
Mauricie	4	100,0	0	0,0	1	25,0	3	75,0	1	25,0	3	75,0	10,53
Estrie	3	42,9	4	57,1	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	9,50
Montréal	214	80,5	52	19,5	52	19,5	214	80,5	75	28,2	191	71,8	10,53
Outaouais	14	82,4	3	17,6	14	82,4	3	17,6	11	64,7	6	35,3	10,36
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0	10,30
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	0	0,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	10,00
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	1	100,0	0	,0	1	100,0	1	100,0	0	0,0	10,45
Chaudière-Appalaches	12	85,7	2	14,3	5	35,7	9	64,3	6	42,9	8	57,1	10,55
Laval	47	94,0	3	6,0	3	6,0	47	94,0	3	6,0	47	94,0	11,10
Lanaudière	27	84,4	5	15,6	3	9,4	29	90,6	6	18,8	26	81,3	11,33
Laurentides	25	96,2	1	3,8	3	11,5	23	88,5	3	11,5	23	88,5	11,21
Montérégie	90	86,5	14	13,5	27	26,0	77	74,0	27	26,0	77	74,0	11,04
Centre-du-Québec	7	70,0	3	30,0	8	80,0	2	20,0	4	40,0	6	60,0	10,42
TOTAL	483	80,6	116	19,4	166	27,7	433	72,3	191	31,9	408	68,1	10,56

TABLEAU 1.8**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE, EN SEMAINE, DES BC (BUREAU ADMINISTRATIF), SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRES 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRES		MOINS DE 11 HRES		11 HRES OU PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	8	100,0	8	100,0	0	0,0	8	100,0	0	0,0	8 h 26
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	14,3	6	85,7	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	9 h 11
Capitale-Nationale	0	0,0	14	100,0	14	100,0	0	0,0	14	100,0	0	0,0	8 h 08
Mauricie	0	0,0	7	100,0	7	100,0	0	0,0	7	100,0	0	0,0	8 h 22
Estrie	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 17
Montréal	2	11,1	16	88,9	15	83,3	3	16,7	17	94,4	1	5,6	8 h 52
Outaouais	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 13
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	6	100,0	6	100,0	0	0,0	6	100,0	0	0,0	8 h 50
Côte-Nord	1	20,0	4	80,0	5	100,0	0	0,0	5	100,0	0	0,0	9 h 24
Nord-du-Québec	0	0,0	3	100,0	3	100,0	0	0,0	3	100,0	0	0,0	9 h 00
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	6	100,0	6	100,0	0	0,0	6	100,0	0	0,0	8 h 47
Chaudière-Appalaches	0	0,0	11	100,0	11	100,0	0	0,0	11	100,0	0	0,0	8 h 29
Laval	2	40,0	3	60,0	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	9 h 24
Lanaudière	0	0,0	9	100,0	8	88,9	1	11,1	9	100,0	0	0,0	8 h 17
Laurentides	0	0,0	9	100,0	9	100,0	0	0,0	9	100,0	0	0,0	8 h 20
Montérégie	0	0,0	22	100,0	22	100,0	0	0,0	22	100,0	0	0,0	8 h 35
Centre-du-Québec	0	0,0	5	100,0	5	100,0	0	0,0	5	100,0	0	0,0	8 h 36
TOTAL	6	3,9	147	96,1	147	96,1	6	3,9	150	98,0	3	2,0	8 h 35

TABLEAU 1.9**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES CPE**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	- DE 11 HRES	+ DE 11 HRES	MOYENNE
2003	64,1 %	35,9 %	30,4 %	69,6 %	42,7 %	57,3 %	10 h 48
2004	64,5 %	35,5 %	32,2 %	67,8 %	43,5 %	56,5 %	10 h 47
2005	63,5 %	36,5 %	35,1 %	64,9 %	45,4 %	54,6 %	10 h 47
2006	60,7 %	39,3 %	40,3 %	59,7 %	52,2 %	49,8 %	10 h 44
2007	58,3 %	41,7 %	45,7 %	54,3 %	54,3 %	45,7 %	10 h 41
2008	58,0 %	42,0 %	46,8 %	53,2 %	55,0 %	45,0 %	10 h 41
Variation	-6,1 %	+6,1 %	+16,4 %	-16,4 %	+12,3 %	-12,3 %	-7 min

TABLEAU 1.10**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES GARDERIES**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	- DE 11 HRES	+ DE 11 HRES	MOYENNE
2003	82,0 %	18,0 %	16,6 %	83,4 %	22,5 %	77,5 %	11 h 07
2004	81,8 %	18,2 %	16,7 %	83,3 %	23,3 %	76,8 %	11 h 01
2005	82,0 %	18,0 %	17,8 %	82,2 %	23,8 %	76,2 %	11 h 04
2006	81,4 %	18,6 %	20,7 %	79,3 %	26,2 %	73,8 %	11 h 04
2007	81,3 %	18,7 %	26,0 %	74,0 %	30,1 %	69,9 %	10 h 58
2008	80,6 %	19,4 %	27,7 %	72,3 %	31,9 %	68,1 %	10 h 56
Variation	-1,4 %	+1,4 %	+11,1 %	-11,1 %	+9,4 %	-9,4 %	-11 min

TABLEAU 1.11**ÉVOLUTION ANNUELLE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES BC
(BUREAU ADMINISTRATIF)**

ANNÉE	OUVERTURE		FERMETURE		OUVERTURE QUOTIDIENNE		
	7 H OU AVANT	APRÈS 7 H	AVANT 18 H	18 H OU APRÈS	- DE 11 HRES	+ DE 11 HRES	MOYENNE
2007	4,1 %	95,9 %	95,9 %	4,1 %	98,0 %	2,0 %	8 h 37
2008	3,9 %	96,1 %	96,1 %	3,9 %	98,0 %	2,0 %	8 h 35
Variation	-0,2 %	+0,2 %	+0,2 %	-0,2 %	0 %	0 %	-2 min

1.4 INSTALLATIONS DE CPE ET GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 20 des rapports d'activités sert à caractériser l'installation en milieu de travail. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. En mars 2008, 179 CPE (18,8 %) et 26 garderies (4,3 %) ont déclaré avoir des installations en milieu de travail. Des 179 CPE, 11 ont plus d'une installation en milieu de travail (10 CPE en ont 2, alors que un CPE en ont trois⁶), pour un total de 191 installations de CPE en milieu de travail.

La moyenne des enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu qui dispose de l'installation est de 61,6% pour les installations de CPE et de 11,0 % pour les garderies. Dans 14,7 % des cas (n = 28) pour les CPE et dans 3,8 % des cas (n = 1) pour les garderies, la totalité des enfants accueillis ont un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

TABLEAU 1.12

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU

PROPORTION D'ENFANTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Moins de 25 %	32	16,8	19	73,1
De 25 % à 49 %	24	12,6	1	3,8
De 50 % à 74 %	28	14,7	0	0,0
De 75 % à 99 %	73	38,2	1	3,8
100 %	28	14,7	1	3,8
Aucune réponse	6	3,1	4	15,4
TOTAL	191	100	26	100

Par ailleurs, 14,1 % des installations de CPE en milieu de travail réservent la totalité de leurs places aux parents qui travaillent dans ce milieu; aucune garderie en milieu de travail ne réserve la totalité de ses places aux parents qui travaillent dans ce milieu. Or, ces places réservées ne sont pas toutes occupées par des enfants dont le parent est à l'emploi du milieu de travail. Aussi, 19,9 % des installations de CPE et 15,4 % des garderies accordent une priorité d'accès aux parents qui travaillent dans ce milieu, alors que 1,6 % des installations de CPE et 7,7 % des garderies ne réservent aucune place.

⁶ À titre d'illustration :

Nombre de CPE		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE		Nombre total d'installations
168	x	1	=	168
10	x	2	=	20
1	x	3	=	3
179				191

TABLEAU 1.13**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES**

	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Aucune	3	1,6	2	7,7
Moins de 25 %	62	32,5	16	61,5
De 25 à 49 %	21	11,0	2	7,7
De 50 à 74 %	23	12,0	0	0,0
De 75 à 99 %	13	6,8	0	0,0
100 %	27	14,1	0	0,0
Priorité	38	19,9	4	15,4
Au besoin	4	2,1	2	7,7
Sans réponse	0	0,0	0	0,0
TOTAL	191	100	26	100

Comme on le voit au tableau 1.14, il y a des installations de CPE en milieu de travail dans 15 des 17 régions administratives du Québec et des garderies en milieu de travail dans 8 régions administratives du Québec.

Pour ce qui est des installations de CPE, la région de Montréal en compte 75, soit 39,3 % de l'ensemble des installations en milieu de travail. Suivent les régions de la Capitale-Nationale qui compte 33 installations (17,3 %) et de la Montérégie, avec 21 installations (11,0 % du total). On constate également que 26,4 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; cette proportion est de l'ordre de 16,7 % dans la région de Laval et de 22,4 % dans la région de Montréal.

En ce qui concerne les garderies, la région de Montréal en dénombre 11, soit 42,3 % du total des garderies en milieu de travail. La région de Laval compte six garderies en milieu de travail et la région de la Capitale-Nationale compte 3 garderies en milieu de travail.

Au total, il s'agit de 11 277 places en milieu de travail en installation de CPE et 1 113 places en garderie liées à un milieu de travail.

TABLEAU 1.14**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION**

INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES GARDERIES	PROPORTION DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL (%)	TOTAL D'INSTALLATIONS ET DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
---	--------------------------------	--	--------------------------------	---------------------	---	--

RÉGION

Bas-Saint-Laurent	3	32	9,4	0	3	0,0	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	47	6,4	1	9	11,1	4
Capitale-Nationale	33	125	26,4	3	60	5,0	36
Mauricie	7	47	14,9	1	4	25,0	8
Estrie	8	65	12,3	0	7	0,0	8
Montréal	75	335	22,4	11	317	3,5	86
Outaouais	8	74	10,8	0	18	0,0	8
Abitibi-Témiscamingue	3	28	10,7	0	1	0,0	3
Côte-Nord	3	22	13,6	0	0	0,0	3
Nord-du-Québec	0	37	0,0	0	1	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	17	0,0	0	1	0,0	0
Chaudière-Appalaches	8	71	11,3	1	16	6,3	9
Laval	8	48	16,7	6	56	10,7	14
Lanaudière	5	56	8,9	1	34	2,9	6
Laurentides	4	76	5,3	0	31	0,0	4
Montérégie	21	221	9,5	2	114	1,8	23
Centre-du-Québec	2	36	5,6	0	11	0,0	2
Total	191	1337	14,3	26	683	3,8	217

TABLEAU 1.15**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON LE MILIEU DE TRAVAIL AUQUEL ELLES SONT LIÉES**

MILIEU	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE	INSTALLATIONS DE CPE (%)	NOMBRE DE GARDERIES	GARDERIES (%)
Réseau de la santé et des services sociaux	50	26,2	3	11,5
Réseau de l'enseignement	51	26,7	9	34,6
Fonction publique	30	15,7	0	0,0
Entreprises privées exclusivement	34	17,8	5	19,2
Regroupement de milieux de travail	22	11,5	7	26,9
Aéroport	1	0,5	0	0,0
YMCA	1	0,5	1	3,8
Centre communautaire	1	0,5	1	3,8
Centre de travail adapté	1	0,5	0	0,0
TOTAL	191	100	26	100

TABLEAU 1.16**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE**

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	NOMBRE DE GARDERIES EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	5	0
Alimentation	5	0
Commerce de détail	0	0
Communication	1	0
Construction	1	0
Industrie de la haute technologie	1	0
Industrie pharmaceutique	4	0
Industrie cosmétique	1	0
Institutions financières	4	0
Métallurgie	2	0
Pâtes et papier	1	0
Télécommunication	2	1
Transport	2	0
Usines	5	4
TOTAL	34	5

Concernant le type de soutien offert par le milieu de travail, il s'agit majoritairement d'un soutien administratif lorsque l'installation du CPE est à proximité des lieux de travail; par ailleurs, pour la garderie, il s'agit majoritairement de soutien administratif, technique, financier et d'entretien. Lorsque l'installation est sur les lieux de travail (CPE et garderies), il s'agit majoritairement d'une pluralité de formes de soutien comprenant un soutien administratif, technique et financier, des activités récréatives et l'entretien.

1.5 VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPECHEMENT

Les confirmations de l'existence d'un empêchement touchent au total **603 personnes**, soit :

- 83 éducatrices de CPE et 28 éducatrices de garderies;
- 4 membres du personnel administratif des BC, 58 membres du personnel administratif de CPE et 19 membres du personnel administratif de garderies;
- 45 RSG, 31 assistantes de RSG, 43 remplaçantes occasionnelles de RSG et 292 personnes majeures résidant avec des RSG.

Le tableau 1.17 présente le nombre de CPE et de garderies qui ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dans le cas du personnel éducateur ou de membres du personnel administratif, ainsi que le nombre de services ayant mentionné que l'analyse a effectivement révélé que ces empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Ainsi, 70 CPE ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour les éducatrices et 47 pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 17 des 70 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel éducateur ont conclu que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée, alors que 13 des 47 CPE qui avaient reçu confirmation d'empêchements pour le personnel administratif en sont venus à la même conclusion.

En ce qui a trait aux garderies, 22 ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements parmi les éducatrices, tandis que ce nombre est de 16 pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 3 garderies sur les 22 qui avaient reçu confirmation d'empêchements parmi le personnel éducateur mentionnent que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée, alors qu'aucune des 16 garderies qui avaient reçu la confirmation d'empêchements parmi leur personnel administratif n'a conclu à une telle incompatibilité.

Les tableaux 1.18 et 1.19 fournissent le même type d'informations mais, cette fois, pour le personnel administratif des BC (tableau 1.18) et pour les RSG, leurs assistantes, leurs remplaçantes occasionnelles et les personnes majeures résidant où est offert le service de garde (tableau 1.19). Le tableau 1.18 montre qu'un seul BC sur les trois qui avaient reçu confirmation d'empêchements parmi le personnel administratif mentionne qu'un membre de ce personnel avait des empêchements incompatibles avec la fonction exercée.

Le tableau 1.19 révèle que c'est principalement pour les personnes majeures résidant avec les RSG que les BC ont reçu confirmation de l'existence d'empêchements, soit 104 BC où de tels empêchements ont été confirmés. Après l'analyse de ces dossiers, le nombre de BC qui ont conclu que des personnes majeures résidant avec les RSG avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée par la RSG est de 35 sur 104.

En ce qui a trait aux RSG, le nombre d'empêchements incompatibles s'élève à 6 sur les 31 BC ayant reçu confirmation d'empêchements; les résultats pour les assistantes de RSG sont de 5 incompatibilités sur 22 BC et de 9 incompatibilités sur 28 où des empêchements ont été confirmés pour les remplaçantes occasionnelles des RSG.

D'autre part, le tableau 1.20 nous apprend que 77 % des BC, 66,1 % des CPE et 39,4 % des garderies ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et que ce comité est le plus souvent interne (72,6 % pour les BC, 71,5 % pour les CPE et 86,9 % pour les garderies).

TABLEAU 1.17**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES⁷ AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENT DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR OU LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE								GARDERIE							
	PERSONNEL ÉDUCATEUR				PERSONNEL ADMINISTRATIF				PERSONNEL ÉDUCATEUR				PERSONNEL ADMINISTRATIF			
	NOMBRE DE SERVICES AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE D'ÉDUCATEURS CONCERNÉS PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE D'ÉDUCATEURS CONCERNÉS PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE SERVICES AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE SERVICES AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE D'ÉDUCATEURS CONCERNÉS PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE D'ÉDUCATEURS CONCERNÉS PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE SERVICES AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ
Bas-Saint-Laurent	1	1	0	0	3	3	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitale-Nationale	3	3	0	0	7	8	1	1	1	1	0	0	4	6	0	0
Mauricie	2	2	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Estrie	1	1	0	0	3	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Montréal	18	20	2	2	9	11	3	3	11	14	1	1	4	4	0	0
Outaouais	5	6	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	1	3	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	4	7	4	5	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Chaudière-Appalaches	1	1	0	0	4	4	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Laval	4	6	0	0	1	3	0	0	1	1	0	0	2	3	0	0
Lanaudière	4	4	2	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Laurentides	5	6	2	3	3	5	1	2	2	3	0	0	3	3	0	0
Montréal	14	16	3	3	6	6	1	1	6	7	2	3	1	1	0	0
Centre-du-Québec	3	3	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	70	83	17	19	47	58	13	15	22	28	3	4	16	19	0	0

⁷ Pour les CPE et les garderies qui ont indiqué un nombre d'empêchements supérieur à trois, nous avons remplacé cette valeur par le nombre d'incompatibilité.

TABLEAU 1.18

DISTRIBUTION DES BC AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENT DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION

RÉGION	PERSONNEL ADMINISTRATIF DES BC			
	NOMBRE DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL CONCERNÉS PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE BC AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL CONCERNÉS PAR UNE INCOMPATIBILITÉ
Bas-Saint-Laurent	1	2	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	0	0
Capitale-Nationale	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	1	1	0	0
Laval	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0
Montérégie	1	1	1	1
Centre-du-Québec	0	0	0	0
TOTAL	3	4	1	1

TABLEAU 1.19

DISTRIBUTION DES BC AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENT DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LES RSG, LES ASSISTANTES, LES PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG ET LES REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG, SELON LA RÉGION

RÉGION	RSG				ASSISTANTES DES RSG				PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG				REMPAÇANTES OCCASIONNELLES DE RSG			
	NOMBRE DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE RSG CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE BC AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE RSG CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE D'ASSISTANTES RSG CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE BC AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE D'ASSISTANTES RSG CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE PERSONNES MAJEURES CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE BC AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE PERSONNES MAJEURES CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE BC AYANT CONFIRMÉ L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS	NOMBRE DE REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES CONCERNÉES PAR UN EMPÊCHEMENT	NOMBRE DE BC AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	NOMBRE DE REMPLAÇANTES OCCASIONNELLES CONCERNÉES PAR UNE INCOMPATIBILITÉ
Bas-Saint-Laurent	1	2	0	0	1	1	0	0	5	9	1	1	1	1	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	6	28	2	3	4	7	1	1
Capitale-Nationale	3	3	1	1	4	5	0	0	11	26	2	5	2	7	1	1
Mauricie	4	5	1	1	2	3	0	0	3	7	2	2	1	1	0	0
Estrie	0	0	0	0	1	1	0	0	5	11	3	3	1	1	1	1
Montréal	4	4	0	0	4	9	0	0	12	23	6	6	2	3	0	0
Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8	2	3	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	2	4	0	0	0	0	0	0	5	16	1	1	1	1	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	1	1	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	2	0	0	0	0	0	0	3	6	1	2	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	2	2	0	0	1	1	1	1	8	28	3	5	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0	1	1	1	1	5	12	2	2	1	2	0	0
Lanaudière	1	1	0	0	2	3	1	1	5	13	0	0	4	6	1	2
Laurentides	2	6	1	1	2	2	1	1	6	30	3	3	3	4	1	1
Montérégie	8	11	3	3	4	5	1	2	20	52	6	12	7	9	3	3
Centre-du-Québec	2	5	0	0	0	0	0	0	3	15	0	0	1	1	1	1
TOTAL	31	45	6	6	22	31	5	6	104	292	35	49	28	43	9	10

TABLEAU 1.20**DISTRIBUTION DES BC, DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LE TYPE DE COMITÉ ET LA RÉGION**

RÉGION	BC				CPE				GARDERIES			
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ		
		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	75,0	66,7	33,3	0,0	81,0	64,7	35,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57,1	100,0	0,0	0,0	58,8	85,0	0,0	15,0	50,0	75,0	25,0	0,0
Capitale-Nationale	85,7	75,0	25,0	0,0	76,6	76,4	20,8	2,8	40,0	81,8	18,2	0,0
Mauricie	71,4	60,0	40,0	0,0	61,3	68,4	26,3	0,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Estrie	88,9	0,0	100,0	0,0	88,0	11,4	88,6	0,0	57,1	100,0	0,0	0,0
Montréal	80,0	68,8	25,0	6,3	58,1	76,2	21,2	2,6	39,0	82,7	14,4	2,9
Outaouais	88,9	25,0	75,0	0,0	82,0	22,0	75,6	2,4	23,5	75,0	25,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	83,3	80,0	20,0	0,0	65,0	84,6	15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	66,7	100,0	0,0	0,0	55,0	90,9	0,0	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	33,3	100,0	0,0	0,0	39,1	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	50,0	66,7	33,3	0,0	81,8	77,8	11,1	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	83,3	80,0	20,0	0,0	66,7	59,4	37,5	3,1	50,0	71,4	14,3	14,3
Laval	66,7	100,0	0,0	0,0	61,5	87,5	4,2	4,2	30,0	100,0	0,0	0,0
Lanaudière	66,7	83,3	0,0	16,7	61,5	87,5	8,3	4,2	50,0	100,0	0,0	0,0
Laurentides	80,0	87,5	12,5	0,0	67,9	94,4	5,6	0,0	42,3	90,9	9,1	0,0
Montérégie	83,3	90,0	10,0	0,0	67,6	90,2	8,7	0,0	42,3	90,9	6,8	2,3
Centre-du-Québec	80,0	100,0	0,0	0,0	65,2	86,7	6,7	6,7	36,4	100,0	0,0	0,0
TOTAL	77,0	72,6	25,8	1,6	66,1	71,5	25,4	2,5⁸	39,4	86,9	11,0	2,1

⁸ La somme des pourcentages reliés au type de comité ne totalise pas 100 % dans les CPE, car trois d'entre eux (un en Mauricie, un à Laval et un en Montérégie) ont précisé un autre type de comité, soit un conseiller juridique.

1.6 COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

Les questions 3 et 4 des rapports d'activités se rapportent aux services offerts aux CPE, aux garderies et aux BC par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux.

1.6.1 CPE

Le tableau 1.21 montre que les CSSS apparaissent comme les principaux partenaires des CPE. En effet, près de la moitié des CPE ont accès aux ressources des CSSS pour le soutien du personnel (48,3 %) et les services professionnels destinés aux enfants (45,5 %). Plus ou moins le tiers d'entre eux sont en lien avec les CSSS pour le protocole d'entente avec le CLSC (39,9 %), la visite des services de garde (32,5 %), la participation à des comités de travail (29,2 %) et dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (28,1 %).

Le tiers des CPE ont aussi des liens avec les centres de réadaptation dans le cadre des services professionnels offerts aux enfants (34,0 %) et un peu plus du quart, pour le soutien au personnel (27,4 %). Le soutien au personnel est aussi recherché par deux CPE sur dix auprès des centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse (22,6 %) et auprès de la Direction de la santé publique (18,2 %).

En termes de nombre de mentions, en plus des CSSS, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les CPE sont les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les maisons de la famille (tableau 1.22). Encore une fois, il importe de préciser que ces relations sont occasionnelles ou rares dans la majorité des cas.

1.6.2 GARDERIES

Pour les garderies (tableau 1.23), la situation est relativement semblable à celle des CPE, bien que l'offre de services par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux garderies soit plus restreinte. En effet, le CSSS est encore l'organisme dont la collaboration est la plus importante, mais l'incidence de l'offre de ces services est plus faible pour les garderies. Ainsi, plus ou moins trois garderies sur dix reçoivent des services de soutien pour le personnel de la part du CSSS (30,6 %), des services professionnels pour les enfants (29,3 %) et des visites des services de garde (24,6 %). Elles ont aussi des liens avec les centres de réadaptation pour des services professionnels offerts aux enfants (20,2 %).

Les services les plus fréquemment utilisés par les garderies sont, par ordre décroissant, les centres de réadaptation, les CSSS, les organismes communautaires et les centres hospitaliers (tableau 1.24). Ces relations sont occasionnelles ou rares dans la grande majorité des cas.

1.6.3 BC

Le tableau 1.25 présente le nombre de BC auxquels des services sont offerts à eux ou aux RSG par divers intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres milieux. Les CSSS apparaissent comme les principaux partenaires des BC. En effet, plus de sept BC sur dix ont accès aux ressources des CSSS pour le soutien aux RSG (73,3 %) et les services professionnels destinés aux enfants (72,1 %). Précisons aussi que plus de la moitié des BC sont en lien avec les CSSS pour la visite des RSG (53,3 %), pour la participation à des comités de travail (53,3 %), dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (50,3 %) et, dans une moindre proportion, il y a collaboration pour le protocole d'entente avec le CSSS (46,7 %) et le prêt de locaux ou de matériel (29,7 %).

Plus de la moitié des BC ont des liens avec les centres de réadaptation pour des services professionnels offerts aux enfants (54,5 %) et environ quatre BC sur dix, pour le soutien (41,8 %) et les visites aux RSG (38,2 %). Ajoutons que le soutien aux RSG est aussi recherché auprès des centres jeunesse ou du Directeur de la protection de la jeunesse (41,8 %) et de la Direction de la santé publique (33,3 %). De même, le tiers des BC indiquent collaborer avec une maison de la famille dans le cadre du programme de soutien et de développement des compétences parentales (34,5 %) ou pour la participation à des comités de travail (32,1 %) et, enfin, plus du quart des BC affirment coopérer avec un organisme communautaire pour les visites aux RSG (27,3 %) ou la participation à des comités de travail (25,5 %), et avec des centres jeunesse ou le Directeur de la protection de la jeunesse pour les services professionnels offerts aux enfants (25,5 %).

En termes de nombre de mentions, en plus des CSSS, les autres ressources les plus fréquemment utilisées par les BC ou les RSG sont les centres de réadaptation, les organismes communautaires et les maisons de la famille (tableau 1.26); à noter que globalement, ces relations sont occasionnelles ou rares.

TABLEAU 1.21**SERVICES OFFERTS AUX CPE PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	CSSS		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE OU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MAISON DE LA FAMILLE		AUTRES ⁹	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des services de garde	435	32,5	47	3,5	136	10,2	41	3,1	223	16,7	107	8,0	64	4,8	40	3,0
Soutien pour le personnel, information	646	48,3	243	18,2	302	22,6	113	8,5	366	27,4	170	12,7	126	9,4	52	3,9
Services professionnels pour les enfants	609	45,5	68	5,1	201	15,0	131	9,8	455	34,0	102	7,6	76	5,7	53	4,0
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	376	28,1	14	1,0	69	5,2	16	1,2	56	4,2	147	11,0	204	15,3	19	1,4
Prêts de locaux ou d'équipements	168	12,6	7	0,5	11	0,8	29	2,2	44	3,3	151	11,3	63	4,7	86	6,4
Participation à des comités de travail	391	29,2	34	2,5	84	6,3	39	2,9	118	8,8	177	13,2	152	11,4	38	2,9
Protocole d'entente avec le CLSC/CPE	533	39,9	3	0,2	19	1,4	10	0,7	20	1,5	15	1,1	10	0,7	7	0,5

TABLEAU 1.22**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CSSS	214	26,3	377	46,4	222	27,3
Direction de la santé publique	7	2,3	71	23,3	227	74,4
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	24	5,5	154	35,2	259	59,3
Centre hospitalier	18	8,7	78	37,5	112	53,8
Centre de réadaptation	141	27,2	232	44,8	145	28,0
Organisme communautaire	71	17,4	184	45,0	154	37,7
Maison de la famille	42	12,2	145	42,2	157	45,6
Autres	37	21,1	108	61,7	38	21,7

⁹ La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : commissions scolaires, écoles et cégeps (61), spécialistes de la santé (54), municipalités (51), policiers et sécurité publique (7), services à la famille (5), Fondation Chagnon (3), dentistes et hygiénistes dentaires (3), pompiers (3), Office des personnes handicapées du Québec (2), centre des femmes (2), programme fédéral Pace (1).

TABLEAU 1.23**SERVICES OFFERTS AUX GARDERIES PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	CSSS		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE OU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MAISON DE LA FAMILLE		AUTRES ¹⁰	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des services de garde	168	24,6	54	7,9	62	9,1	26	3,8	80	11,7	60	8,8	33	4,8	26	3,8
Soutien pour le personnel, information	209	30,6	92	13,5	76	11,1	33	4,8	78	11,4	71	10,4	44	6,4	28	4,1
Services professionnels pour les enfants	200	29,3	61	8,9	74	10,8	83	12,2	138	20,2	57	8,3	32	4,7	39	5,7
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	128	18,7	22	3,2	33	4,8	24	3,5	26	3,8	51	7,5	70	10,2	12	1,8
Prêts de locaux ou de matériel	43	6,3	5	0,7	5	0,7	4	0,6	14	2,0	45	6,6	20	2,9	22	3,2
Participation à des comités de travail	89	13,0	18	2,6	10	1,5	11	1,6	20	2,9	41	6,0	26	3,8	11	1,6
Protocole d'entente avec le CLSC	90	13,2	20	2,9	9	1,3	3	0,4	6	0,9	14	2,0	9	1,3	4	0,6

TABLEAU 1.24**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CSSS	41	12,8	153	47,7	127	39,6
Direction de la santé publique	7	4,9	62	43,1	75	52,1
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	4	3,0	54	40,9	74	56,1
Centre hospitalier	7	7,1	38	38,8	53	54,1
Centre de réadaptation	45	27,1	65	39,2	56	33,7
Organisme communautaire	17	11,6	66	44,9	64	43,5
Maison de la famille	4	3,8	58	55,2	43	41,0
Autres	15	20,5	42	57,5	19	26,0

¹⁰ La catégorie « autres » pour les garderies est composée des organismes suivants : spécialistes de la santé (31), commissions scolaires, écoles et cégeps (14), municipalités (11), pompiers (7), soutien à l'enfance (6), policiers et sécurité publique (4), dentistes et hygiénistes dentaires (4), résidences pour personnes âgées (2), services à la famille (2), centre des femmes (1), Fondation Chagnon (1).

TABLEAU 1.25**SERVICES OFFERTS AUX BC OU AUX RSG PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	CSSS		DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		CENTRE JEUNESSE OU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE		CENTRE HOSPITALIER		CENTRE DE RÉADAPTATION		ORGANISME COMMUNAUTAIRE		MAISON DE LA FAMILLE		AUTRES ¹¹	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des RSG	88	53,3	5	3,0	35	21,2	13	7,9	63	38,2	21	12,7	15	9,1	7	4,2
Soutien aux RSG	121	73,3	55	33,3	69	41,8	30	18,2	69	41,8	45	27,3	39	23,6	3	1,8
Services professionnels pour les enfants	119	72,1	8	4,8	42	25,5	26	15,8	90	54,5	21	12,7	19	11,5	8	4,8
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	83	50,3	4	2,4	10	6,1	5	3,0	13	7,9	31	18,8	57	34,5	4	2,4
Prêts de locaux ou de matériel	49	29,7	0	0,0	0	0,0	2	1,2	10	6,1	39	23,6	17	10,3	22	13,3
Participation à des comités de travail	88	53,3	5	3,0	27	16,4	12	7,3	35	21,2	42	25,5	53	32,1	11	6,7
Protocole d'entente avec le CLSC	77	46,7	1	0,6	5	3,0	5	3,0	5	3,0	2	1,2	3	1,8	0	0,0

TABLEAU 1.26**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES BC OU LES RSG ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX**

	FRÉQUENTES		OCCASIONNELLES		RARES	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CSSS	54	37,5	69	47,9	21	14,6
Direction de la santé publique	1	1,7	17	28,3	42	70,0
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	8	7,6	38	36,2	59	56,2
Centre hospitalier	3	7,3	14	34,1	24	58,5
Centre de réadaptation	20	18,2	58	52,7	32	29,1
Organisme communautaire	21	22,6	38	40,9	34	36,6
Maison de la famille	16	18,8	39	45,9	30	35,3
Autres	3	9,1	24	72,7	7	21,2

¹¹ La catégorie « autres » pour les BC est composée des organismes suivants : municipalités (20), commissions scolaires, écoles et cégeps (12), spécialistes de la santé (4), pompiers (3), Fondation Chagnon (1).

1.7 COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Une nouvelle question s'adressant uniquement aux CPE et aux garderies permet de connaître leur collaboration avec le service de prévention des incendies de leur localité. Le tableau 1.27 indique que 71,7 % des CPE et 69,1 % des garderies affirment avoir établi une collaboration avec le service de prévention des incendies. Dans la majorité des cas, tant dans les CPE (65,3 %) que dans les garderies (76,4 %), le but de cette collaboration était d'élaborer ou de valider le plan d'évacuation **ET** l'exercice d'évacuation. Le degré de collaboration varie selon les régions : ainsi dans les CPE, elle passe de 47,8 % dans le Nord-du-Québec à 97,1 % dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Du côté des garderies, elle varie de 0 % dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue à 100 % dans les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

TABLEAU 1.27

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT ÉTABLI UNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE LEUR LOCALITÉ, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT ÉTABLI UNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION	BUT DE LA COLLABORATION			% AYANT ÉTABLI UNE COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION	BUT DE LA COLLABORATION		
		ÉLABORER OU VALIDER LE PLAN D'ÉVACUATION	ÉLABORER OU VALIDER L'EXERCICE D'ÉVACUATION	LES DEUX		ÉLABORER OU VALIDER LE PLAN D'ÉVACUATION	ÉLABORER OU VALIDER L'EXERCICE D'ÉVACUATION	LES DEUX
Bas-Saint-Laurent	85,7	16,7	22,2	61,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	97,1	6,1	27,3	66,7	62,5	0,0	80,0	20,0
Capitale-Nationale	66,0	16,1	38,7	45,2	56,4	12,9	9,7	77,4
Mauricie	80,6	0,0	12,0	88,0	100,0	50,0	0,0	50,0
Estrie	46,0	4,3	43,5	52,2	42,9	0,0	66,7	33,3
Montréal	58,5	18,4	15,1	66,4	62,5	12,0	11,4	76,6
Outaouais	82,0	9,8	17,1	73,2	76,5	15,4	15,4	69,2
Abitibi-Témiscamingue	50,0	20,0	20,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	85,0	11,8	17,6	70,6	0	0	0	0
Nord-du-Québec	47,8	9,1	27,3	63,6	100,0	0,0	0,0	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	72,7	25,0	12,5	62,5	100,0	0,0	0,0	100,0
Chaudière-Appalaches	77,1	2,7	27,0	70,3	64,3	0,0	11,1	88,9
Laval	94,9	0,0	13,5	86,5	98,0	8,2	2,0	89,8
Lanaudière	76,9	6,7	33,3	60,0	75,0	4,2	8,3	87,5
Laurentides	88,7	4,3	34,0	61,7	76,9	0,0	15,0	85,0
Montréal	86,0	4,3	31,6	64,1	78,8	7,3	22,0	70,7
Centre-du-Québec	65,2	6,7	26,7	66,7	54,5	33,3	33,3	33,3
TOTAL	71,7	9,7	25,0	65,3	69,1	9,9	13,7	76,4

1.8 ENGAGEMENT QUALITÉ

Comme on le voit au tableau 1.28, le quart des BC (25,5 %) et près de quatre CPE (39,2 %) et garderies (39,1 %) sur dix ont signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité au cours de la première année d'existence de ce programme.

TABLEAU 1.28

DISTRIBUTION DES BC, DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT SIGNÉ UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ, SELON LA RÉGION

	BC				CPE				GARDERIES			
	Ont signé la déclaration d'engagement qualité		N'ont pas signé la déclaration d'engagement qualité		Ont signé la déclaration d'engagement qualité		N'ont pas signé la déclaration d'engagement qualité		Ont signé la déclaration d'engagement qualité		N'ont pas signé la déclaration d'engagement qualité	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Bas-Saint-Laurent	2	25,0	6	75,0	5	23,8	16	76,2	0	0,0	3	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	14,3	6	85,7	11	32,4	23	67,6	3	37,5	5	62,5
Capitale-Nationale	5	35,7	9	64,3	42	44,7	52	55,3	18	32,7	37	67,3
Mauricie	5	71,4	2	28,6	20	64,5	11	35,5	1	25,0	3	75,0
Estrie	1	11,1	8	88,9	14	28,0	36	72,0	2	28,6	5	71,4
Montréal	1	5,0	19	95,0	93	35,8	167	64,2	110	41,2	157	58,8
Outaouais	1	11,1	8	88,9	10	20,0	40	80,0	3	17,6	14	82,4
Abitibi-Témiscamingue	2	33,3	4	66,7	8	40,0	12	60,0	1	100,0	0	0,0
Côte-Nord	0	0,0	6	100,0	4	20,0	16	80,0	0	0,0	0	0,0
Nord-du-Québec	0	0,0	3	100,0	5	21,7	18	78,3	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	33,3	4	66,7	3	27,3	8	72,7	0	0,0	1	100,0
Chaudière-Appalaches	5	41,7	7	58,3	24	50,0	24	50,0	4	28,6	10	71,4
Laval	2	33,3	4	66,7	17	43,6	22	56,4	17	34,0	33	66,0
Lanaudière	3	33,3	6	66,7	21	53,8	18	46,2	8	25,0	24	75,0
Laurentides	3	30,0	7	70,0	25	47,2	28	52,8	7	26,9	19	73,1
Montérégie	5	20,8	19	79,2	60	44,1	76	55,9	55	52,9	49	47,1
Centre-du-Québec	3	60,0	2	40,0	11	47,8	12	52,2	6	54,5	5	45,5
TOTAL	41	25,5	120	74,5	373	39,2	579	60,8	235	39,1	366	60,9

Les types d'engagements varient peu dans les CPE et dans les garderies (tableau 1.29). Ainsi, les engagements les plus souvent pris par les CPE en 2007-2008 le sont envers : la formation (73,5 %), le programme éducatif (72,4 %) et la prévention des infections (70 %). Quant aux garderies, on nomme plus souvent la prévention des infections (83 %), la sécurité des locaux (80,4 %) et le programme éducatif (79,6 %).

En outre, les principaux types d'engagements prévus en 2008-2009 sont pour les CPE : le programme éducatif (47,1 %), la formation (41,4 %) et la structuration des lieux (39,3 %), alors que dans les garderies, on cite principalement la formation (33,6 %), la structuration des lieux (23,8 %) et l'embauche pour apporter du soutien pédagogique (22,6 %).

TABLEAU 1.29**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT SIGNÉ UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT QUALITÉ SELON LE TYPE D'ENGAGEMENTS**

	CPE				GARDERIES			
	Pris en 2007-2008		Prévu en 2008-2009		Pris en 2007-2008		Prévu en 2008-2009	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Engagements assurant les conditions de santé et de sécurité :								
• Structuration des lieux (intérieurs et extérieurs)	223	59,6	147	39,3	166	70,6	56	23,8
• Hygiène des personnes	192	51,5	72	19,3	180	76,6	33	14,0
• Salubrité des lieux	216	57,9	82	21,9	176	74,9	34	14,5
• Sécurité des locaux	225	60,3	93	24,9	189	80,4	37	15,7
• Prévention des infections	261	70,0	107	28,6	195	83,0	40	17,0
• Alimentation	217	58,2	123	32,9	176	74,9	46	19,6
• Autres ¹²	5	1,3	9	2,4	5	2,1	4	1,7
Engagements assurant la qualité :								
• Programme éducatif	270	72,4	176	47,1	187	79,6	48	20,4
• Formation	274	73,5	155	41,4	154	65,5	79	33,6
• Embauche pour apporter du soutien pédagogique	129	34,6	79	21,2	101	43,0	53	22,6
• Autres ¹³	43	11,5	30	8,0	9	3,9	5	2,1
Total	373		373		235		235	

Du côté des 41 BC ayant indiqué avoir signé une déclaration d'engagement qualité dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité, étant donné que la question reliée aux types d'engagements était ouverte, nous résumons ci-dessous les principales mentions d'engagements citées par les BC.

¹² Dans les CPE, les autres engagements assurant les conditions de santé et de sécurité pris en 2007-2008 concernent uniquement l'environnement (3) et ceux prévus en 2008-2009 sont l'environnement (3), l'évaluation de la qualité (2), l'information auprès des parents (1) et une saine gestion (1).

Dans les garderies, les autres engagements pris en 2007-2008 sont l'utilisation de produits écologiques (2), l'achat d'équipements (1) et le projet pilote d'agrément (1). Ceux prévus en 2008-2009 sont l'utilisation de produits écologiques (1), l'achat d'équipements (1) et le projet pilote d'agrément (1).

¹³ Dans les CPE, les autres engagements assurant la qualité pris en 2007-2008 sont les suivants : évaluation de la qualité (11), communication avec le personnel (4), saine gestion (4), information auprès des parents (3), élargissement de l'offre de service (3), soutien à l'équipe (2), agrément (1), interaction personnel/enfants (1), Internet (1), plan d'amélioration continue (1), protocole sur la pandémie (1), tables pédagogiques (1). Ceux prévus en 2008-2009 sont : évaluation de la qualité (5), élargissement de l'offre de service (4), saine gestion (4), information auprès des parents (3), communication avec le personnel (1), agrément (1) et éthique (1).

Dans les garderies, les autres engagements pris en 2007-2008 sont : partenariat (3), projet pilote d'agrément (1), régie interne pour le personnel (1), soutien dépistage en orthophonie (1) et soutien pédagogique de la directrice (1). Ceux prévus en 2008-2009 sont : projet pilote d'agrément (1), soutien dépistage en orthophonie (1) et suivi de l'application du programme éducatif (1).

TABLEAU 1.30**LISTE DES ENGAGEMENTS DES BC**

	<u>Pris en 2007-2008</u> <u>Nombre de</u> <u>mentions</u>	<u>Prévu en 2008-2009</u> <u>Nombre de</u> <u>mentions</u>
Programme éducatif	11	12
Formation aux RSG	7	11
Amélioration de la qualité	5	7
Offre de services aux RSG	4	7
Soutien aux RSG	3	6
Production d'outils de gestion	3	2
Politique de traitement des plaintes	2	0
Communication et besoins des parents	3	4
Évaluation des services	1	3
Satisfaction des RSG à l'égard de l'offre de services	3	2
Éthique	3	2
Formation du personnel du BC	2	3
Agrément	1	1
Service centralisé d'information et recension des besoins	1	1
Mise en place du projet <i>Grandir ensemble</i>	1	1
Révision des politiques	1	1
Soutien au milieu défavorisé	1	1

Ajoutons en terminant cette section que parmi les 14 373 RSG reconnues par les BC au 31 mars 2008, 1 689 RSG ont signé une déclaration d'engagement qualité, soit 12 %.

CHAPITRE II

FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS

Dans ce chapitre, nous dressons le profil des familles utilisant des services de garde et nous détaillons la provenance des usagers, c'est-à-dire la provenance des enfants qui fréquentent les installations des CPE et les garderies, selon les divers territoires de CLSC ou de MRC. Par la suite, nous décrivons l'âge des enfants et la fréquence selon laquelle ils se rendent dans les services de garde, puis nous traitons du mode de fonctionnement des CPE et des garderies. Nous traitons également de la langue d'usage des services de garde, du programme éducatif et de la politique alimentaire dans les CPE et les garderies. Finalement, les procédures établies de mise à jour des inscriptions et de la gestion des listes d'attente sont examinées.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services de garde en milieu familial, en CPE ou en garderie, selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats pour l'ensemble du Québec, nous estimons à 181 161 le nombre de familles qui utilisent les services de garde¹⁴. De ce nombre, 42,3 % utilisent des services de garde en milieu familial, 37,7 %, les services des installations de CPE et 20 % des familles utilisent des services des garderies.

TABLEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, EN CPE OU EN GARDERIE, SELON LA RÉGION

RÉGION	SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL	CPE	GARDERIE	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2 355	1 370	45	3 770
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 499	2 297	375	6 171
Capitale-Nationale	6 521	6 035	2 386	14 942
Mauricie	2 828	2 014	236	5 078
Estrie	3 969	3 112	279	7 360
Montréal	11 986	17 882	15 354	45 222
Outaouais	4 093	3 326	733	8 152
Abitibi-Témiscamingue	1 931	1 461	69	3 461
Côte-Nord	1 129	933	0	2 062
Nord-du-Québec	175	1 350	27	1 552
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 109	640	20	1 769
Chaudière-Appalaches	5 036	3 153	593	8 782
Laval	4 029	2 540	2 699	9 268
Lanaudière	4 964	3 086	1 738	9 788
Laurentides	5 640	4 166	1 574	11 380
Montérégie	13 435	11 150	5 833	30 418
Centre-du-Québec	2 690	1 881	461	5 032
TOTAL DES FAMILLES	75 389	66 396	32 422	174 207
Ensemble des familles du Québec¹⁵	76 570	68 358	36 233	181 161

Les BC coordonnent en moyenne des services de garde desservant 464 familles, alors que les CPE desservent 51 familles et les garderies, 54 familles (tableau 2.2).

¹⁴ L'écart restreint est dû au haut taux de réponse.

¹⁵ Il s'agit de l'extrapolation du nombre de familles utilisatrices pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de l'ensemble des services.

TABLEAU 2.2**DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON LES PLACES ET LE TYPE DE SERVICES DE GARDE**

PLACES À L'AGRÈMENT DU BC	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES DESSERVIES PAR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL
140 places ou moins	35
141 à 280 places	182
281 à 420 places	299
421 à 560 places	429
561 à 700 places	543
701 à 850 places	675
851 à 1 000 places	745
1 001 à 1 150 places	885
1 151 à 1 300 places	976
MOYENNE TOTALE DE FAMILLES	464

CAPACITÉ D'ACCUEIL	NOMBRE MOYEN DE FAMILLES	
	CPE	GARDERIES
Moins de 50 places	33	31
De 50 à 59 places	48	50
60 places	52	54
De 61 à 80 places	65	69
81 places et plus	95	90
MOYENNE TOTALE DE FAMILLES	51	54

2.2 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES**2.2.1. PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL**

Le tableau 2.3 précise qu'au total, 68,6 % des enfants des régions de Montréal et de Laval habitent le même territoire de CLSC que le service qu'ils fréquentent; 24,3 % habitent un autre territoire de CLSC et 7,1 % habitent une autre région administrative.

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, sur les 2 546 enfants d'une autre région administrative, la majorité provient de Laval (43,8 %); la Montérégie suit avec 39,2 %, alors que 8,9 % proviennent de la région de Lanaudière et 8,1 % des Laurentides.

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, la majorité des enfants provenant d'une autre région administrative (n = 472) sont de la région des Laurentides (50,1 %); 25,8 % proviennent de Lanaudière, 21,9 % de Montréal et 2,2 % de la Montérégie.

On remarque que les garderies (78,0 %) reçoivent plus souvent que les installations de CPE (60,9 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (18,2 %) ou une autre région administrative (3,8 %).

TABEAU 2.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN AUTRE TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Installations de CPE	14 297	60,9	6 885	29,3	2 284	9,7	23 466	371
Garderies	15 089	78,0	3 523	18,2	734	3,8	19 346	316
RÉGION								
Montréal	24 999	67,8	9 320	25,3	2 546	6,9	36 865	590
Laval	4 387	73,8	1 088	18,3	472	7,9	5 947	97
TOTAL D'ENFANTS	29 386	68,6	10 408	24,3	3 018	7,1	42 812	687

2.2.2. PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec, selon qu'ils habitent ou non la même localité que le service, et ce, pour les installations de CPE. Quant au tableau 2.5, il présente la même information pour les garderies.

Huit enfants sur dix (80,9 %) qui fréquentent des installations de CPE en dehors des régions de Montréal et de Laval habitent la localité où se trouve l'installation. La situation diffère toutefois d'une région administrative à l'autre. En effet, les enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions des Laurentides (71,6 %) et de la Montérégie (75,7 %) habitent proportionnellement moins souvent dans la même localité que l'installation qu'ils fréquentent, alors qu'une très grande proportion des enfants fréquentant des installations de CPE dans les régions du Nord-du-Québec (100 %), de la Côte-Nord (95,7 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (91,0 %) demeurent dans la même localité que l'installation du CPE qu'ils fréquentent.

En ce qui a trait aux garderies, le tableau 2.5 révèle aussi que huit enfants sur dix habitent la même localité que leur garderie (80,3 %). Soulignons que tous les enfants (100 %) fréquentant une garderie en Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'une très forte proportion en Mauricie (98,4 %), dans le Nord-du-Québec (96,7 %), en Estrie (95,1 %) et dans le Bas-Saint-Laurent (92,7 %) demeurent dans la même localité que leur service de garde. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions de la Montérégie (76,0 %) et du Centre-du-Québec (76,3 %).

TABLEAU 2.4

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)

RÉGION	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	1 285	79,4	321	19,8	12	0,7	1 618	32
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 546	91,0	251	9,0	0	0,0	2 797	47
Capitale-Nationale	5 890	82,7	1 010	14,2	225	3,2	7 125	118
Mauricie	2 087	86,8	287	11,9	29	1,2	2 403	44
Estrie	3 071	83,3	572	15,5	43	1,2	3 686	65
Outaouais	3 500	88,3	467	11,8	0	0,0	3 966	72
Abitibi-Témiscamingue	1 473	85,0	259	15,0	0	0,0	1 732	27
Côte-Nord	1 023	95,7	46	4,3	0	0,0	1 069	22
Nord-du-Québec	1 708	100,0	0	0,0	0	0,0	1 708	32
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	645	87,6	89	12,1	2	0,3	736	17
Chaudière-Appalaches	2 941	76,0	875	22,6	53	1,4	3 869	71
Lanaudière	2 882	77,8	703	19,0	117	3,2	3 702	56
Laurentides	3 531	71,6	1 229	24,9	171	3,5	4 931	76
Montréal	10 129	75,7	2 776	20,8	473	3,5	13 378	212
Centre-du-Québec	1 807	77,4	508	21,8	19	0,8	2 334	35
TOTAL D'ENFANTS	44 518	80,9	9 393	17,1	1 144	2,1	55 054	926

TABLEAU 2.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)

RÉGION	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Bas-Saint-Laurent	51	92,7	4	7,3	0	0,0	55	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	358	84,0	68	16,0	0	0,0	426	8
Capitale-Nationale	2 276	81,9	444	16,0	59	2,1	2 779	55
Mauricie	248	98,4	4	1,6	0	0,0	252	4
Estrie	312	95,1	11	3,4	5	1,5	328	7
Outaouais	825	92,7	65	7,3	3	0,3	890	17
Abitibi-Témiscamingue	80	100,0	0	0,0	0	0,0	80	1
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	29	96,7	1	3,3	0	0,0	30	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21	80,8	5	19,2	0	0,0	26	1
Chaudière-Appalaches	571	78,5	143	19,7	13	1,8	727	14
Lanaudière	1 688	84,0	284	14,1	37	1,8	2 009	32
Laurentides	1 394	78,3	320	18,0	66	3,7	1 780	26
Montréal	5 121	76,0	1 433	21,3	184	2,7	6 738	104
Centre-du-Québec	424	76,3	110	19,8	22	4,0	556	11
TOTAL D'ENFANTS	13 398	80,3	2 892	17,3	389	2,3	16 676	284

2.3 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

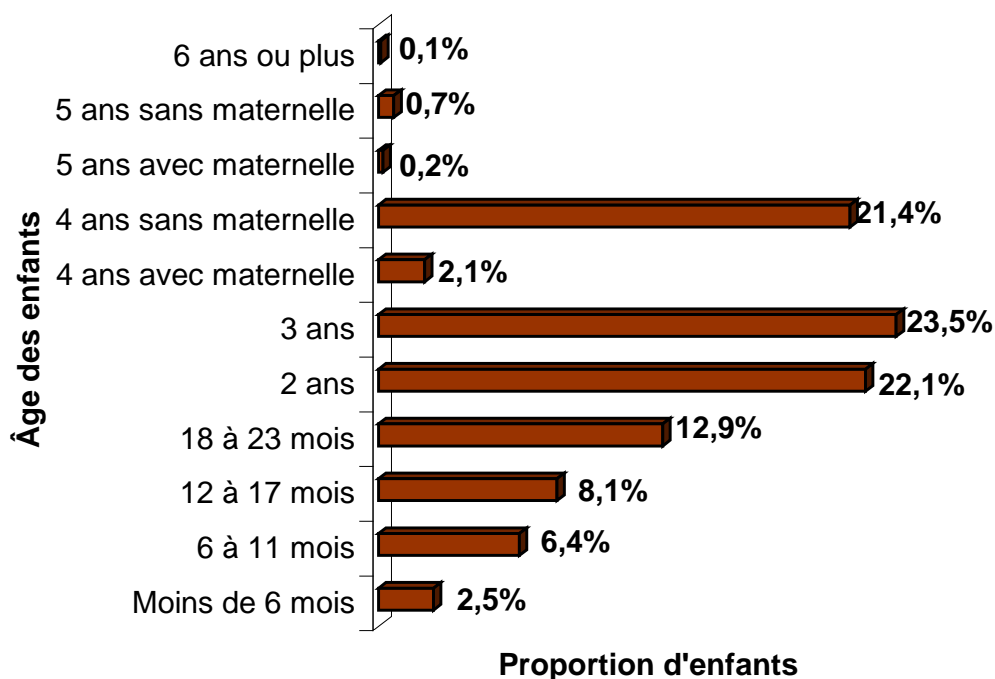
Cette section répertorie le nombre d'enfants accueillis pendant la période du 10 au 16 mars 2008, selon leur âge au 30 septembre 2007 (question 10) et selon le nombre de jours de fréquentation par semaine (question 9).

2.3.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2007

Près de la moitié des enfants qui fréquentent un service de garde ont entre 3 et 4 ans (47,0 %) (voir le graphique 2.1). Les enfants de 2 ans représentent 22,1 % des usagers pour l'ensemble des services. Les enfants de moins de 2 ans représentent trois usagers sur dix (29,9 %), alors que les enfants de 5 ans ou plus ne représentent que 1 % des usagers des services de garde.

GRAPHIQUE 2.1

DISTRIBUTION DES ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2007



Les services de garde en milieu familial accueillent 43,5 % de l'ensemble des enfants en services de garde, alors que les installations de CPE en accueillent 38,7 % et les garderies, 17,8 %. Les services de garde en milieu familial sont les services qui accueillent le plus grand nombre d'enfants de 6 ans ou plus (68,6 %) et de moins de 2 ans (57,1 %).

TABLEAU 2.6**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2007**

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES SUBVENTIONNÉES		GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 6 mois	909	18,2	191	3,8	52	1,0	3 835	76,9	4 987
6 à 11 mois	3 709	28,7	1 043	8,1	202	1,6	7 983	61,7	12 937
12 à 17 mois	5 219	31,9	1 654	10,1	236	1,4	9 262	56,6	16 371
18 à 23 mois	8 334	31,8	3 964	15,1	477	1,8	13 456	51,3	26 231
2 ans	16 564	36,9	7 236	16,1	567	1,3	20 464	45,6	44 831
3 ans	20 268	42,4	9 054	18,9	692	1,4	17 785	37,2	47 799
4 ans avec maternelle	2 100	49,1	1 190	27,8	255	6,0	729	17,1	4 274
4 ans sans maternelle	21 639	49,9	8 081	18,6	677	1,6	12 977	29,9	43 374
5 ans avec maternelle	159	38,7	99	24,1	32	7,8	121	29,4	411
5 ans sans maternelle	501	33,6	280	18,8	80	5,4	629	42,2	1 490
6 ans ou plus	52	18,1	22	7,7	16	5,6	197	68,6	287
TOTAL	78 456	38,7	32 732	16,2	3 304	1,6	88 132	43,5	202 624¹⁶

Il faut extrapoler les données du tableau 2.6 si on veut obtenir le nombre total d'enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2008 et non seulement le nombre d'enfants dans les services de garde ayant complété le rapport d'activités.

Le tableau 2.7 présente donc la distribution du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde, selon leur âge au 30 septembre 2007. Ainsi, un total de 210 670 enfants utilisent les 205 917 places disponibles au 31 mars 2008. L'écart restreint entre les données des deux tableaux s'explique par le haut taux de réponse obtenu.

TABLEAU 2.7**EXTRAPOLATION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MARS 2008, SELON LEUR ÂGE**

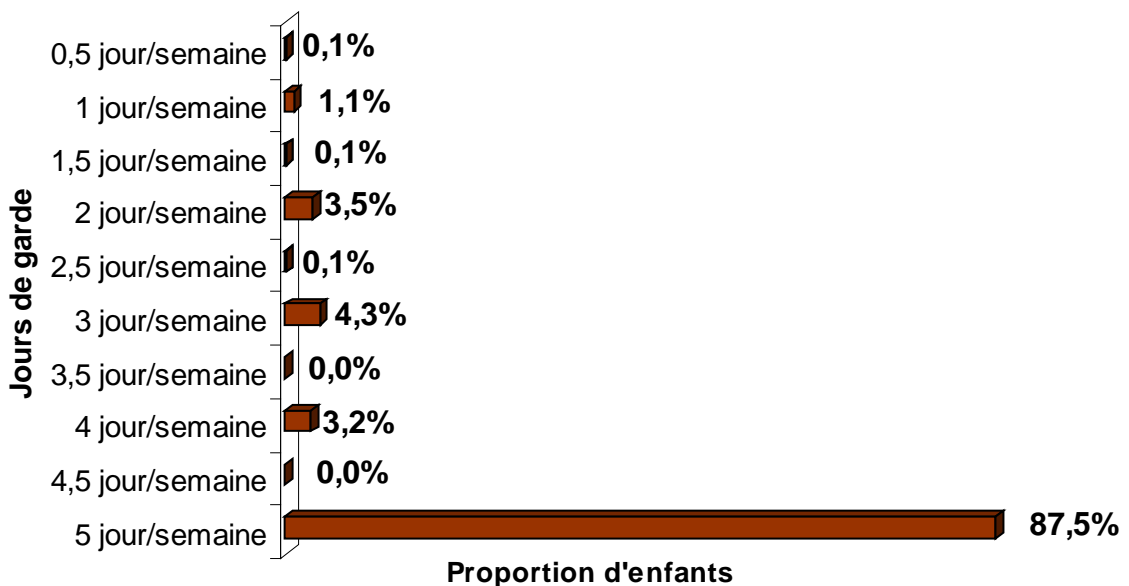
GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		MILIEU FAMILIAL		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 757	5,9	1 663	4,1	12 098	13,5	18 518	8,8
1 an	13 961	17,3	7 075	17,5	23 257	26,0	44 293	21,0
2 ans	17 062	21,1	8 720	21,6	20 949	23,4	46 731	22,2
3 ans	20 878	25,8	10 891	27,0	18 207	20,3	49 976	23,7
4 ans	23 425	29,0	11 402	28,3	14 031	15,7	48 858	23,2
5 ans ou plus	734	0,9	590	1,5	970	1,1	2 294	1,1
TOTAL	80 817	100,0	40 341	100,0	89 512	100,0	210 670	100,0

¹⁶ Le nombre total d'enfants diffère dans les tableaux 2.6 et 2.8 parce qu'une garderie n'a pas classer les enfants selon leur âge.

2.3.2 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LA FRÉQUENTATION

Comme on le voit dans le graphique 2.2, on constate que la grande majorité des enfants qui fréquentent les services de garde sont inscrits à temps complet (87,5 % des enfants fréquentent leur service de garde cinq jours par semaine). Au fil des années, ce pourcentage augmente : il était de 76,8 % en 2001, de 82,9 % en 2003, de 85,2 % en 2005 et de 86,7 % en 2007. Ajoutons que 4,8 % des enfants sont accueillis moins de 2,5 jours par semaine, 7,6 % le sont 2,5 jours ou plus, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.2



DISTRIBUTION DES ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE

Le tableau 2.8 indique que ces proportions varient selon les types de services de garde fréquentés. Ainsi, dans les services de garde en milieu familial, 92,5 % des enfants fréquentent les services de garde cinq jours par semaine, comparativement à 84,5 % pour ceux qui fréquentent les installations de CPE et à 88 % pour ceux qui fréquentent les garderies.

TABLEAU 2.8**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE**

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	CPE		MILIEU FAMILIAL		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	66 320	84,5	77 550	88,0	33 406	92,5	177 276	87,5
4,5 jours/semaine	9	0,0	19	0,0	21	0,1	49	0,0
4 jours/semaine	2 332	3,0	3 662	4,2	519	1,4	6 513	3,2
3,5 jours/semaine	29	0,0	12	0,0	17	0,0	58	0,0
3 jours/semaine	4 438	5,7	3 052	3,5	1 164	3,2	8 654	4,3
2,5 jours/semaine	145	0,2	106	0,1	46	0,1	297	0,1
2 jours/semaine	3 747	4,8	2 542	2,9	769	2,1	7 058	3,5
1,5 jour/semaine	79	0,1	14	0,0	17	0,0	110	0,1
1 jour/semaine	1 065	1,4	1 106	1,3	120	0,3	2 291	1,1
0,5 jour/semaine	47	0,1	69	0,1	12	0,0	128	0,1
TOTAL	78 456	100,0	88 132	100,0	36 116	100,0	202 704¹⁷	100,0

2.4 MODE DE FONCTIONNEMENT DES CPE ET DES GARDERIES

On constate au tableau 2.9 que plus de sept CPE (71,8 %) et garderies (72,9 %) sur dix affirment avoir un mode de fonctionnement par groupe d'âge défini.

TABLEAU 2.9**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT**

MODE DE FONCTIONNEMENT	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Par groupe multi-âge	79	6,1	28	4,7
Par groupe d'âge défini	930	71,8	438	72,9
Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini, selon l'âge des enfants	287	22,1	135	22,5
TOTAL	1 296	100,0	601	100,0

2.5 LANGUE D'USAGE DU SERVICE DE GARDE

La question 12 des rapports d'activités des CPE et des garderies (question 10 pour les BC) traite de la langue d'usage dans les services de garde. Dans les services de garde en milieu familial, 64,4 % des RSG travaillent exclusivement en français, 3,1 % exclusivement en anglais, 18,8 % travaillent en français et en anglais et 11,3 % utilisent le français, l'anglais et une autre langue dans leur milieu de travail (voir le tableau 2.10).

¹⁷ Le nombre total d'enfants diffère dans les tableaux 2.6 et 2.8 parce qu'une garderie n'a pas classé les enfants selon leur âge.

En ce qui concerne les installations de CPE (tableau 2.11), la majorité offre des services de garde exclusivement en français (85,0 %), 1,6 % exclusivement en anglais et 8,2 % en français et en anglais.

Quant aux garderies (tableau 2.12), les proportions de services exclusivement francophones sont moindres, soit 59 %; dans 0,8 % des cas, les garderies emploient exclusivement l'anglais, mais elles sont plus du tiers à travailler en français et en anglais (35,2 %).

C'est en Estrie (44,4 %) et dans l'Outaouais (44,4 %) que l'on trouve les plus grandes concentrations de services de garde en milieu familial bilingues (français et anglais), tandis que les services trilingues sont offerts surtout à Montréal (55 %) et à Laval (33,3 %).

À l'inverse, dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Nord-du-Québec et du Centre-du-Québec, les services sont offerts exclusivement en français.

Les principales autres langues utilisées dans les services de garde en milieu familial sont :

- Arabe (Montréal : 7, Outaouais : 2, Laval : 2, Capitale-Nationale : 1, Montérégie : 1);
- Espagnol (Montréal : 4, Outaouais : 2, Capitale-Nationale : 2, Montérégie : 2, Mauricie : 1, Laval : 1);
- Chinois (Montréal : 2, Outaouais : 1, Montérégie : 1);
- Russe (Montréal : 3);
- Yiddish (Montréal : 2, Laurentides : 1);
- Roumain (Montréal : 1, Laval : 1);
- Créole (Montréal : 1, Laval : 1);
- Italien (Montréal : 2);
- Hébreu (Montréal : 2).

Pour les installations de CPE, on offre des services dans une seule langue – notamment le français – dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Chaudière-Appalaches.

Les pourcentages de services offerts en français et en anglais dans les installations de CPE sont plus élevés dans les régions de Montréal (20,1 %) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (17,6 %), alors que les services exclusivement dans une autre langue sont surtout offerts dans les régions du Nord-du-Québec (16,1 %) et de la Côte-Nord (4,5 %).

Les principales autres langues utilisées dans les installations de CPE sont :

- Cri (Côte-Nord : 1, Nord-du-Québec : 16);
- Innu (Côte-Nord : 4, Nord-du-Québec : 11);
- Yiddish (Montréal : 5, Laurentides : 2);
- Grec (Montréal : 3, Laval : 3, Montérégie : 1);
- Espagnol (Montréal : 2, Centre-du-Québec : 2, Montérégie : 1);
- Hébreu (Montréal : 5);
- Chinois (Montréal : 3);
- Algonquin (Abitibi-Témiscamingue : 3);
- Italien (Montréal : 2);
- Mikmaq (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : 2).

Dans les garderies, seules les régions de la Capitale-Nationale (1,9 %) et de Montréal (1,5 %) offrent des services de garde exclusivement en anglais. À l'inverse, dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches, les services sont offerts exclusivement en français. Trois langues sont utilisées dans certains services de garde de Montréal, de l'Outaouais, de Laval et de la Montérégie.

Enfin, les principales autres langues utilisées dans les garderies sont :

- Italien (Montréal : 8, Montérégie : 2);
- Espagnol (Montréal : 7, Outaouais : 1, Montérégie : 2);
- Russe (Montréal : 3);
- Arabe (Montréal : 3);
- Grec (Montréal : 1, Laval : 1);
- Chinois (Montréal : 2);
- Polonais (Montréal : 2);
- Roumain (Montréal : 2);
- Hébreu (Montréal : 2).

TABLEAU 2.10**LANGUE D'USAGE DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

RÉGION	LANGUE D'USAGE						
	FRANÇAIS EXCLUSIF %	ANGLAIS EXCLUSIF %	FRANÇAIS ET ANGLAIS %	AUTRE LANGUE EXCLUSIVE %	FRANÇAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	FRANÇAIS, ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %
Bas-Saint-Laurent	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	71,4	14,3	14,3	0,0	0,0	-	0,0
Capitale-Nationale	78,6	0,0	7,1	0,0	0,0	-	14,3
Mauricie	85,7	0,0	0,0	0,0	14,3	-	0,0
Estrie	55,6	0,0	44,4	0,0	0,0	-	0,0
Montréal	25,0	0,0	20,0	0,0	5,0	-	50,0
Outaouais	33,3	0,0	44,4	0,0	0,0	-	22,2
Abitibi-Témiscamingue	50,0	16,7	33,3	0,0	0,0	-	0,0
Côte-Nord	66,7	16,7	16,7	0,0	0,0	-	0,0
Nord-du-Québec	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	66,7	0,0	33,3	0,0	0,0	-	0,0
Chaudière-Appalaches	91,7	8,3	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Laval	50,0	0,0	16,7	0,0	0,0	-	33,3
Lanaudière	88,9	11,1	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Laurentides	60,0	0,0	30,0	0,0	0,0	-	10,0
Montérégie	56,5	0,0	30,4	4,3	4,3	-	4,3
Centre-du-Québec	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
TOTAL	64,4	3,1	19,4	0,6	1,9	-	10,6

TABLEAU 2.11**DISTRIBUTION DES CPE SELON LA LANGUE D'USAGE DANS LES SERVICES DE GARDE**

RÉGION	NOMBRE	LANGUE D'USAGE						
		FRANÇAIS EXCLUSIF %	ANGLAIS EXCLUSIF %	FRANÇAIS ET ANGLAIS %	AUTRE LANGUE EXCLUSIVE %	FRANÇAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	FRANÇAIS, ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %
Bas-Saint-Laurent	32	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	47	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	118	98,3	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Mauricie	44	97,7	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
Estrie	65	93,8	0,0	6,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Montréal	323	68,7	5,3	20,1	0,6	0,6	0,3	4,3
Outaouais	72	87,5	1,4	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	27	77,8	0,0	11,1	0,0	3,7	0,0	7,4
Côte-Nord	22	72,7	0,0	4,5	4,5	13,6	0,0	4,5
Nord-du-Québec	31	12,9	0,0	0,0	16,1	3,2	64,5	3,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	70,6	0,0	17,6	0,0	0,0	11,8	0,0
Chaudière-Appalaches	71	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Laval	48	93,8	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	4,2
Lanaudière	56	94,6	0,0	3,6	1,8	0,0	0,0	0,0
Laurentides	76	93,4	0,0	3,9	0,0	0,0	2,6	0,0
Montréal	212	90,6	1,4	7,1	0,0	0,0	0,0	0,9
Centre-du-Québec	35	94,3	0,0	0,0	0,0	5,7	0,0	0,0
TOTAL	1 296	85,0	1,6	8,2	0,7	0,8	1,9	1,7

TABLEAU 2.12**DISTRIBUTION DES GARDERIES SELON LA LANGUE D'USAGE DANS LES SERVICES DE GARDE**

RÉGION	NOMBRE	LANGUE D'USAGE						
		FRANÇAIS EXCLUSIF %	ANGLAIS EXCLUSIF %	FRANÇAIS ET ANGLAIS %	AUTRE LANGUE EXCLUSIVE %	FRANÇAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %	FRANÇAIS, ANGLAIS ET UNE AUTRE LANGUE %
Bas-Saint-Laurent	3	66,7	0,0	33,3	-	0,0	-	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Capitale-Nationale	54	88,9	1,9	9,3	-	0,0	-	0,0
Mauricie	4	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Estrie	7	85,7	0,0	14,3	-	0,0	-	0,0
Montréal	265	40,8	1,5	50,2	-	0,4	-	7,2
Outaouais	17	70,6	0,0	23,5	-	0,0	-	5,9
Abitibi-Témiscamingue	1	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Côte-Nord	0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Nord-du-Québec	1	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Chaudière-Appalaches	14	100,0	0,0	0,0	-	0,0	-	0,0
Laval	50	50,0	0,0	40,0	-	0,0	-	10,0
Lanaudière	32	90,6	0,0	9,4	-	0,0	-	0,0
Laurentides	26	88,5	0,0	11,5	-	0,0	-	0,0
Montréal	103	58,3	0,0	37,9	-	0,0	-	3,9
Centre-du-Québec	11	90,9	0,0	9,1	-	0,0	-	0,0
TOTAL	597	59,0	0,8	35,2	-	0,2	-	4,9

2.6 PROGRAMME ÉDUCATIF ET APPLICATIONS DANS LES CPE ET LES GARDERIES

Une série de nouvelles questions abordent cette année le programme éducatif des CPE et des garderies. Le tableau 2.13 présente la répartition des applications du programme éducatif. Dans les 952 CPE et 601 garderies répondantes, on observe l'importante part accordée à l'application du Ministère de même qu'à « Jouer, c'est magique ». Aussi, les services de garde sont nombreux à créer leurs propres applications à partir de différents programmes. Quant au tableau 2.14, il présente les réponses fournies à la question concernant des initiatives nouvelles à la suite de la récente mise à jour du programme éducatif réalisée par le Ministère.

Le tableau 2.15 montre le degré d'implantation du programme éducatif en vigueur dans les CPE et dans les garderies. On constate que 39,7 % des CPE et 46,3 % des garderies qualifient l'implantation de leur programme comme étant avancée, alors qu'elle est jugée comme étant approfondie dans 15,7 % des CPE et 28,6 % des garderies. Ajoutons qu'un CPE sur cinq mentionne être en révision (20,7 %), alors que cette proportion est de 7,7 % dans le cas des garderies.

TABLEAU 2.13

APPLICATION DU PROGRAMME EDUCATIF

	CPE	GARDERIES
	%	%
Accueillir la petite enfance (application du Ministère)	74,9	45,0
Jouer, c'est magique	55,9	61,7
Programme d'activités du CPE/de la garderie	34,6	58,5
Programme éducatif favorisant l'aspect socioaffectif	10,1	22,2
L'activité projet	9,2	11,2
Programme d'activités favorisant le langage et la lecture	8,6	21,6
Éveil par les arts	3,0	11,4
Reggio Emilia	2,0	3,8
Pédagogie d'éveil	2,0	6,7
Éco CPE	1,9	--
Montessori	1,6	10,4
Umbr Luminaria	1,0	0,7
La boîte à outils	1,0	3,8
Waldorf	0,6	2,0
Autres ¹⁸	2,1	0,0

On relève les pourcentages suivants pour chacun des domaines ciblés dans les CPE et les garderies.

¹⁸ Les autres applications citées par les CPE sont : Globules (4), Vers le Pacifique (3), Bébé en garderie (2), Martin Libério (2), ALI (1), Au couturier (1), Brigance (1), Ma valise de solutions (1), Partager le plaisir d'apprendre (1), Pré/scolaire (1), SAEM (1), Vision enfant-famille (1) et les sciences naturelles visées (1).

TABLEAU 2.14**DOMAINES OU LA MISE A JOUR DU MINISTERE A SUSCITE DE NOUVELLES INITIATIVES**

	CPE	GARDERIES
	% de oui	% de oui
Formation ou perfectionnement	74,6	34,8
Modes d'interventions	42,5	43,4
Projets d'activités	38,1	53,2
Matériel éducatif	29,8	53,2
Aménagements physiques	28,6	34,8
Autres	0,4	1,36

Dans les CPE, cette mise à jour a principalement suscité des initiatives touchant la formation et le perfectionnement (74,6 %), alors que dans les garderies, c'est plutôt dans les domaines des projets d'activités (53,2 %) et du matériel éducatif (53,2 %), que cette mise à jour a créé des initiatives nouvelles.

TABLEAU 2.15**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES SELON LEUR DEGRÉ D'IMPLANTATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF**

RÉGION	CPE						GARDERIES					
	NOMBRE	DEGRÉ D'IMPLANTATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF					NOMBRE	DEGRÉ D'IMPLANTATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF				
		DÉMARRAGE OU PHASE INITIALE %	MOYEN %	AVANCÉ %	APPROFONDI %	EN RÉVISION %		DÉMARRAGE OU PHASE INITIALE %	MOYEN %	AVANCÉ %	APPROFONDI %	EN RÉVISION %
Bas-Saint-Laurent	21	0,0	19,0	23,8	4,8	52,4	3	0,0	33,3	0,0	33,3	33,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34	2,9	11,8	44,1	14,7	26,5	8	12,5	0,0	25,0	62,5	0,0
Capitale-Nationale	94	1,1	12,8	51,1	17,0	18,1	55	1,8	9,1	47,3	29,1	12,7
Mauricie	31	12,9	22,6	38,7	12,9	12,9	4	0,0	0,0	75,0	25,0	0,0
Estrie	50	0,0	24,0	24,0	12,0	40,0	7	14,3	14,3	57,1	0,0	14,3
Montréal	260	3,5	16,9	44,6	20,4	14,6	267	1,1	17,6	43,4	31,8	6,0
Outaouais	50	4,0	20,0	36,0	30,0	10,0	17	0,0	23,5	70,6	5,9	0,0
Abitibi-Témiscamingue	20	5,0	25,0	30,0	5,0	35,0	1	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Côte-Nord	20	20,0	15,0	25,0	10,0	30,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	23	8,7	56,5	26,1	8,7	0,0	1	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	0,0	45,5	9,1	9,1	36,4	1	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	48	4,2	25,0	25,0	10,4	35,4	14	0,0	21,4	35,7	21,4	21,4
Laval	39	0,0	15,4	35,9	28,2	20,5	50	2,0	12,0	54,0	30,0	2,0
Lanaudière	39	5,1	12,8	33,3	15,4	33,3	32	0,0	12,5	40,6	37,5	9,4
Laurentides	53	3,8	22,6	49,1	7,5	17,0	26	3,8	19,2	57,7	15,4	3,8
Montréal	136	5,1	25,0	44,9	10,3	14,7	104	4,8	11,5	49,0	26,0	8,7
Centre-du-Québec	23	8,7	4,3	34,8	13,0	39,1	11	9,1	9,1	27,3	18,2	36,4
TOTAL	952	4,1	19,9	39,7	15,7	20,7	601	2,3	15,1	46,3	28,6	7,7

2.7 POLITIQUE ALIMENTAIRE DANS LES CPE ET DANS LES GARDERIES

Cette nouvelle section traite de la politique alimentaire des CPE et des garderies. Les réponses aux questions concernant l'instauration d'une telle politique dans les différentes régions indiquent que au total, 26,8 % des CPE et 60,6 % des garderies disposent d'une politique alimentaire (voir le tableau 2.16). Les CPE des régions du Nord-du-Québec (43,5 %) et de Laval (38,5 %) affichent des pourcentages plus élevés de services bénéficiant d'une telle politique, alors que pour les garderies, il s'agit plutôt des régions de l'Outaouais (70,6 %) et de la Capitale-Nationale (65,5 %). À l'opposé, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (9,1 %) et de Lanaudière (10,3 %) montrent les proportions les plus faibles de CPE disposant d'une politique alimentaire et une garderie sur les quatre garderies de la région de la Mauricie dispose d'une telle politique.

TABLEAU 2.16

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES SELON QU'ILS DISPOSENT D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE OU PRÉVOIENT EN ADOPTER UNE

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	NOMBRE	% DE CPE QUI DISPOSENT D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE	NOMBRE DE CPE QUI NE DISPOSENT PAS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE	% DE CPE QUI PRÉVOIENT ADOPTER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE	NOMBRE	% DE GARDERIES QUI DISPOSENT D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE	NOMBRE DE GARDERIES QUI NE DISPOSENT PAS DE POLITIQUE ALIMENTAIRE	% DE GARDERIES QUI PRÉVOIENT ADOPTER UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE
Bas-Saint-Laurent	21	14,3	18	66,7	3	66,7	1	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34	32,4	23	73,9	8	62,5	3	33,3
Capitale-Nationale	94	35,1	61	72,1	55	65,5	19	36,8
Mauricie	31	16,1	26	61,5	4	25,0	3	0,0
Estrie	50	24,0	38	55,3	7	57,1	3	33,3
Montréal	260	30,0	182	58,6	267	61,8	102	29,4
Outaouais	50	24,0	38	50,0	17	70,6	5	40,0
Abitibi-Témiscamingue	20	25,0	15	60,0	1	100,0	0	0,0
Côte-Nord	20	20,0	16	62,5	0	0,0	0	0,0
Nord-du-Québec	23	43,5	13	76,9	1	100,0	0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	9,1	10	70,0	1	0,0	1	100,0
Chaudière-Appalaches	48	31,3	33	81,8	14	57,1	6	33,3
Laval	39	38,5	24	58,3	50	58,0	21	28,6
Lanaudière	39	10,3	35	91,4	32	56,3	14	28,6
Laurentides	53	18,9	43	60,5	26	53,8	12	0,0
Montréal	136	24,3	103	68,0	104	59,6	42	28,6
Centre-du-Québec	23	17,4	19	73,7	11	54,5	5	40,0
TOTAL	952	26,8	697	65,2	601	60,6	237	28,7

Ajoutons que l'on dispose d'une politique alimentaire depuis fort longtemps dans beaucoup de CPE et de garderies (tableau 2.17).

TABLEAU 2.17

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE LA DATE DEPUIS LAQUELLE ON DISPOSE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE, EN POURCENTAGE

	CPE (%)	GARDERIES (%)
▪ Avant 2000	12,5	25,5
▪ Entre avril 2000 et mars 2002	9,5	7,9
▪ Entre avril 2002 et mars 2004	9,4	8,3
▪ Entre avril 2004 et mars 2006	14,1	22,1
▪ Entre avril 2006 et mars 2008	54,1	36,2

On note aussi que parmi les 697 CPE et les 237 garderies ne disposant pas de politique alimentaire, 65,2 % des CPE et 28,7 % des garderies prévoient adopter une telle politique prochainement.

2.8 LISTES D'ATTENTE

La question 17 du rapport d'activités porte sur les listes d'attente. En ce qui concerne les CPE, 98,2 % d'entre eux ont une liste d'attente pour les places en installations. Pour plus de la moitié d'entre eux (52,3 %), cette liste compte 400 inscriptions d'enfants ou moins, soit une moyenne de 536 enfants inscrits par CPE (voir le tableau 2.18).

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 65,5 % affirment avoir une procédure établie de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie entre une et 4 semaines pour 9,8 % des CPE, entre 5 et 25 semaines pour 14,0 % d'entre eux et entre 26 et 51 semaines pour 31,4 % des CPE. Pour 43,9 % des CPE, elle est d'un an, tandis qu'elle est de plus d'un an pour 0,9 % des CPE. La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 34,3 semaines.

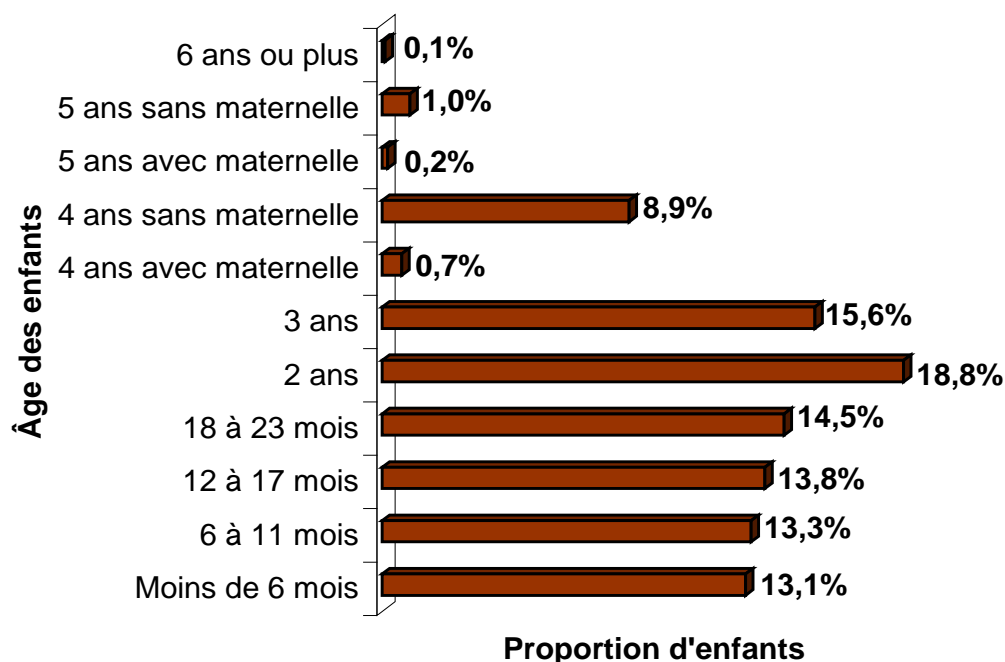
Du côté des garderies, 93,2 % ont une liste d'attente. Parmi celles-ci, les trois quarts (75,1 %) ont 400 inscriptions ou moins sur leur liste. La moyenne d'enfants inscrits sur cette liste est de 313 enfants.

Dans l'ensemble, plus des trois quarts des garderies (76,6 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence moyenne de la mise à jour de la liste d'attente en garderie est de 25,5 semaines. Plus précisément, la fréquence de mise à jour de cette liste varie entre une et 4 semaines pour 17,6 % des garderies, entre 5 et 25 semaines pour 26,8 % d'entre elles et entre 26 et 51 semaines pour 29,4 %. Pour 26,2 % des garderies, elle est d'un an.

TABLEAU 2.18**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LEUR LISTE D'ATTENTE AU 31 MARS 2008**

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
100 et moins	153	17,0	169	30,8
Entre 101 et 200	130	14,4	109	19,9
Entre 201 et 400	188	20,9	134	24,4
Entre 401 et 600	128	14,2	51	9,3
Entre 601 et 800	84	9,3	39	7,1
Plus de 800	217	24,1	47	8,6
TOTAL	900	100,0	549	100,0

Une nouvelle question cette année permet de connaître la répartition des enfants inscrits sur les listes d'attente en fonction de leur âge au 31 mars 2008. On constate que les enfants de moins de 2 ans représentent plus de la moitié de la clientèle en attente (54,7 %). Ceux de 2 ans représentent 18,8 % des enfants sur liste d'attente, alors que les enfants de 3 et 4 ans comptent pour le quart (25,2 %) et ceux de 5 ans ou plus ne représentent que 1,3 % des enfants en attente (voir le graphique 2.3).

GRAPHIQUE 2.3**DISTRIBUTION DES ENFANTS INSCRITS SUR UNE LISTE D'ATTENTE, SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2008**

La gestion de la liste d'attente est majoritairement effectuée à l'interne au moyen d'outils informatiques dans 63,6 % des cas de CPE et dans 37,1 % des garderies. La plupart du temps la liste d'attente est maintenue de façon manuelle dans les garderies (62,1 %). Notons que le quart des CPE (25,5 %) gèrent leur liste de façon manuelle.

TABLEAU 2.19

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE MODE DE GESTION DE LEUR LISTE D'ATTENTE

MODE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
À l'interne de façon manuelle	238	25,5	348	62,1
À l'interne au moyen d'outils informatiques	592	63,6	208	37,1
Grâce à divers services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente	31	3,3	4	0,7
Coop Enfance-Famille	53	5,7	-	-
Bila	21	2,2	-	-
TOTAL	935	100,0	601	100,0

Dans l'ensemble, la grande majorité des CPE et des garderies ont une procédure établie de gestion de leur liste d'attente. En effet, 99,5 % des CPE et 98,8 % des garderies affirment posséder une telle procédure (tableau 2.20). La nature de cette procédure est principalement la date d'inscription (90,0 %), la fratrie (87,8 %) et les enfants des employés (84,1 %) dans les CPE, alors que dans les garderies, on mentionne en plus grande proportion la date d'inscription (72,9 %), suivie de la disponibilité des groupes (67,3 %) et de la fratrie (67,1 %) (tableau 2.21).

TABLEAU 2.20

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE FAIT QU'ILS DISPOSENT OU NON D'UNE PROCÉDURE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

MODE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Dispose d'une procédure établie de gestion de la liste d'attente	930	99,5	553	98,8
Ne dispose pas d'une procédure établie de gestion de la liste d'attente	5	0,5	7	1,3
TOTAL	935	100,0	560	100,0

TABLEAU 2.21**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LA NATURE DE LA PROCÉDURE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE¹⁹**

NATURE DE LA PROCÉDURE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Date d'inscription	836	90,0	403	72,9
Fratie	816	87,8	371	67,1
Enfants des employés	781	84,1	344	62,2
Disponibilité des groupes	612	65,9	372	67,3
Ordre de priorité	574	61,8	346	62,6
Clientèle particulière	446	48,0	110	19,9
Enfants du quartier	165	17,8	129	23,3
Autres ²⁰	25	2,7	2	0,3

¹⁹ Les services de garde pouvaient cocher plus d'un choix : en conséquence, le total des pourcentages dépasse 100 %.

²⁰ Dans les CPE, les autres types de procédure de gestion des listes d'attente sont les suivants : milieu de travail (8), provenance d'un BC (8), enfants à temps partiel (4), augmentation de la fréquence (3), CA (1) et provenance d'une autre installation (1).

Dans les garderies, il s'agit d'une référence (1) et d'une situation d'urgence (1).

CHAPITRE III

PERSONNEL DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC

Nous examinons dans ce chapitre diverses questions concernant le personnel des services de garde. Une première section explore les conditions de travail : elle fournit une analyse des congés, des vacances et des autres avantages sociaux; l'analyse s'étend aussi au nombre d'heures d'absence et aux demandes d'indemnisation liées aux maladies ou aux invalidités et aux accidents de travail, à l'ancienneté du personnel, à l'établissement des conditions de travail et aux procédures d'évaluation du personnel. Une deuxième section aborde l'ancienneté et les modes d'établissement des conditions de travail du personnel des services de garde. Une troisième section s'intéresse à la qualification du personnel éducateur. Enfin, deux autres sections terminent ce chapitre; l'une traite des jugements en matière de droit du travail et une dernière section porte sur le roulement du personnel.

Tout d'abord, nous présentons ci-dessous la distribution des femmes et des hommes œuvrant dans les services de garde, selon les différents types d'emploi. On se rend compte qu'à l'exception des garderies où un peu plus du cinquième des membres du personnel d'encadrement est de sexe masculin, tous les autres types d'emploi dans les CPE et les garderies sont très majoritairement occupés par des femmes (entre 92,1 % et plus 99,9 %).

TABLEAU 3.1

DISTRIBUTION DU PERSONNEL, SELON LEUR SEXE

	CPE			CPE-BC			GARDERIES		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	%	%	N	%	%	N	%	%	N
Personnel d'encadrement	92,1	7,9	1 477	95,2	4,8	352	78,3	21,7	863
Personnel de garde	97,5	2,5	13 227	98,0	2,0	2 504	99,0	1,0	5 702
Autre type de personnel	99,5	0,5	2 130	99,9	0,1	935	99,6	0,4	739

En ce qui a trait aux BC, la situation est similaire : 82,6 % de l'ensemble des membres du personnel d'encadrement (n = 23) et 100 % des membres des autres types de personnel (n = 74) sont de sexe féminin.

3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 CONGÉS

3.1.1.1 PERSONNEL D'ENCADREMENT

Comme le montre le tableau 3.2, on observe que le **personnel d'encadrement** a en moyenne 10,8 congés fériés, 7,5 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 4,8 congés de maladie, 1,8 congé personnel et 1,6 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total moyen de 26,4 congés prévus par année.

On observe par ailleurs des différences entre les nombres moyens de jours de congé pour le personnel d'encadrement des CPE et des BC, comparativement aux garderies. En effet, le personnel d'encadrement des CPE (agrée ou non à titre de BC) et le personnel d'encadrement des BC bénéficient respectivement en moyenne d'un total de 32, 33,4 et 25,7 jours de congé prévus, par rapport à 17,4 pour le personnel d'encadrement des garderies, cette différence étant plus marquée pour le nombre de congés de maladie et de congés pour événements familiaux prévus. En comparant les régions, on observe que c'est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (40,3), dans le Bas-Saint-Laurent (37), sur la Côte-Nord (35,2) et en Abitibi-Témiscamingue (35,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus : les régions de Laval (21,7) et de Montréal (23,4) sont celles où le moins de jours de congé sont prévus par les différents services de garde.

Dans le cas des congés de maladie, on remarque qu'ils sont :

- payables dans 47,3 % des cas (n = 399);
- ni cumulatifs ni payables dans 18,9 % des cas (n = 159);
- cumulatifs et payables dans 15,5 % des cas (n = 131);
- cumulatifs ou payables en partie dans 13,9 % des cas (n = 117);
- cumulatifs dans 4,4 % des cas (n = 37).

Tandis que les congés personnels sont :

- ni cumulatifs ni payables dans 36,6 % des cas (n = 108);
- payables dans 34,9 % des cas (n = 103);
- cumulatifs ou payables en partie dans 14,3 % des cas (n = 42);
- cumulatifs et payables dans 10,2 % des cas (n = 30);
- cumulatifs dans 4,1 % des cas (n = 12).

TABLEAU 3.2

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	CONGÉS PERSONNELS	TOTAL
CPE	12,0	1,8	9,8	6,7	1,7	32,0
CPE-BC	12,0	1,6	11,4	5,3	3,2	33,4
Garderies	8,9	1,4	3,4	2,1	1,5	17,4
BC	10,3	1,5	6,5	4,8	2,5	25,7
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	10,8	2,4	15,8	7,6	0,5	37,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11,1	1,0	9,0	2,2	6,4	29,6
Capitale-Nationale	11,4	1,8	8,6	5,5	1,9	29,2
Mauricie	11,8	1,0	10,9	8,7	2,1	34,4
Estrie	11,8	1,1	10,5	5,9	2,3	31,7
Montréal	10,2	1,6	5,6	4,4	1,6	23,4
Outaouais	11,0	1,6	8,6	7,6	1,2	29,9
Abitibi-Témiscamingue	12,3	1,4	10,0	6,4	5,0	35,1
Côte-Nord	12,5	2,7	12,5	4,6	3,0	35,2
Nord-du-Québec	12,0	3,2	6,7	6,4	0,3	28,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11,2	1,6	15,3	10,2	2,1	40,3
Chaudière-Appalaches	11,0	1,8	8,6	4,5	1,0	26,9
Laval	11,2	1,0	5,2	3,8	0,5	21,7
Lanaudière	10,8	1,0	6,0	3,8	2,8	24,3
Laurentides	11,1	2,9	8,4	5,4	1,3	29,1
Montérégie	10,6	1,3	7,4	3,4	1,5	24,1
Centre-du-Québec	9,8	3,7	10,6	6,7	3,9	34,8
TOTAL	10,8	1,6	7,5	4,8	1,8	26,4

3.1.1.2 PERSONNEL ÉDUCATEUR

Au tableau 3.3, on peut voir que le **personnel éducateur** travaillant à temps plein peut bénéficier en moyenne de 11,2 congés fériés, 8,0 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 5,1 congés de maladie, 1,7 congé pour obligations familiales (enfant malade, soin à donner à un adulte, etc.), et 1,6 congé personnel, soit une moyenne générale de 27,6 congés prévus par année.

Ici encore, on observe des différences entre les nombres moyens de congés prévus pour le personnel éducateur travaillant en CPE et ceux travaillant en garderies. En effet, le personnel éducateur des CPE a en moyenne un total de 34,3 jours de congé prévus, comparativement à 16,9 pour le personnel éducateur travaillant en garderies, cette différence étant encore ici principalement due au nombre de jours de congé de maladie et de congé pour événements familiaux prévus par les deux types de services de garde. En comparant les régions, on observe que c'est en Abitibi-Témiscamingue (38,5), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (37,4), dans le Bas-Saint-Laurent (36,2) et sur la Côte-Nord (36,1) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus : les régions de Laval (23,4), de Lanaudière (24,3) et de Montréal (24,3) sont celles ayant le moins de jours de congé prévus pour le personnel éducateur.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 53,8 % des cas (n = 501);
- cumulatifs et payables dans 17,0 % des cas (n = 161);
- cumulatifs ou payables en partie dans 14,5 % des cas (n = 137);
- ni cumulatifs ni payables dans 12,5 % des cas (n = 118);
- cumulatifs dans 3,1 % des cas (n = 29).

Les congés personnels, quant à eux, sont :

- payables dans 41,5 % des cas (n = 129);
- ni cumulatifs ni payables dans 31,8 % des cas (n = 99);
- cumulatifs ou payables en partie dans 15,4 % des cas (n = 48);
- cumulatifs et payables dans 10,0 % des cas (n = 31);
- cumulatifs dans 1,3 % des cas (n = 4).

TABLEAU 3.3**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	CONGÉS PERSONNELS	TOTAL
CPE	11,9	2,1	11,1	7,0	2,2	34,3
Garderies	10,0	1,1	3,1	2,1	0,8	16,9
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	11,9	2,6	13,0	8,3	0,5	36,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,1	1,1	9,0	2,1	6,1	29,4
Capitale-Nationale	11,9	1,9	10,3	5,8	1,4	31,4
Mauricie	11,7	1,3	13,0	8,9	1,6	36,4
Estrie	11,4	0,9	11,5	6,5	1,9	32,3
Montréal	10,6	1,7	6,1	4,8	1,2	24,3
Outaouais	11,4	2,1	9,1	8,2	1,1	31,8
Abitibi-Témiscamingue	13,1	1,8	10,5	6,4	6,7	38,5
Côte-Nord	12,7	2,8	11,5	5,5	3,6	36,1
Nord-du-Québec	12,0	3,2	7,3	6,9	4,1	33,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,3	1,6	15,1	8,5	1,9	37,4
Chaudière-Appalaches	11,6	2,1	10,3	5,9	1,4	31,3
Laval	11,9	1,2	5,5	4,1	0,7	23,4
Lanaudière	11,0	0,9	6,7	4,3	1,4	24,3
Laurentides	11,4	2,0	7,5	4,6	1,3	26,8
Montréal	11,0	1,6	8,3	3,9	1,9	26,6
Centre-du-Québec	10,7	1,7	8,5	5,3	1,6	27,7
TOTAL	11,2	1,7	8,0	5,1	1,6	27,6

3.1.1.3 AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

Les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 10,0 congés fériés, 7,7 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 4,8 congés de maladie, 1,7 congé personnel et 1,7 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit une moyenne totale de 25,8 congés prévus par année (voir le tableau 3.4). Notons que le nombre de ces congés se compare à celui du personnel d'encadrement (26,4) et du personnel éducateur (27,6).

Ici encore, c'est entre les CPE ou les BC et les garderies que le plus de différences sont observées puisque les CPE (agrés ou non à titre de BC) et les BC, avec respectivement 31,7, 33,9 et 27,3 congés prévus, accordent en moyenne près du double de congés que les garderies (16,1 congés). Cette situation est principalement attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. La comparaison des régions révèle que c'est dans le Centre-du-Québec (35,5), en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (35,3), dans le Bas-Saint-Laurent (35,2), en Abitibi-Témiscamingue (34,8) et sur la Côte-Nord (34,2) qu'on trouve le plus grand nombre de jours de congé prévus : les régions de Montréal (21,9) et de Laval (21,3) demeurent les régions où le moins de jours de congé sont prévus pour les autres membres du personnel.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 52,8 % des cas (n = 450);
- cumulatifs et payables dans 16,6 % des cas (n = 142);
- cumulatifs ou payables en partie dans 15,5 % des cas (n = 132);
- ni cumulatifs ni payables dans 11,7 % des cas (n = 100);
- cumulatifs dans 3,4 % des cas (n = 29).

Les congés personnels sont :

- payables dans 40,7 % des cas (n = 111);
- ni cumulatifs ni payables dans 30,8 % des cas (n = 84);
- cumulatifs ou payables en partie dans 15,7 % des cas (n = 43);
- cumulatifs et payables dans 10,3 % des cas (n = 28);
- cumulatifs dans 2,6 % des cas (n = 7).

TABLEAU 3.4

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PAYÉS PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS, LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	CONGÉS PERSONNELS	TOTAL
CPE	11,1	1,9	10,2	6,8	1,7	31,7
CPE-BC	11,6	1,8	11,8	5,6	3,1	33,9
Garderies	8,1	1,3	3,4	2,0	1,3	16,1
BC	11,0	1,5	7,5	4,9	2,5	27,3
RÉGION						
Bas-Saint-Laurent	11,5	2,6	12,2	8,3	0,5	35,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,3	0,8	8,4	1,5	6,1	27,0
Capitale-Nationale	10,6	1,8	9,7	6,6	1,8	30,5
Mauricie	10,2	1,3	11,0	5,4	1,5	29,4
Estrie	10,9	1,2	11,1	5,9	1,9	30,9
Montréal	9,1	1,5	5,9	4,1	1,2	21,9
Outaouais	11,0	1,7	8,8	7,7	1,1	30,3
Abitibi-Témiscamingue	11,8	1,6	10,4	6,1	5,0	34,8
Côte-Nord	11,9	2,9	10,3	5,6	3,6	34,2
Nord-du-Québec	10,9	3,0	5,7	6,1	0,3	26,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9,5	1,6	14,7	7,8	1,8	35,3
Chaudière-Appalaches	11,1	2,1	9,9	5,3	1,4	29,8
Laval	10,6	1,0	5,3	3,7	0,7	21,3
Lanaudière	9,9	0,9	6,1	4,2	2,6	23,7
Laurentides	10,3	3,0	8,3	5,5	1,1	28,1
Montréal	9,8	1,3	8,0	3,7	1,6	24,5
Centre-du-Québec	9,3	4,3	10,2	7,5	4,2	35,5
TOTAL	10,0	1,7	7,7	4,8	1,7	25,8

3.1.2 VACANCES

Le tableau 3.5 indique le nombre moyen de semaines de vacances payées accordées au personnel d'encadrement, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel permanents qui travaillent à plein temps dans les CPE, les garderies et les BC. Les calculs portent sur 2 683 membres du personnel d'encadrement, 20 071 membres du personnel éducateur et 3 940 autres membres du personnel.

Au total, le personnel d'encadrement a, en moyenne, bénéficié d'un plus grand nombre de semaines de vacances payées (4,0 semaines), comparativement au personnel éducateur (3,3 semaines) et aux autres membres du personnel (3,2 semaines). Ces données demeurent comparables à celles des années passées.

Pour les personnes travaillant dans un CPE non associé à un BC, on note 4,4 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 3,6 semaines pour le personnel éducateur et 3,4 semaines pour les autres membres du personnel. Lorsque le CPE est associé à un BC, ces moyennes sont similaires, soit 4,3 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 3,5 semaines pour le personnel éducateur et 3,2 semaines pour les autres membres du personnel. En garderie, on enregistre 3,1 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement, 2,4 semaines pour le personnel éducateur et 2,3 pour les autres membres du personnel. Finalement, les BC cumulent 3,9 semaines de vacances pour le personnel d'encadrement et 3,1 semaines pour les autres membres du personnel.

TABLEAU 3.5

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE SEMAINES DE VACANCES PAYÉES AU PERSONNEL D'ENCADREMENT, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON LE TYPE DE SERVICES DE GARDE ET LA RÉGION

	PERSONNEL D'ENCADREMENT		N ^{BRE} MOYEN DE SEMAINES N ^{BRE}	PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} MOYEN DE SEMAINES N ^{BRE}	AUTRE PERSONNEL		N ^{BRE} MOYEN DE SEMAINES N ^{BRE}
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
CPE	1 467	54,7	4,4	12 483	62,2	3,6	2 198	55,8	3,4
CPE-BC	349	13,0	4,3	2 231	11,1	3,5	877	22,3	3,2
Garderies	847	31,6	3,1	5 357	26,7	2,4	791	20,1	2,3
BC	20	0,7	3,9	-	-	-	74	1,9	3,1
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	35	1,3	4,3	368	1,8	3,6	89	2,3	3,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	68	2,5	4,1	713	3,6	3,4	151	3,8	3,2
Capitale-Nationale	236	8,8	3,8	1 627	8,1	3,4	380	9,6	3,4
Mauricie	56	2,1	4,4	554	2,8	3,8	124	3,1	3,9
Estrie	93	3,5	4,3	769	3,8	3,8	159	4,0	3,6
Montréal	864	32,2	3,9	6 123	30,5	3,2	1 063	27,0	3,0
Outaouais	118	4,4	4,1	855	4,3	3,3	195	4,9	2,9
Abitibi-Témiscamingue	38	1,4	3,9	348	1,7	3,4	73	1,9	3,2
Côte-Nord	33	1,2	4,4	228	1,1	3,3	52	1,3	3,1
Nord-du-Québec	48	1,8	3,4	247	1,2	2,9	72	1,8	3,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17	0,6	4,2	134	0,7	3,2	53	1,3	3,3
Chaudière-Appalaches	98	3,7	4,5	851	4,2	3,6	189	4,8	3,6
Laval	163	6,1	3,9	993	4,9	3,0	148	3,8	2,9
Lanaudière	127	4,7	4,2	1 024	5,1	3,3	189	4,8	3,3
Laurentides	151	5,6	3,8	1 193	5,9	3,2	262	6,6	3,0
Montréal	472	17,6	3,8	3 567	17,8	3,0	640	16,2	3,0
Centre-du-Québec	66	2,5	4,0	477	2,4	3,5	101	2,6	3,1
TOTAL	2 683	100,0	4,0	20 071	100,0	3,3	3 940	100,0	3,2

3.1.3 ABSENCES LIÉES AUX MALADIES, AUX INVALIDITÉ ET AUX ACCIDENT DE TRAVAIL

Les prochains tableaux présentent, pour chacune des régions, le nombre d'heures d'absence et de demandes d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité (tableau 3.6) et aux accidents de travail (tableau 3.7), et ce, tant dans les CPE que dans les garderies et les BC.

Au total, dans les CPE non agréés à titre de BC, le nombre d'heures d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité est de 1 116 811 heures et le nombre de demandes d'indemnisation pour ces mêmes causes est de 4 662 demandes. Ces nombres diminuent dans les CPE agréés à titre de BC, soit 210 562 heures d'absence et 2 386 demandes d'indemnisation. Dans les garderies, on a enregistré 163 013 heures d'absence et 203 demandes d'indemnisation, alors que les BC ont cumulé 3 429 heures d'absence et reçu 10 demandes d'indemnisation.

TABLEAU 3.6

DISTRIBUTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC, SELON LE NOMBRE D'HEURES D'ABSENCE ET DE DEMANDES D'INDEMNISATION LIÉES AUX MALADIES OU À L'INVALIDITÉ, SELON LA RÉGION

	CPE		CPE - BC		GARDERIES		BC	
	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION
Bas-Saint-Laurent	14 453	28	14 522	27	67	0	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	58 186	69	8 700	10	2 304	2	1 860	5
Capitale-Nationale	103 785	829	8 042	21	16 021	21	342	3
Mauricie	58 374	56	14 705	12	480	0	0	0
Estrie	42 511	61	10 144	28	1 098	3	0	0
Montréal	265 745	376	18 098	29	62 306	72	851	1
Outaouais	102 987	245	22 354	22	6 026	9	0	0
Abitibi-Témiscamingue	23 276	42	7 877	19	1 085	6	0	0
Côte-Nord	11 117	28	4 266	11	0	0	0	0
Nord-du-Québec	9 833	2	2 903	6	588	1	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4 990	8	13 089	15	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	42 916	63	17 149	33	4 930	4	376	1
Laval	45 769	570	5 117	12	15 893	18	0	0
Lanaudière	46 550	81	16 949	24	11 518	19	0	0
Laurentides	59 640	966	12 540	21	6 792	9	0	0
Montérégie	191 205	1 177	31 018	2 089	31 867	37	0	0
Centre-du-Québec	35 473	61	3 089	7	2 038	2	0	0
TOTAL	1 116 811	4 662	210 562	2 386	163 013	203	3 429	10

En ce qui a trait aux accidents du travail, le nombre d'heures d'absence est de 202 061 heures et le nombre de demandes d'indemnisation ayant pour cause un accident du travail s'élève à 1 367 demandes au total pour les CPE; ces nombres chutent à 33 201 heures d'absence et 535 demandes dans les CPE-BC. Par ailleurs, on a enregistré 54 110 heures et 151 demandes d'indemnisation dans les garderies, alors que dans les BC, on relève 7 heures d'absence, mais aucune demande d'indemnisation liée aux accidents du travail (voir le tableau 3.7).

TABLEAU 3.7

DISTRIBUTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC, SELON LE NOMBRE D'HEURES D'ABSENCE ET DE DEMANDES D'INDEMNISATION LIÉES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION

	CPE		CPE - BC		GARDERIES		BC	
	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION	N ^{BRE} D'HEURES D'ABSENCE	N ^{BRE} DE DEMANDES D'INDEMNISATION
Bas-Saint-Laurent	2 988	10	1 280	12	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 492	23	201	2	0	0	0	0
Capitale-Nationale	11 155	94	3 562	10	423	7	7	0
Mauricie	11 348	30	3 889	4	0	0	0	0
Estrie	10 614	31	747	6	783	2	0	0
Montréal	57 677	550	4 565	13	27 612	69	0	0
Outaouais	9 670	84	1 188	15	2 548	6	0	0
Abitibi-Témiscamingue	2 918	7	2 827	6	0	0	0	0
Côte-Nord	2 062	7	861	8	0	0	0	0
Nord-du-Québec	228	3	2 380	2	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	77	2	108	2	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	11 595	32	1 383	6	165	3	0	0
Laval	7 027	32	1 719	7	6 060	14	0	0
Lanaudière	5 081	21	1 180	5	2 534	5	0	0
Laurentides	15 825	299	350	5	3 684	12	0	0
Montérégie	44 886	132	6 911	430	10 218	31	0	0
Centre-du-Québec	3 418	10	50	2	83	2	0	0
TOTAL	202 061	1 367	33 201	535	54 110	151	7	0

Quelques questions avaient pour but de vérifier si les CPE, les garderies et les BC ont des politiques en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, de savoir s'ils possèdent un répertoire des tâches possibles à exécuter en cas d'accident de travail et s'ils font partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST.

Il appert de ce tableau qu'un peu plus de quatre CPE sur dix ont une politique écrite de prise en charge des accidents du travail ou des maladies professionnelles (40,8 %) et qu'ils sont presque autant à posséder une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accidents du travail (39,6 %) (voir le tableau 3.8). Près de la moitié des CPE affirment avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident du travail (49,1 %) et plus de la moitié d'entre eux sont membres d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (56,1 %).

Par ailleurs, le quart des garderies affirment posséder une politique écrite de prise en charge des accidents du travail ou des maladies professionnelles (24,5 %) et elles sont 18,3 % à avoir une politique écrite d'affectation temporaire en cas d'accidents du travail. Un autre quart des garderies affirment avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident du travail (24,5 %) et plus de quatre garderies sur dix affirment être membres d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (42,2 %).

Parmi les 15 BC qui ne sont pas des CPE (dont les résultats ne sont pas présentés dans le tableau 3.8 étant donné leur faible effectif), mentionnons qu'au total 13,3 % d'entre eux affirment avoir une politique écrite de prise en charge des accidents du travail ou des maladies professionnelles; 13,3 % des BC ont aussi une politique écrite d'assignation temporaire en cas d'accidents du travail. Un cinquième des BC précisent avoir répertorié les tâches possibles à exécuter en cas d'accident du travail (20,0 %), alors que plus du quart d'entre eux sont membres d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail reconnue par la CSST (26,7 %).

TABLEAU 3.8
DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LEURS POLITIQUES QUANT AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION

	CPE				N ^{BRE}	GARDERIES				N ^{BRE}
	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE DE PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES %	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE D'AFFECTATION TEMPORAIRE EN CAS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL %	ONT REPERTORIÉ LES TÂCHES POSSIBLES À EXÉCUTER EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL %	SONT MEMBRES D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL RECONNUE PAR LA CSST %		ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE DE PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES %	ONT UNE POLITIQUE ÉCRITE D'AFFECTATION TEMPORAIRE EN CAS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL %	ONT REPERTORIÉ LES TÂCHES POSSIBLES À EXÉCUTER EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL %	SONT MEMBRES D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL RECONNUE PAR LA CSST %	
Bas-Saint-Laurent	33,3	28,6	42,9	47,6	21	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	52,9	55,9	61,8	79,4	34	37,5	0,0	12,5	25,0	8
Capitale-Nationale	39,4	41,5	51,1	55,3	94	25,5	25,5	27,3	43,6	55
Mauricie	35,5	32,3	48,4	45,2	31	0,0	0,0	0,0	75,0	4
Estrie	38,0	36,0	54,0	74,0	50	42,9	28,6	28,6	57,1	7
Montréal	37,7	35,0	41,5	45,0	260	22,1	18,0	23,3	40,4	267
Outaouais	62,0	54,0	64,0	62,0	50	0,0	5,9	17,6	41,2	17
Abitibi-Témiscamingue	70,0	60,0	55,0	80,0	20	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Côte-Nord	30,0	25,0	35,0	35,0	20	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Nord-du-Québec	8,7	8,7	4,3	21,7	23	0,0	0,0	100,0	0,0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18,2	18,2	27,3	63,6	11	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Chaudière-Appalaches	35,4	37,5	52,1	75,0	48	42,9	14,3	28,6	71,4	14
Laval	41,0	38,5	38,5	43,6	39	32,0	14,0	18,0	38,0	50
Lanaudière	61,5	59,0	69,2	79,5	39	15,6	12,5	34,4	46,9	32
Laurentides	24,5	28,3	50,9	52,8	53	15,4	7,7	23,1	34,6	26
Montérégie	49,3	50,0	59,6	64,7	136	35,0	26,2	31,1	48,5	103
Centre-du-Québec	26,1	30,4	43,5	47,8	23	9,1	27,3	9,1	18,2	11
TOTAL	40,8	39,6	49,1	56,1	952	24,5	18,3	24,5	42,2	600

3.2 ANCIENNETÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

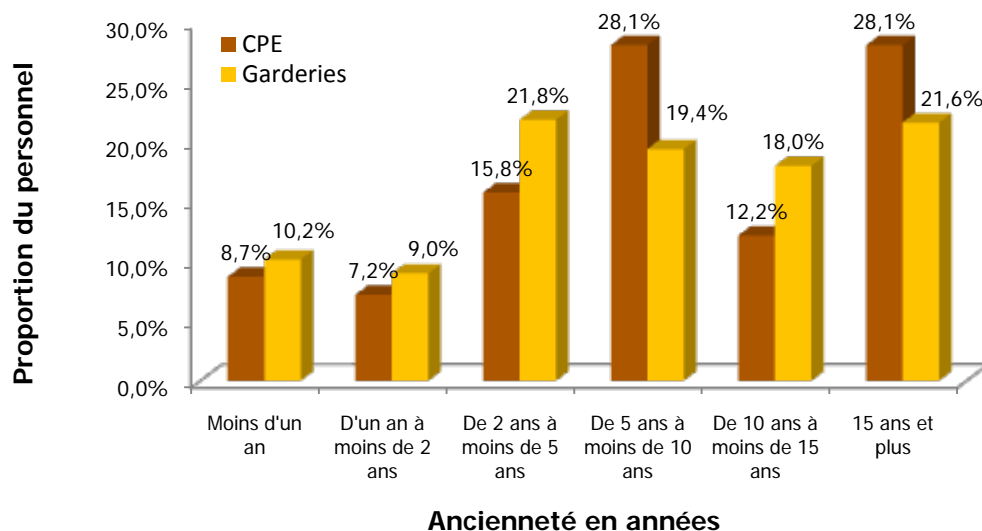
3.2.1 ANCIENNETÉ

Les graphiques 3.1 à 3.3 présentent les données relatives à l'ancienneté du personnel d'encadrement, du personnel éducateur et des autres membres du personnel des CPE et des garderies, alors que le graphique 3.4 indique les données relatives à l'ancienneté du personnel des BC (personnel d'encadrement et autre personnel).

On note que le personnel d'encadrement des CPE, comparativement aux garderies, affiche une plus grande proportion de personnes ayant 15 ans et plus d'ancienneté ou ayant entre 5 ans et moins de 10 ans (28,1 % comparativement à 21,6 % et 19,4 % dans les garderies), alors que dans les garderies, une plus grande proportion du personnel d'encadrement a entre 2 ans et moins de 5 ans ou de 10 ans à moins de 15 ans d'ancienneté (respectivement 21,8 % et 18,0 % comparativement à 15,8 % et 12,2 % dans les CPE) (voir le graphique 3.1).

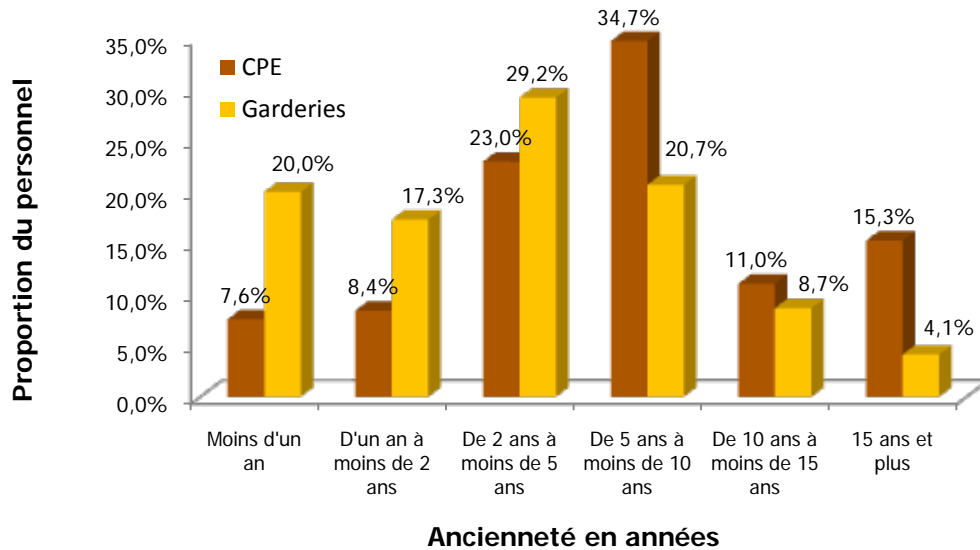
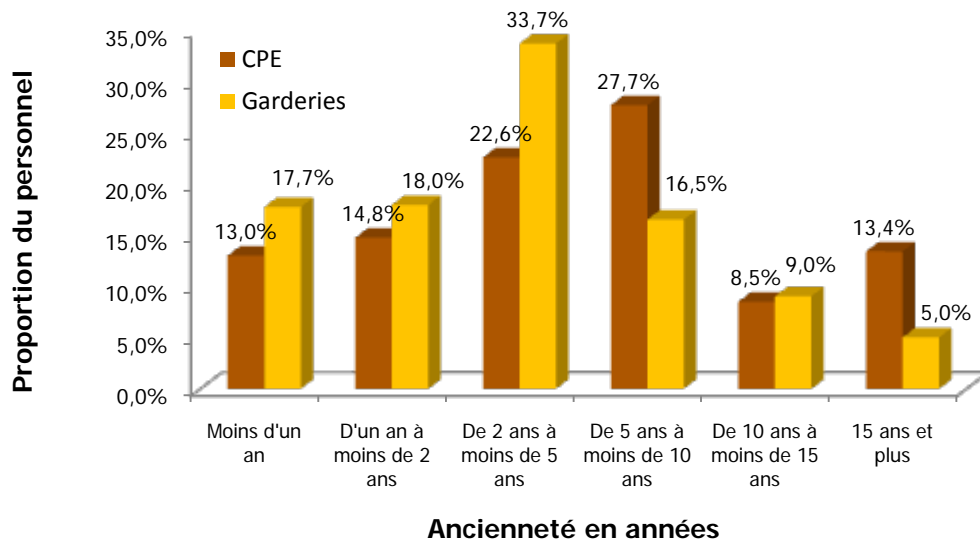
GRAPHIQUE 3.1

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES CPE ET DES GARDERIES



Le personnel éducateur des CPE (graphique 3.2) tend à avoir plus d'ancienneté que celui des garderies. En effet, parmi le personnel éducateur des CPE, 26,3 % ont 10 ans d'ancienneté ou plus, comparativement à 12,8 % parmi le personnel éducateur des garderies. De plus, seulement 7,6 % des membres du personnel éducateur des CPE ont moins d'un an d'ancienneté, alors que ce pourcentage s'élève à 20,0 % dans les garderies.

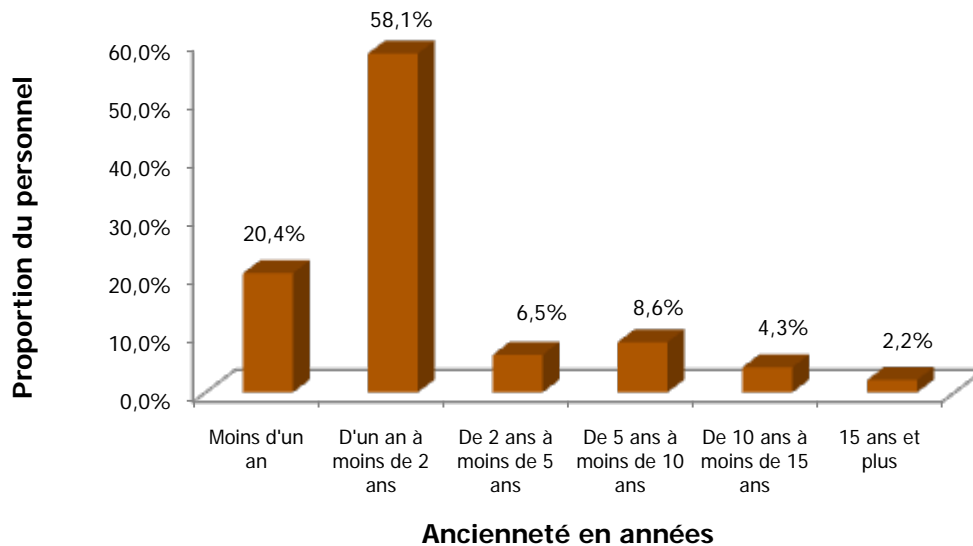
De même, du côté des autres membres du personnel (graphique 3.3), l'écart entre les CPE et les garderies quant au personnel ayant le plus d'ancienneté (plus de dix ans) demeure assez élevé : 21,9 % dans les CPE comparativement à 14,0 % dans les garderies, l'écart est un peu moins grand en ce qui concerne pour les éducateurs ayant moins d'un an d'ancienneté, soit 13,0 % dans les CPE comparativement à 17,7 % dans les garderies.

GRAPHIQUE 3.2**ANCIENNETÉ DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE ET DES GARDERIES****GRAPHIQUE 3.3****ANCIENNETÉ DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES**

En ce qui concerne les 15 BC qui ne sont pas également un CPE, on remarque que plus des trois quarts (78,5 %) des membres du personnel (encadrement et autre personnel) ont moins de deux ans d'ancienneté (voir le graphique 3.4).

GRAPHIQUE 3.4

ANCIENNETÉ DES MEMBRES DU PERSONNEL DES BC



3.2.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le graphique 3.5 nous indique que dans les CPE, les conditions de travail de la majorité du personnel d'encadrement sont établies par un contrat individuel écrit (63,4 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (49,8 %), alors que dans le cas du personnel éducateur, les conditions de travail sont plus souvent établies par une politique de gestion de ressources humaines (51,8 %) ou une convention collective (39,0 %) ²¹. Parmi les autres membres du personnel, une politique de gestion des ressources humaines est la façon la plus courante d'établir les conditions de travail (47,4 %), suivie d'une convention collective (31,0 %) ou d'un contrat individuel écrit (23,5 %).

Le graphique 3.6 présente le même type d'information pour les garderies. Les résultats indiquent que les conditions de travail du personnel d'encadrement (46,6 %), du personnel éducateur (55,2 %) et des autres membres du personnel (46,9 %) sont principalement établies verbalement, le deuxième mode utilisé en importance étant un contrat individuel écrit (26,3 % pour le personnel d'encadrement, 39,6 % pour le personnel éducateur et 32,4 % pour les autres membres du personnel).

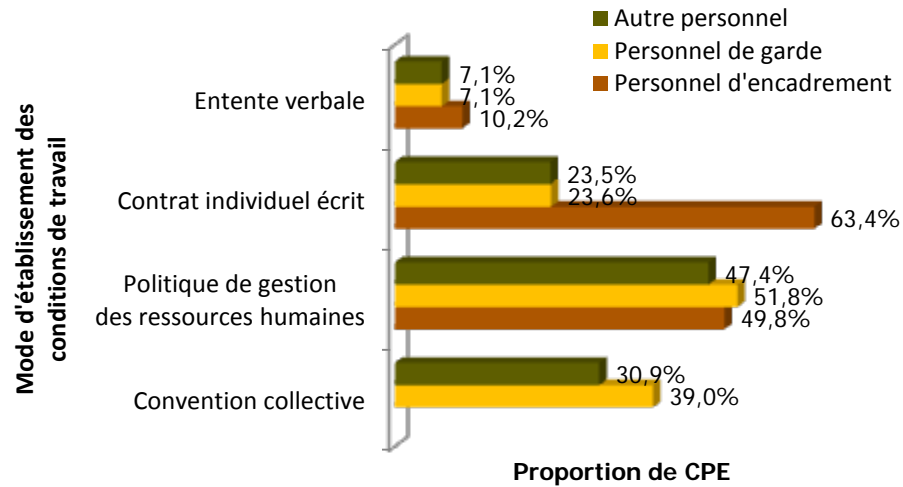
Enfin, en ce qui a trait aux BC, on constate que les conditions de travail de la majorité du personnel d'encadrement sont établies par un contrat individuel écrit (71,4 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (42,9 %), alors que pour les autres membres du personnel, une politique de gestion des ressources humaines est la façon la plus courante d'établir les conditions de travail (66,7 %) ou, dans une moindre mesure, un contrat individuel écrit (33,3 %) (voir le graphique 3.7).

²¹ Les affiliations syndicales dans les CPE sont les suivantes : CSN (32,6 %), CSQ (4,8 %) et FTQ (1,6 %) pour le personnel éducateur et CSN (26,1 %), CSQ (3,7 %) et FTQ (1,2 %) pour les autres membres du personnel.

Dans les garderies, les affiliations syndicales sont : CSN (0,8 %) et FTQ (0,2 %) pour le personnel éducateur et CSN (0,5 %) pour les autres membres du personnel.

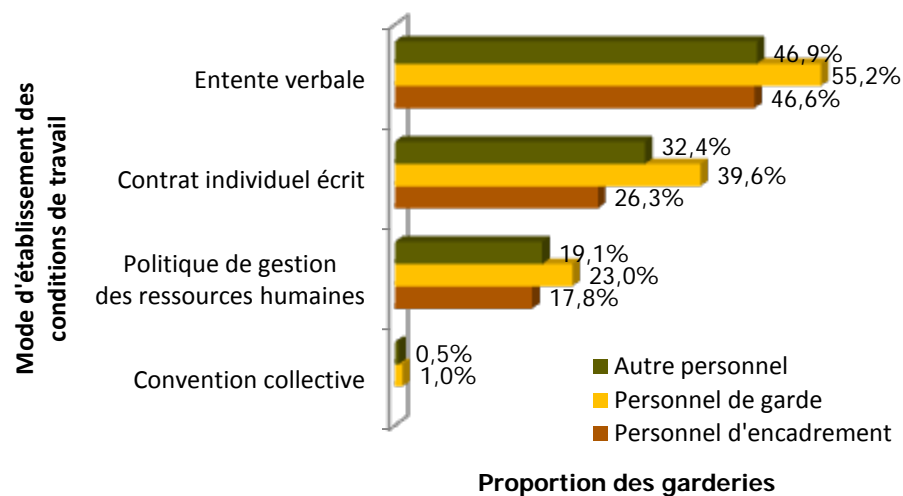
GRAPHIQUE 3.5

DISTRIBUTION DES CPE SELON LE MODE D'ÉTABLISSMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



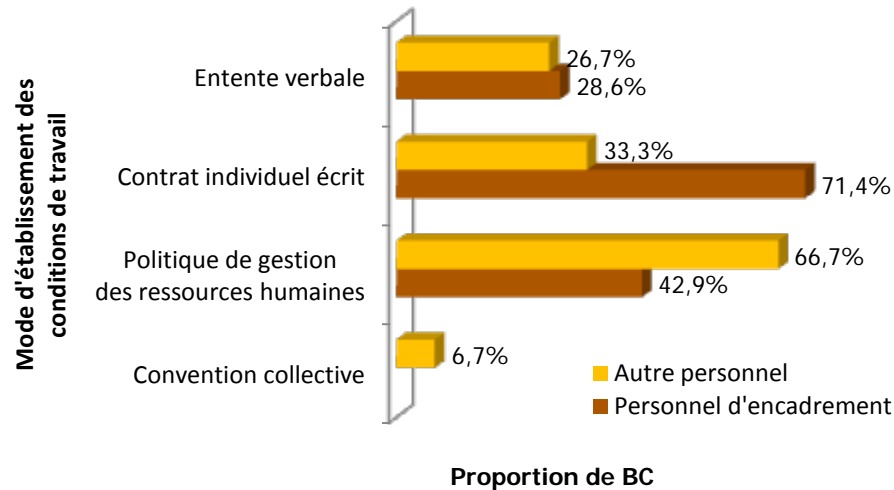
GRAPHIQUE 3.6

DISTRIBUTION DES GARDERIES SELON LE MODE D'ÉTABLISSMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



GRAPHIQUE 3.7

DISTRIBUTION DES BC SELON LE MODE D'ÉTABLISSMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



3.3 QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.9 fait état de la qualification du personnel éducateur en fonction de la réglementation en vigueur. Pour l'ensemble des CPE, la proportion de personnel qualifié est de 77,1 %, alors qu'elle est de 58,0 % dans les garderies, au cours de la semaine étudiée.

La comparaison des régions révèle que la proportion du personnel éducateur spécialisé des CPE fluctue : elle est de 47,5 % dans le Nord-du-Québec tandis qu'elle atteint 90,4 % dans la région de la Mauricie. Dans les garderies, la proportion du personnel éducateur qualifié varie de 13,3 % dans le Bas-Saint-Laurent et 20,0 % dans le Nord-du-Québec à 79,6 % dans le Saguenay–Lac-Saint-Jean et 81,6 % en Mauricie.

Le tableau 3.10 présente, pour sa part, le nombre et la proportion de services ayant atteint les normes fixées par l'article 23 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cet article prescrit que les titulaires de permis doivent s'assurer que les deux tiers de leur personnel éducateur soient qualifiés (les garderies ont jusqu'en 2011 pour respecter cette norme). Les rapports d'activités indiquent que huit CPE sur dix sont conformes au règlement (79,8 %). En comparant les régions, on observe que le Nord-du-Québec (25,0 %) et l'Outaouais (58,3 %) sont les régions qui obtiennent les plus faibles taux de conformité au règlement. Les régions qui obtiennent les taux de conformité les plus élevés sont le Centre-du-Québec (100 %) et la Mauricie (97,7 %).

Neuf garderies sur dix (93,8 %) respectent l'exigence selon laquelle une personne sur trois doit être qualifiée parmi l'ensemble du personnel éducateur. L'analyse des régions révèle que le plus faible taux de conformité est dans le Nord-du-Québec où l'unique garderie n'est pas conforme et, à l'opposé, toutes les garderies de sept régions sont conformes au règlement, soit l'ensemble des garderies des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière.

TABLEAU 3.9**DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR NON QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	PERSONNEL QUALIFIÉ N	PERSONNEL NON QUALIFIÉ N	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR N	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ %	PERSONNEL QUALIFIÉ N	PERSONNEL NON QUALIFIÉ N	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR N	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ %
Bas-Saint-Laurent	250	34	284	88,0	4	26	30	13,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	474	90	564	84,0	74	19	93	79,6
Capitale-Nationale	1 157	170	1 327	87,2	335	127	462	72,5
Mauricie	426	45	471	90,4	31	7	38	81,6
Estrie	595	111	706	84,3	37	24	61	60,7
Montréal	2 826	950	3 776	74,8	1 352	1 179	2 531	53,4
Outaouais	471	256	727	64,8	66	84	150	44,0
Abitibi-Témiscamingue	232	84	316	73,4	9	6	15	60,0
Côte-Nord	136	62	198	68,7	-	-	-	-
Nord-du-Québec	178	197	375	47,5	1	4	5	20,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99	22	121	81,8	3	1	4	75,0
Chaudière-Appalaches	609	106	715	85,2	95	40	135	70,4
Laval	430	153	583	73,8	251	191	442	56,8
Lanaudière	561	136	697	80,5	230	105	335	68,7
Laurentides	704	230	934	75,4	156	142	298	52,3
Montérégie	850	671	2 521	73,4	636	441	1 077	59,1
Centre-du-Québec	349	51	400	87,3	73	34	107	68,2
TOTAL	11 347	3 368	14 715	77,1	3 353	2 430	5 783	58,0

TABLEAU 3.10**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL EDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	N ^{BRE} TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL EDUCATEUR EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES
	N	N	%	N	N	%
Bas-Saint-Laurent	31	32	96,9	2	3	66,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	43	47	91,5	8	8	100,0
Capitale-Nationale	114	118	96,6	54	55	98,2
Mauricie	43	44	97,7	4	4	100,0
Estrie	62	65	95,4	7	7	100,0
Montréal	249	322	77,3	248	267	92,9
Outaouais	42	72	58,3	13	17	76,5
Abitibi-Témiscamingue	19	27	70,4	1	1	100,0
Côte-Nord	15	22	68,2	-	-	-
Nord-du-Québec	8	32	25,0	0	1	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	16	75,0	1	1	100,0
Chaudière-Appalaches	64	71	90,1	14	14	100,0
Laval	35	48	72,9	48	50	96,0
Lanaudière	48	56	85,7	32	32	100,0
Laurentides	63	75	84,0	25	26	96,2
Montérégie	145	207	70,0	96	103	93,2
Centre-du-Québec	35	35	100,0	10	11	90,9
TOTAL	1 028	1 289	79,8	563	600	93,8

En ce qui concerne la formation suivie par le personnel qualifié, le tableau 3.11 montre que la majorité des 11 344 membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE ont un diplôme d'études collégiales (41,3 %) ou une attestation d'études collégiales et 3 ans d'expérience (38,5 %), alors que 6,8 % possèdent un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.12), 45,2 % des 3 353 membres du personnel éducateur qualifiés ont une attestation d'études collégiales et 3 ans d'expérience, 27,4 % du personnel éducateur possèdent un diplôme d'études collégiales et 11,4 % ont un baccalauréat.

TABLEAU 3.11
DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION								
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC LONGUES COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CEC	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES QUATRE COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	N ^{BRE}
Bas-Saint-Laurent	28,7	3,2	1,6	45,3	2,4	17,0	1,6	0,0	247
Saguenay–Lac-Saint-Jean	28,5	4,4	10,3	47,0	0,2	8,4	1,1	0,0	474
Capitale-Nationale	21,2	11,2	2,7	51,3	2,0	10,4	1,0	0,2	1 157
Mauricie	22,1	10,1	6,3	48,6	0,2	10,6	0,9	1,2	426
Estrie	36,6	1,7	3,2	47,4	0,2	9,2	1,5	0,2	595
Montréal	44,6	2,0	2,3	33,3	8,7	7,3	1,6	0,2	2 826
Outaouais	40,6	4,0	7,6	36,9	1,9	7,4	1,5	0,0	471
Abitibi- Témiscamingue	55,6	2,6	3,0	26,7	5,2	6,9	0,0	0,0	232
Côte-Nord	49,3	6,6	0,7	38,2	1,5	1,5	2,2	0,0	136
Nord-du-Québec	18,5	11,2	30,9	36,0	3,4	0,0	0,0	0,0	178
Gaspésie–Îles-de-la- Madeleine	71,7	3,0	8,1	11,1	3,0	3,0	0,0	0,0	99
Chaudière- Appalaches	15,9	5,3	4,8	62,9	1,5	8,2	1,5	0,0	609
Laval	31,6	2,1	3,7	47,4	7,4	7,2	0,5	0,0	430
Lanaudière	37,1	10,2	2,7	43,1	3,2	2,0	1,8	0,0	561
Laurentides	44,6	2,1	4,0	43,9	1,6	3,4	0,4	0,0	704
Montérégie	52,8	1,4	3,0	36,3	2,1	3,9	0,3	0,1	1 850
Centre-du-Québec	35,8	2,6	10,9	43,3	0,3	4,6	2,6	0,0	349
TOTAL	38,5	4,2	4,3	41,3	3,7	6,8	1,1	0,1	11 344

TABLEAU 3.12
DISTRIBUTION DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION

RÉGION	TYPE DE FORMATION								N ^{BRE}
	AEC + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	AEC LONGUES COMPRENANT LES 29 COURS DE SPÉCIALISATION DU DEC	CEC	DEC	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE + 3 ANS D'EXPÉRIENCE	BACCALAURÉAT	AVOIR TRAVAILLÉ POUR LE CPE ENTRE LE 19 OCTOBRE 1983 ET LE 19 OCTOBRE 1988 ET AVOIR RÉUSSI LES QUATRE COURS COLLÉGIAUX OU UNIVERSITAIRES	AUTRE	
Bas-Saint-Laurent	25,0	0,0	0,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4
Saguenay–Lac-Saint- Jean	33,8	5,4	6,8	45,9	0,0	8,1	0,0	0,0	74
Capitale-Nationale	31,0	11,9	2,4	40,0	1,5	12,5	0,6	0,0	335
Mauricie	12,9	6,5	0,0	74,2	0,0	6,5	0,0	0,0	31
Estrie	21,6	2,7	5,4	45,9	5,4	13,5	5,4	0,0	37
Montréal	46,9	4,2	4,2	17,7	10,7	15,1	0,9	0,4	1 352
Outaouais	31,8	0,0	0,0	53,0	4,5	10,6	0,0	0,0	66
Abitibi- Témiscamingue	33,3	33,3	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9
Côte-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Nord-du-Québec	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1
Gaspésie–Îles-de-la- Madeleine	33,3	0,0	0,0	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Chaudière- Appalaches	42,1	6,3	0,0	45,3	1,1	5,3	0,0	0,0	95
Laval	42,6	2,8	2,4	24,7	12,7	13,1	1,6	0,0	251
Lanaudière	43,9	8,7	1,3	39,1	1,7	5,2	0,0	0,0	230
Laurentides	52,6	1,3	1,3	33,3	5,8	5,8	0,0	0,0	156
Montérégie	56,6	4,7	2,7	23,7	3,6	8,2	0,2	0,3	636
Centre-du-Québec	35,6	2,7	6,8	45,2	1,4	8,2	0,0	0,0	73
TOTAL	45,2	5,2	3,2	27,4	6,7	11,4	0,6	0,2	3 353

3.4 JUGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

Le tableau 3.13 indique que, au total, les CPE non associés à un BC ont obtenu 62 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2007-2008. Ce sont principalement des jugements avec la Commission des normes du travail (18 cas) ou avec la CSST (15 cas), des arbitrages (14 cas) ainsi que des jugements avec la Commission des relations du travail (8 cas). Les CPE associés à un BC, quant à eux, cumulent 18 jugements et il s'agit principalement de jugements avec la CSST (9 cas) ou la Commission des normes du travail (5 cas).

Du côté des garderies, on relève au total 31 jugements d'un tribunal en matière de droit du travail. Il s'agit surtout de jugements avec la Commission des normes du travail (16 cas) et, dans une moindre mesure, avec la CSST (5 cas) ou la Commission des relations du travail (4 cas).

Enfin, ajoutons qu'aucun jugement d'un tribunal en matière de droit du travail au cours de l'année 2007-2008 n'a été attribué aux BC.

TABLEAU 3.13

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE TYPE ET LE NOMBRE DE JUGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

TRIBUNAUX	CPE	CPE-BC	GARDERIES	BC
	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS	NOMBRE DE JUGEMENTS
Arbitrage	14	1	2	0
Commission des relations du travail	8	1	4	0
Commission des normes du travail	18	5	16	0
Commission des droits de la personne	4	0	3	0
Cour supérieure (recours civil)	3	1	1	0
Cour du Québec	0	1	0	0
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	15	9	5	0
TOTAL	62	18	31	0

3.5 TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL

Afin de mieux connaître l'ampleur du roulement du personnel, une nouvelle série de questions a été posée à l'ensemble des services de garde. Toute l'information ainsi recueillie est présentée au tableau 3.14. Entre autres, cette information permet de calculer la proportion d'employés ayant quitté les services de garde au cours de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. On apprend que les plus grands mouvements de personnel touchent les membres d'un autre type de personnel dans les BC (26,2 %) et parmi les membres du personnel de garde dans les garderies (24,0 %).

Ajoutons que dans plus de 83 % des cas, les services de garde sont en mesure de pourvoir les postes pour lesquels ils ont fait des recherches de personnel, et ce, peu importe le type de personnel recherché.

Enfin, précisons que le temps moyen pour pourvoir un poste varie de 2,6 semaines pour les autres types de personnel dans les garderies à 5,7 semaines pour le personnel d'encadrement dans les CPE non associés à un BC.

TABEAU 3.14**DISTRIBUTION DES CPE, DES GARDERIES ET DES BC SELON LE TAUX DE ROULEMENT DE LEUR PERSONNEL**

	CPE SANS BC MEMBRES DU PERSONNEL			CPE AVEC BC MEMBRES DU PERSONNEL			GARDERIES MEMBRES DU PERSONNEL			BC MEMBRES DU PERSONNEL		
	D'ENCA- DREMENT	DE GARDE	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	DE GARDE	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	DE GARDE	D'UN AUTRE TYPE	D'ENCA- DREMENT	DE GARDE	D'UN AUTRE TYPE
Nombre moyen d'employés au total durant la période	1 678	17 923	3 005	361	5 430	1 110	863	6 668	998	20	-	84
Nombre d'employés ayant quitté le service de garde durant la période	223	2 628	526	26	527	188	67	1 602	178	3	-	22
Proportion d'employés ayant quitté le service de garde (%)	13,3	14,7	17,5	7,2	9,7	16,9	7,8	24,0	17,8	15,0	-	26,2
De ce nombre, nombre de personnes ayant quitté le secteur des services de garde	89	536	235	14	112	77	21	424	87	1	-	9
Nombre de postes que l'on a cherché à pourvoir durant cette période	157	1 529	312	30	338	165	36	1 107	97	2	-	15
Nombre de postes effectivement pourvus	147	1 432	289	26	306	154	30	950	83	2	-	15
Proportion de postes pourvus (%)	93,6	93,7	92,6	86,7	90,5	93,3	83,3	85,8	85,6	100,0	-	100,0
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (en semaines)	5,7	3,2	4,5	4,0	4,5	5,2	3,9	3,9	2,6	5,0	-	4,4

CHAPITRE IV

RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES BC

Dans ce chapitre, il est d'abord question des RSG et du nombre d'enfants accueillis. Une autre section traite sommairement des autres membres du personnel des BC. Par la suite, nous traitons des suspensions de reconnaissance des RSG, ainsi que de la répartition des RSG et de leurs assistantes ou assistants en fonction de leur sexe.

4.1 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 10 au 16 mars 2008, 13 693 RSG, soit une moyenne de 85 RSG par BC ayant répondu au questionnaire (n = 161), ont accueilli quotidiennement 82 672 enfants. En se fondant sur les données présentées au tableau 4.1, on constate que plus de sept RSG sur dix (73,0 %) accueillent entre quatre et six enfants, soit 65,4 % des enfants accueillis; 23,0 % accueillent entre sept et neuf enfants, ce qui représente 32,8 % de l'ensemble des enfants, tandis que 4,0 % accueillent entre un et trois enfants, ce qui représente 1,8 % de l'ensemble des enfants. Ce tableau indique également le nombre d'assistantes et d'assistants de RSG, en fonction du nombre d'enfants accueillis. Soulignons que 3,8 % des assistantes et assistants de RSG sont dans des services accueillant moins de sept enfants. Environ 24 % des RSG du Québec sont assistées.

TABLEAU 4.1

DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE LA SEMAINE DU 10 AU 16 MARS 2008

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES OU D'ASSISTANTS	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1 enfant	32	0,2	32	0,0	0	0,0
2 enfants	113	0,8	226	0,3	2	0,1
3 enfants	404	3,0	1 212	1,5	1	0,0
4 enfants	1 529	11,2	6 116	7,4	6	0,2
5 enfants	2 818	20,6	14 090	17,0	25	0,8
6 enfants	5 644	41,2	33 864	41,0	88	2,7
7 enfants	313	2,3	2 191	2,7	316	9,6
8 enfants	619	4,5	4 952	6,0	613	18,6
9 enfants	2 221	16,2	19 989	24,2	2 244	68,1
TOTAL	13 693	100,0	82 672	100,0	3 295	100,0

Au total, les RSG accueillent en moyenne six enfants chacune (tableau 4.2).

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des BC (n = 161) auxquels les RSG sont rattachées (tableau 4.2), on constate que les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles qui ont le plus grand nombre de RSG, soit respectivement 18,9 %, 12,7 % et 9,2 % de l'ensemble des RSG. Parallèlement, on constate aussi que le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (7,2), à Laval (6,6) et en Outaouais (6,1).

TABLEAU 4.2**NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG ET MOYENNE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG, SELON LA RÉGION**

RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	470	3,4	2 634	5,6	3,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	636	4,6	3 790	6,0	4,6
Capitale-Nationale	1 259	9,2	7 451	5,9	9,0
Mauricie	523	3,8	3 027	5,8	3,7
Estrie	726	5,3	4 341	6,0	5,3
Montréal	1 733	12,7	12 556	7,2	15,2
Outaouais	772	5,6	4 715	6,1	5,7
Abitibi-Témiscamingue	335	2,4	1 785	5,3	2,2
Côte-Nord	233	1,7	1 280	5,5	1,5
Nord-du-Québec	36	0,3	186	5,2	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	222	1,6	1 236	5,6	1,5
Chaudière-Appalaches	991	7,2	5 643	5,7	6,8
Laval	600	4,4	3 958	6,6	4,8
Lanaudière	938	6,9	5 626	6,0	6,8
Laurentides	1 109	8,1	6 544	5,9	7,9
Montérégie	2 590	18,9	14 954	5,8	18,1
Centre-du-Québec	520	3,8	2 946	5,7	3,6
TOTAL	13 693	100,0	82 672	6,0	100,0

4.2 RÉPARTITION DES RSG ET DE LEURS ASSISTANTES OU ASSISTANTS, SELON LE SEXE

En regard de la répartition des RSG selon leur sexe, il s'avère que 98,5 % sont des femmes (n = 14 157), alors que 1,5 % des RSG sont de sexe masculin (n = 216). Par ailleurs, du côté des assistantes et des assistants, on compte 2 376 femmes et 891 hommes, ce qui représente respectivement 72,7 % et 27,3 % de l'ensemble (n = 3 267).

4.3 SUSPENSION, RÉVOCATION OU NON-RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES RSG

Au total, les 161 BC comptent 14 373 RSG reconnus (incluant les RSG dont la reconnaissance a été suspendue). Le tableau 4.3 montre le nombre de suspensions, de révocations et de non-renouvellements de la reconnaissance entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008. On relève un plus grand nombre de révocations demandées par les RSG en vertu de l'article 78 du Règlement (804 révocations) et de suspensions à la demande de la RSG en vertu de l'article 79 (601 suspensions). La région de la Montérégie se distingue des autres régions avec un nombre élevé de révocations et de suspensions, soit 196 révocations et 106 suspensions.

TABLEAU 4.3

DISTRIBUTION DES RSG SELON LE NOMBRE DE SUSPENSIONS, DE RÉVOCATIONS OU DE NON-RENOUVELLEMENTS DE LEUR RECONNAISSANCE ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2007 ET LE 31 MARS 2008 SELON LA RÉGION

	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (FAUSSE DECLARATION, ETC.)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (FAUSSE DECLARATION, ETC.)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (SIGNALEMENT RETENU)	NOMBRE DE RÉVOCATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 78 DU RÈGLEMENT (A LA DEMANDE DE LA RSG)	NOMBRE DE SUSPENSIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 79 DU RÈGLEMENT (A LA DEMANDE DE LA RSG)	NOMBRE DE NON- RENOUVELLEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DU RÈGLEMENT (FAUSSE DECLARATION, INFRACTION, ETC.)
Bas-Saint-Laurent	1	-	1	-	28	45	-
Saguenay-Lac- Saint-Jean	3	1	3	-	6	32	-
Capitale-Nationale	1	4	5	1	61	42	-
Mauricie	2	-	2	1	24	15	2
Estrie	-	4	-	5	31	30	-
Montréal	-	7	8	1	58	54	1
Outaouais	1	-	5	3	80	27	-
Abitibi- Témiscamingue	1	1	3	-	31	26	-
Côte-Nord	1	-	-	-	8	6	-
Nord-du-Québec	-	1	-	-	7	3	-
Gaspésie-Îles- de-la-Madeleine	-	-	-	-	6	5	-
Chaudière- Appalaches	1	-	2	-	42	58	-
Laval	3	1	-	1	28	21	-
Lanaudière	2	4	6	-	46	38	-
Laurentides	4	3	-	-	114	46	1
Montérégie	5	7	11	1	196	106	3
Centre-du-Québec	1	-	1	-	38	47	-
TOTAL	26	33	47	13	804	601	7

4.4 PERSONNEL DU BC

En ce qui a trait aux autres membres du personnel affectés aux BC dont l'agrément est détenu par un CPE, le tableau 4.4 détaille les divers types d'emplois occupés ainsi que le pourcentage du temps de travail spécifiquement affecté aux BC. On voit que les principaux postes signalés sont aussi ceux qui occupent les plus grands pourcentages de temps de travail affecté aux BC, soit les agentes-conseils en soutien pédagogique (97,9 %) dont 86,5 % du temps de travail est affecté aux BC et les agentes de conformité (87,0 %) qui accordent 83,7 % de leur temps de travail aux BC.

TABEAU 4.4

DISTRIBUTION DES POSTES ET DU POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL AU BC, LORSQUE L'AGRÉMENT EST DÉTENU PAR UN CPE

Postes	NOMBRE	% DE BC OÙ LE POSTE EXISTE	% DU TEMPS DE TRAVAIL AFFECTÉ AU BC (POUR LES 146 BC AYANT RÉPONDU À LA QUESTION)
Agente-conseil en soutien pédagogique et technique	143	97,9	86,5
Agente de conformité	127	87,0	83,7
Adjointe administrative	57	39,0	44,7
Commis comptable ou secrétaire comptable	96	65,8	66,4
Comptable	4	2,7	100,0
Coordonnatrice du BC	11	7,5	76,5
Directrice adjointe	60	41,1	73,6
Directrice générale (personnel d'encadrement, niveau III, directeur)	133	91,1	48,6
Entretien ménager	7	4,8	38,9
Secrétaire réceptionniste	67	45,9	60,5
Technicienne des ressources humaines	2	1,4	35,0

CHAPITRE V

PÉRIODES DE GARDE

Nous examinons ici les périodes durant lesquelles des services de garde sont offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde (à l'exclusion de la garde à plein temps). Dans un premier temps, nous présentons les résultats obtenus pour les installations de CPE et les garderies et, dans un deuxième temps, l'information est présentée pour les services de garde en milieu familial. Nous étudions ensuite l'évolution de ces services entre 2000 et 2008.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 59,1 % des 1 898 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde « sur appel » (14,6 %). Viennent ensuite les programmes particuliers en demi-journée (1,9 %), les services de soir (0,9 %), de fin de semaine (0,9 %) et de nuit (0,1 %).

TABLEAU 5.1

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	8	0,6	9	1,5	17	0,9
Nuit	1	0,1	1	0,2	2	0,1
Fin de semaine	10	0,8	7	1,2	17	0,9
« Sur appel »	215	16,6	63	10,5	278	14,6
Temps partiel	881	67,9	241	40,1	1 122	59,1
Programme particulier à la demi-journée	18	1,4	18	3,0	36	1,9

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants selon les modes de garde particuliers et la région des installations de CPE et des garderies, alors que le tableau 5.3 fait part de la même information pour les services de garde en milieu familial.

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Au tableau 5.3, on observe qu'au total 215 RSG gardent 807 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3,8 enfants par RSG, que 102 RSG gardent 433 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 4,2 enfants par RSG, et que 47 RSG gardent 107 enfants la nuit, soit en moyenne 2,3 enfants chacune. La garde à temps partiel est assurée par 3 470 RSG pour 11 579 enfants,

soit une moyenne de 3,3 enfants chacune. Enfin, 7 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 33 enfants.

TABLEAU 5.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION

	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Installations de CPE	8	148	1	3	10	152	215	608	881	11 748	18	410
Garderies	9	82	1	0	7	17	63	291	241	2 589	18	149
RÉGION												
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	16	53	33	536	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	18	43	52	877	1	35
Capitale-Nationale	3	87	0	0	3	67	28	76	131	1 651	2	4
Mauricie	2	28	1	3	1	5	15	114	44	719	1	17
Estrie	0	0	0	0	2	6	13	12	65	1 031	0	0
Montréal	5	45	0	0	6	54	25	219	210	1 811	15	258
Outaouais	0	0	0	0	0	0	3	9	16	117	0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	4	0	0	1	13	10	29	28	602	1	1
Côte-Nord	0	0	0	0	1	1	9	35	16	156	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	7	19	9	75	1	8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	7	14	16	124	1	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	25	76	75	1 198	0	0
Laval	1	0	1	0	1	0	6	9	45	377	1	0
Lanaudière	1	16	0	0	0	0	25	45	72	1 180	4	66
Laurentides	0	0	0	0	0	0	18	26	70	822	0	0
Montérégie	4	50	0	0	1	0	47	104	199	2 193	8	110
Centre-du-Québec	0	0	0	0	1	23	6	16	41	868	1	60
TOTAL	17	230	2	3	17	169	278	899	1 122	14 337	36	559

TABLEAU 5.3**DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION**

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	4	10	2	4	2	7	113	47	197	840	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	18	4	11	4	27	29	62	159	518	0	0
Capitale-Nationale	16	69	5	8	11	30	39	71	398	1 265	0	0
Mauricie	7	19	5	13	6	15	13	19	169	572	1	1
Estrie	17	60	5	9	2	3	38	89	356	850	1	22
Montréal	69	296	5	16	6	19	2	2	64	198	2	2
Outaouais	8	27	2	4	2	5	9	21	68	288	0	0
Abitibi-Témiscamingue	5	59	4	18	4	123	2	4	166	408	0	0
Côte-Nord	1	4	1	2	2	5	25	53	58	160	0	0
Nord-du-Québec	1	1	0	0	1	1	3	4	21	67	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	2	9	17	28	70	197	0	0
Chaudière-Appalaches	8	21	3	5	4	12	109	167	441	1 674	1	1
Laval	13	33	1	1	2	10	8	12	86	239	0	0
Lanaudière	10	27	1	1	7	15	48	98	274	825	0	0
Laurentides	21	56	3	5	39	137	51	85	205	662	1	4
Montréal	27	95	6	10	4	8	82	117	500	1 679	1	3
Centre-du-Québec	2	12	0	0	4	7	42	107	238	1 137	0	0
TOTAL	215	807	47	107	102	433	630	986	3 470	11 579	7	33

Globalement, plus de 30 100 enfants bénéficient de modes de garde particuliers. Au cours des deux dernières années, les garderies et les services de garde en milieu familial ont augmenté l'offre de modes de garde particuliers ou l'ont maintenue. Dans le cas des installations de CPE dont la garde à temps partiel a connu une légère baisse.

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Les données du tableau 5.4 présentent la proportion des installations de CPE, des garderies et des composantes en milieu familial qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde ayant remis leur rapport d'activités.

TABEAU 5.4

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 2000 À 2008, EN POURCENTAGE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
INSTALLATIONS DE CPE									
Soir	2,2	2,3	0,9	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9	0,6
Nuit	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	1,2	1,2	1,6	1,2	1,6	1,3	0,8	0,8	0,8
« Sur appel »	7,5	8,8	7,3	7,0	18,5	15,7	17,0	12,0	16,6
Temps partiel	45,8	46,9	46,0	45,8	67,9	70,9	71,9	69,1	67,9
Programme particulier à la demi-journée	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4	1,3	1,2	0,8	1,4
GARDERIES									
Soir	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7	1,7	2,1	0,8	1,5
Nuit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Fin de semaine	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6	1,1	1,2	0,8	1,2
« Sur appel »	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7	5,8	8,9	5,6	10,5
Temps partiel	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8	36,2	39,2	40,2	40,1
Programme particulier à la demi-journée	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4	1,7	2,6	1,3	3,0
MILIEU FAMILIAL									
Soir	41,3	28,9	21,2	18,4	17,2	17,0	14,9	49,1 ²²	56,5
Nuit	26,6	17,1	11,0	8,1	7,0	6,5	7,0	18,4	24,2
Fin de semaine	30,8	21,3	16,2	11,4	10,9	8,8	8,2	31,9	32,9
« Sur appel »	18,7	16,2	14,2	13,0	19,5	20,7	20,4	39,9	42,9
Temps partiel	56,8	50,6	51,2	52,6	58,5	72,1	69,6	95,7	88,8
Programme particulier à la demi-journée	9,2	4,8	3,7	3,0	1,5	1,9	0,9	3,7	3,7

²² Ces pourcentages diffèrent beaucoup de ceux des années précédentes étant donné l'implantation des BC en 2007. Ils ont donc été calculés sur les 163 BC ayant remis leur rapport d'activités plutôt que sur l'ensemble des composantes en milieu familial.

ANNEXE A

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2007-2008
DES CPE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Centre de la petite enfance (CPE)

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de l'établissement : _____		Numéro de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____			
Numéro		Rue	
Ville		Code postal	
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Nom de l'installation : _____		Nombre maximal d'enfants : _____	
Numéro : _____			
Région : _____		Total : _____	
Pour Montréal et Laval			
Territoire de centre local de services communautaires (CLSC) : _____			
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional		Numéro de téléphone	
Numéro du bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du titulaire du permis

tenue à _____

Lieu

le _____ 2008, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ Nom du CPE

dont le numéro d'établissement est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2008,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, l'information relative à la question 1. ne doit être fournie que dans le questionnaire destiné aux CPE.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle : _____
(année/mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles de chacune de vos installations au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Heures Jours	Installation 1 N° de l'installation _____	Installation 2 N° de l'installation _____	Installation 3 N° de l'installation _____
Lundi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____	De _____ à _____	De _____ à _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts aux installations par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CSSS	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Organisme communautaire famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

5. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**, avez-vous établi une collaboration avec le service de prévention des incendies de votre localité?

- Oui Le but de cette collaboration était-il :
- d'élaborer ou de valider le plan d'évacuation?
 - d'élaborer ou de valider l'exercice d'évacuation?
 - les deux?
- Non

ENGAGEMENT QUALITÉ

Dans le but de permettre au Ministère de calculer la proportion de CPE qui ont pris un engagement qualité, veuillez répondre aux questions suivantes.

6. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**, le conseil d'administration du CPE a-t-il signé une déclaration d'engagement qualité, dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

- Oui
- Non Passez à la question 7.

6.1. Veuillez décrire les engagements de la ou des installations.

Engagements assurant les conditions de santé et de sécurité	Pris en 2007-2008	Prévu en 2008-2009
Structuration des lieux (intérieurs et extérieurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène des personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salubrité des lieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité des locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des infections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engagements assurant la qualité		
Programme éducatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Embauche pour apporter du soutien pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

7. Avez-vous reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour certaines personnes en **2007-2008**? Dans l'affirmative, précisez qui a été touché par cette confirmation et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement			
	Oui	Non	Nombre total	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Membres du personnel de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel du CPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

7.1. Votre CPE a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

- interne?

- régional?

- provincial?

- autre? (précisez) :

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 2 – OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

USAGERS

8. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon l'installation. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Nombre de familles
Installation 1 :	_____
Installation 2 :	_____
Installation 3 :	_____
Total :	=====

9. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Nombre de jours par semaine	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation	N° de l'installation	N° de l'installation
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
5 jours par semaine	_____	_____	_____
4,5 jours par semaine	_____	_____	_____
4 jours par semaine	_____	_____	_____
3,5 jours par semaine	_____	_____	_____
3 jours par semaine	_____	_____	_____
2,5 jours par semaine	_____	_____	_____
2 jours par semaine	_____	_____	_____
1,5 jour par semaine	_____	_____	_____
1 jour par semaine	_____	_____	_____
0,5 jour par semaine	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====	=====	=====

(Ces totaux doivent être reportés aux questions 10. et 11.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

10. Répartissez ces enfants (question 9) en fonction de leur âge au **30 septembre 2007** (et non en fonction des groupes d'âge de l'installation). **Si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'année 2007-2008, classez les enfants inscrits au cours de la période du 10 au 16 mars 2008 en fonction de l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2007.** Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Âge des enfants au 30 septembre 2007	Installation 1	Installation 2	Installation 3
	N° de l'installation	N° de l'installation	N° de l'installation
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____	_____	_____
De 6 mois à 11 mois	_____	_____	_____
De 12 à 17 mois	_____	_____	_____
De 18 à 23 mois	_____	_____	_____
2 ans	_____	_____	_____
3 ans	_____	_____	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____	_____	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____	_____	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____	_____	_____
6 ans et plus	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====	=====	=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués
aux questions 9. et 11.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

11. Décrivez la provenance des enfants de l'installation au cours de la période **du 10 au 16 mars 2008** (répondez à la question 11.1. ou à la question 11.2., selon la région administrative). **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

11.1. Installations situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

	Installation 1 N° de l'installation	Installation 2 N° de l'installation	Installation 3 N° de l'installation
Nom du territoire de CLSC où se trouve l'installation :	_____	_____	_____
En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :			
- La même région administrative que l'installation	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• Le territoire de CLSC où se trouve l'installation	_____	_____	_____
• Le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- Une autre région administrative que celle de l'installation			
• Précisez la ou les régions administratives	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 9. et 10.)

11.2. Installations situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

	Installation 1 N° de l'installation	Installation 2 N° de l'installation	Installation 3 N° de l'installation
	_____	_____	_____
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
• La même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• Une autre municipalité que celle de l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• Une autre région administrative que celle de l'installation	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

(Les totaux doivent correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 9. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

SERVICES OFFERTS

12. Quelle est la langue d'usage du service de garde? Vous pouvez cocher plus de une case. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Français	Anglais	Autre (précisez) :
Installation 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Installation 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Installation 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

13. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre CPE. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 N° de l'installation :	Installation 2 N° de l'installation :	Installation 3 N° de l'installation :
	_____	_____	_____
Par groupe multi-âge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupe d'âge défini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini, en fonction de l'âge des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Quel est, selon vous, le degré d'implantation du programme éducatif en vigueur dans votre CPE?

Démarrage ou phase initiale	<input type="checkbox"/>
Moyen	<input type="checkbox"/>
Avancé	<input type="checkbox"/>
Approfondi	<input type="checkbox"/>
En révision	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

14.1. Quelle est l'application du programme éducatif utilisé par le CPE?

Accueillir la petite enfance (application du Ministère)	<input type="checkbox"/>	Reggio Emilia	<input type="checkbox"/>
Jouer, c'est magique	<input type="checkbox"/>	Éco CPE	<input type="checkbox"/>
Programme d'activités du CPE	<input type="checkbox"/>	Pédagogie d'éveil	<input type="checkbox"/>
Montessori	<input type="checkbox"/>	Waldorf	<input type="checkbox"/>
Programme éducatif favorisant l'aspect socioaffectif	<input type="checkbox"/>	Programme d'activités favorisant le langage et la lecture	<input type="checkbox"/>
Umbra Luminaria	<input type="checkbox"/>	La boîte à outils	<input type="checkbox"/>
L'activité projet	<input type="checkbox"/>	Éveil par les arts	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____			

14.2. La récente mise à jour du programme éducatif réalisée par le Ministère a-t-elle suscité des initiatives nouvelles dans votre CPE dans les domaines suivants?

	Oui	Non
Aménagements physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel éducatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modes d'interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation ou perfectionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____		

15. Votre CPE dispose-t-il d'une politique alimentaire formellement adoptée par le conseil d'administration?

Oui Depuis quelle date? _____
(année/mois)

Non Prévoyez-vous adopter une telle politique prochainement?
Oui
Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

16. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Catégories	Installation 1 N° de l'installation		Installation 2 N° de l'installation		Installation 3 N° de l'installation	
	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

17. Votre CPE tient-il une liste d'attente pour ses places en installation?

Oui

Non ▶ Passez à la question 18.

17.1. Le CPE gère-t-il sa liste d'attente :

- à l'interne, à la main?
- à l'interne, au moyen d'outils informatiques?
- grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente? Dans l'affirmative, précisez lequel :

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

17.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente **au 31 mars 2008**? _____

17.3. Répartissez ces enfants (question 17.2.) en fonction de leur âge au **31 mars 2008**.

	Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente
Moins de 6 mois	_____
De 6 mois à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	_____

17.4. Disposez-vous d'une **procédure de mise à jour des inscriptions** sur votre liste d'attente?

Oui Indiquez la fréquence à laquelle les inscriptions de la liste d'attente de votre CPE sont mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les vingt-six semaines) : _____ semaines.

Non La mise à jour des inscriptions de la liste d'attente est assurée par un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente.

Non Pour toute autre raison.

17.5. Disposez-vous d'une **procédure de gestion** de votre liste d'attente? Vous pouvez cocher plus de une case.

Oui Dans l'affirmative, précisez la nature de la procédure :

Ordre de priorité

Date d'inscription

Fratrie

Enfants des employés

Disponibilité des groupes

Clientèle particulière

Enfant du quartier de l'installation

Autre (précisez) : _____

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

18. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet du service de garde en installation que fournit votre CPE. Si vous avez plus d'une installation ayant un lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations concernées sur des feuilles supplémentaires. N° de l'installation :

- Le service de garde a-t-il une entente de service avec une entreprise? Oui Non
- Est-il situé sur les lieux de travail? Oui Non
- Est-il situé à proximité des lieux de travail? Oui Non
- Bénéficie-t-il d'un soutien de la part du milieu de travail?
 - Aucun soutien ► Passez à la question 19.
 - Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
 - Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
 - Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
 - Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non
 - Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non

Autre type de soutien (précisez) : _____

18.1. Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

18.2. L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

Oui Combien y a-t-il de places réservées? _____
 Non

18.3. Catégories de milieux de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada
Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Municipalité
Centre de santé et de services sociaux <input type="checkbox"/>	Société d'État
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	Nombre de milieux de travail : _____
Autre (précisez) : _____	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) :	

18.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail :

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU CPE

Si le CPE détient un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions 19 à 26.2. doivent contenir l'information relative à l'ensemble de votre personnel, qu'il emploie son temps à la garde en installation, à la garde en milieu familial ou aux deux types de garde.

19. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel du CPE, au 31 mars 2008?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Convention collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affiliation syndicale ¹ :	Affiliation syndicale ¹ :
		CSN <input type="checkbox"/>	CSN <input type="checkbox"/>
		CSQ <input type="checkbox"/>	CSQ <input type="checkbox"/>
		FTQ <input type="checkbox"/>	FTQ <input type="checkbox"/>
		Autre (précisez) :	Autre (précisez) :
		_____	_____
		Date de fin de la convention collective :	Date de fin de la convention collective :
		_____	_____
		(année/mois)	(année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Si votre CPE compte plus d'une affiliation syndicale, veuillez les énumérer, en utilisant une feuille supplémentaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

20. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2007-2008
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

21. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur du roulement du personnel, veuillez répondre aux questions en considérant la période de l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Nombre moyen (estimé) d'employées et d'employés au total durant la période			
Nombre (estimé) d'employées et d'employés ayant quitté le service de garde durant la période			
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde			
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant cette période			
Nombre de postes effectivement pourvus			
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

22. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein au CPE depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)			

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)			

Autre congé (précisez) :	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

23. Veuillez classer votre personnel permanent **en date du 31 mars 2008** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre CPE.

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre CPE	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans et plus	_____	_____	_____

24. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre CPE, veuillez répondre aux questions suivantes pour tout membre du personnel qui a un lien d'emploi avec le CPE.
- 24.1. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'**heures** d'absence utilisées dans votre établissement au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : Absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

- 24.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2008) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

24.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

24.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

24.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

24.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

25. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein au CPE depuis plus de un an au 31 mars 2008, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres du personnel de garde (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines	_____	_____	_____
8 semaines	_____	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____	_____

25.1. Veuillez répartir les membres du personnel, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

CPE : _____ Numéro d'établissement : _____

26. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE). Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir, sur d'autres feuilles, ces renseignements pour les installations supplémentaires.

26.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période **du 10 au 16 mars 2008** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant sur appel.

	Installation 1 N° de l'installation _____		Installation 2 N° de l'installation _____		Installation 3 N° de l'installation _____	
	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
Nombre de membres du personnel de garde	A		A		A	
Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde	_____	_____	_____	_____	_____	_____

26.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (cases A de la question 26.1.) en fonction de la qualification.

		Installation 1 N° de l'installation _____	Installation 2 N° de l'installation _____	Installation 3 N° de l'installation _____
		Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	AEC + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	AEC longues comprenant les 29 cours de spécialisation du DEC	_____	_____	_____
	Certificat d'études collégiales	_____	_____	_____
	Diplôme d'études collégiales	_____	_____	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____	_____	_____
	Baccalauréat	_____	_____	_____
Avoir travaillé au CPE entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		_____	_____	_____
Autre (précisez) : _____		_____	_____	_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Lys Duguay au 514 873-7722.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2008** à l'adresse suivante :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE B

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2007-2008
DES BC**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le bureau coordonnateur doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom du bureau coordonnateur : _____			
Numéro du bureau coordonnateur : _____			
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Région : _____			
Nombre de places subventionnées : _____			
Territoire du bureau coordonnateur : _____			
Numéro		Nom	
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional		Numéro de téléphone	
Type de bureau coordonnateur : _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ Nom du bureau coordonnateur

tenue à _____

Lieu

le _____ 2008, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire original du rapport d'activités du bureau coordonnateur

_____ Nom du bureau coordonnateur

dont le numéro est _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2008,

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

_____	_____
_____	_____

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

Si l'agrément du bureau coordonnateur est détenu par le CPE, veuillez répondre aux questions 1.1. à 1.4. dans le questionnaire destiné aux CPE seulement, afin d'éviter de répéter l'information concernant les réunions du conseil d'administration.

1. Fournissez les renseignements suivants relatifs au conseil d'administration.

1.1. Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice : _____

1.2. Nombre d'assemblées (générale et extraordinaires) au cours de l'exercice : _____

1.3. Date de l'assemblée générale annuelle : _____
(année/mois)

1.4. Veuillez répartir les membres du conseil d'administration, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles du bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**.

Jours	Heures
Lundi	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux que les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, ou de tout autre réseau, offrent au bureau coordonnateur ou aux responsables d'un service de garde (RSG).

Services offerts	CSSS	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Organisme communautaire famille	Autre (précisez) : _____
Visite des RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté aux RSG, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

ENGAGEMENT QUALITÉ

Dans le but de permettre au Ministère de calculer la proportion de bureaux coordonnateurs et le nombre de RSG qui ont pris un engagement qualité, veuillez répondre aux questions suivantes.

5. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**, le conseil d'administration du CPE agréé à titre de bureau coordonnateur a-t-il signé une déclaration d'engagement qualité, dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

Oui

Non Passez à la question 5.2.

5.1. Veuillez décrire les engagements du bureau coordonnateur.

Engagements	Pris en 2007-2008	Prévu en 2008-2009
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.2. Quel est le nombre de personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur qui ont signé une déclaration d'engagement qualité?

Nombre de RSG signataires : _____

Nombre de personnes reconnues à
titre de RSG au **31 mars 2008** : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

6. Avez-vous reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour certaines personnes en **2007-2008**? Dans l'affirmative, précisez qui a été touché par cette confirmation et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par la suspension ou la révocation de la reconnaissance ou la non-reconnaissance de la candidate ou du candidat RSG.

Catégories de personnes	Confirmation		Nombre total	Empêchement				
	Oui	Non		Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Suspension (nombre)	Révocation (nombre)	Non-reconnaissance (nombre)	Autre
Membre du personnel du bureau coordonnateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	X	X	X	_____
RSG, candidate ou candidat RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Assistante ou assistant de la ou du RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Personne majeure résidant avec la ou le RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Remplaçante occasionnelle ou remplaçant occasionnel de la ou du RSG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____

6.1. Votre bureau coordonnateur a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

- interne?

- régional?

- provincial?

- autre? (précisez) : _____

Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

USAGERS

7. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, indiquez combien de familles utilisaient les services de garde offerts par les personnes reconnues à titre de RSG par votre bureau coordonnateur selon l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

8. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine.

Nombre de jours par semaine	Nombre d'enfants
5 jours par semaine	_____
4,5 jours par semaine	_____
4 jours par semaine	_____
3,5 jours par semaine	_____
3 jours par semaine	_____
2,5 jours par semaine	_____
2 jours par semaine	_____
1,5 jour par semaine	_____
1 jour par semaine	_____
0,5 jour par semaine	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit être reporté à la question 9.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

9. Répartissez ces enfants (question 8) en fonction de leur âge au **30 septembre 2007**.

Âge des enfants au 30 septembre 2007	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à
celui qui est indiqué à la question 8.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

RUBRIQUE 2 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

10. Quelle est la langue d'usage dans les services de garde en milieu familial? Vous pouvez cocher plus de une case.

	Français	Anglais	Autre (précisez) :
Milieu familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

11. Veuillez fournir les renseignements suivants, en vous basant sur la situation de votre bureau coordonnateur **au 31 mars 2008**.

11.1. Combien de RSG votre bureau coordonnateur reconnaît-il (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue)? _____

11.2. Veuillez répartir les personnes reconnues à titre de RSG en fonction de leur sexe (y compris les RSG dont la reconnaissance a été suspendue).

- Nombre de membres féminins : _____
- Nombre de membres masculins : _____

11.3. Pour la période du **10 au 16 mars 2008**, indiquez, en équivalent à temps plein, le nombre de RSG et d'assistantes ou d'assistants ayant quotidiennement accueilli les enfants. Par exemple, si une ou un RSG accueille 8 enfants à temps partiel, inscrivez « 1 RSG » vis-à-vis de « 4 enfants ».

Nombre d'enfants accueillis (à l'exception des enfants de la ou du RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____	_____
2 enfants	_____	_____
3 enfants	_____	_____
4 enfants	_____	_____
5 enfants	_____	_____
6 enfants	_____	_____
7 enfants	_____	_____
8 enfants	_____	_____
9 enfants	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

11.4. Veuillez répartir les assistantes et les assistants (question 11.3.) en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

12. Indiquez le nombre de RSG qui ont accueilli **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes, de même que le nombre d'enfants accueillis pour chaque période.

Catégories	Service offert	Nombre de RSG	Nombre total d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____	_____

MANDATS DU BUREAU COORDONNATEUR

13. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue, révoquée ou non renouvelée par le bureau coordonnateur **entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008**?

Nombre de révocations en vertu de l'article 68 du Règlement : _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 76 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 76 du Règlement : _____

Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du Règlement : _____

Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du Règlement : _____

Nombre de non-renouvellements en vertu de l'article 75 du Règlement : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

14. Veuillez inscrire le nombre de réunions du comité consultatif de RSG tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Nombre de réunions : _____

14.1. Quels ont été les sujets abordés?

- Applications légales et réglementaires
- Besoin de soutien
- Surveillance
- Formation
- Autre (précisez) : _____

RUBRIQUE 3 – PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

15. Veuillez remplir le tableau suivant en fournissant l'information sur chaque membre du personnel affecté au bureau coordonnateur (personnel d'encadrement, adjointe administrative ou adjoint administratif, commis comptable, commise comptable ou secrétaire comptable, agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité, etc.).

Type d'emploi	Pourcentage du temps de travail affecté au bureau coordonnateur (lorsque votre agrément est détenu par le CPE)
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

Si l'agrément de votre bureau coordonnateur est détenu par le CPE, veuillez répondre aux questions 16 à 22.1. dans le questionnaire destiné aux CPE seulement, afin d'éviter de répéter l'information concernant le personnel.

16. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel du bureau coordonnateur, au 31 mars 2008?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel
Convention collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Affiliation syndicale : CSN <input type="checkbox"/> CSQ <input type="checkbox"/> FTQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ Date de fin de la convention collective : _____ (année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

17. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements
	au cours de l'exercice financier 2007-2008
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

18. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur du roulement du personnel, veuillez répondre aux questions en considérant la période de l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

	Membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel
Nombre moyen (estimé) d'employées et d'employés au total durant la période		
Nombre (estimé) d'employées et d'employés ayant quitté le service de garde durant la période		
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde		
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant cette période		
Nombre de postes effectivement pourvus		
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

19. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein au bureau coordonnateur depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)		

Congés personnels	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :		
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)		

Autre congé (précisez) :		
_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

20. Veuillez classer votre personnel permanent en date du **31 mars 2008** en fonction du nombre total d'années de service continu à votre bureau coordonnateur.

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à la corporation	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____
15 ans et plus	_____	_____

21. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre bureau coordonnateur, veuillez répondre aux questions suivantes, pour tout membre du personnel salarié qui a un lien d'emploi avec le bureau coordonnateur.

21.1. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le nombre total d'**heures** d'absence utilisées dans votre établissement **entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : Absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

21.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2008) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

21.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

21.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

21.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

21.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Bureau coordonnateur : _____ Numéro d'établissement : _____

22. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein au bureau coordonnateur depuis plus de un an au 31 mars 2008, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____
2 semaines	_____	_____
3 semaines	_____	_____
4 semaines	_____	_____
5 semaines	_____	_____
6 semaines	_____	_____
7 semaines	_____	_____
8 semaines	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____

22.1. Veuillez répartir les membres du personnel, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Lys Duguay au 514 873-7722.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2008** à l'adresse suivante :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7

ANNEXE C

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2007-2008
DES GARDERIES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre au ministère de la Famille et des Aînés un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars précédent, comme le prévoit l'article 63 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Veuillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de la garderie : _____	Numéro de l'établissement : _____		
Adresse complète : _____			
Numéro	Rue	Ville	Code postal
Nombre maximal d'enfants : _____			
Région : _____			
Pour Montréal et Laval			
Territoire de centre local de services communautaires (CLSC) : _____			
Numéro de téléphone : _____			
Indicatif régional	-	Numéro de téléphone	

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

Signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

Date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. Décrivez le comité de parents au **31 mars 2008** sans inscrire le nom des personnes.

1.1. Nombre de parents : _____

1.2. Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice **2007-2008** : _____

1.3. Veuillez répartir les membres du comité de parents, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins : _____

Nombre de membres masculins : _____

HEURES D'OUVERTURE

2. Indiquez les heures d'ouverture habituelles de la garderie au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**.

Jours	Heures
Lundi	De _____ à _____
Mardi	De _____ à _____
Mercredi	De _____ à _____
Jeudi	De _____ à _____
Vendredi	De _____ à _____
Samedi	De _____ à _____
Dimanche	De _____ à _____

Garderie : _____ **Numéro d'établissement :** _____

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

3. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CSSS	Direction de santé publique	Centre jeunesse ou DPJ	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Organisme communautaire famille	Autre (précisez) : _____
Visite des services de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien apporté au personnel des services de garde, information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services professionnels pour les enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt de locaux ou de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protocole d'entente avec le CLSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes (1 fois ou plus par mois)	Occasionnelles (de 5 à 11 fois par année)	Rares (de 1 à 4 fois par année ou moins)
CSSS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction de santé publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre jeunesse ou DPJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme communautaire famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

5. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**, avez-vous établi une collaboration avec le service de prévention des incendies de votre localité?

- Oui Le but de cette collaboration était-il :
- d'élaborer ou de valider le plan d'évacuation?
 - d'élaborer ou de valider l'exercice d'évacuation?
 - les deux?
- Non

ENGAGEMENT QUALITÉ

Dans le but de permettre au Ministère de calculer la proportion de garderies qui ont pris un engagement qualité, veuillez répondre aux questions suivantes.

6. Au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**, la garderie a-t-elle signé une déclaration d'engagement qualité, dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité?

- Oui
Non Passez à la question 7.

6.1. Veuillez décrire les engagements de la garderie.

Engagements assurant les conditions de santé et de sécurité	Pris en 2007-2008	Prévu en 2008-2009
Structuration des lieux (intérieurs et extérieurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène des personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salubrité des lieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité des locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des infections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engagements assurant la qualité		
Programme éducatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Embauche pour apporter du soutien pédagogique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

7. Avez-vous reçu la **confirmation de l'existence d'empêchements** pour certaines personnes en **2007-2008**? Dans l'affirmative, précisez qui a été touché par cette confirmation et si l'analyse a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Enfin, précisez si l'incompatibilité s'est soldée par un congédiement ou le non-engagement de la personne.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement			
	Oui	Non	Nombre total	Incompatibilité avec la fonction exercée (nombre)	Congédiement (nombre)	Non-engagement (nombre)
Membres du personnel de garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____

7.1. Votre garderie a-t-elle la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas où il existe des empêchements pour les personnes dont il est question ci-dessus?

Oui

Ce comité est-il :

interne?

régional?

provincial?

autre? (précisez) : _____

Non

USAGERS

8. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie selon l'entente de services de garde.

Nombre de familles : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

9. Pour la période du **10 au 16 mars 2008**, répartissez le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. Par exemple, si un enfant est inscrit pour 5 demi-journées par semaine, inscrivez 2,5 jours par semaine.

Nombre de jours par semaine	Nombre d'enfants
5 jours par semaine	_____
4,5 jours par semaine	_____
4 jours par semaine	_____
3,5 jours par semaine	_____
3 jours par semaine	_____
2,5 jours par semaine	_____
2 jours par semaine	_____
1,5 jour par semaine	_____
1 jour par semaine	_____
0,5 jour par semaine	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit être reporté aux questions 10. et 11.)

10. Répartissez ces enfants (question 9) en fonction de leur âge au **30 septembre 2007** (et non en fonction des groupes d'âge du service). **Si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2007-2008, classez les enfants inscrits à votre service de garde au cours de la période du 10 au 16 mars 2008 en fonction de l'âge qu'ils avaient au 30 septembre 2007.**

Âge des enfants au 30 septembre 2007	Nombre d'enfants
Moins de 6 mois	_____
De 6 à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 9. et 11.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

11. Décrivez la provenance des enfants de la garderie au cours de la période **du 10 au 16 mars 2008** (répondez à la question 11.1. ou à la question 11.2., selon la région administrative de la garderie).

11.1. Garderies situées dans les régions administratives de Montréal ou de Laval

Nom du territoire de CLSC où se trouve la garderie : _____

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

- La même région administrative que la garderie

Nombre d'enfants

• Le territoire de CLSC où se trouve la garderie

• Le territoire d'un autre CLSC

- Une autre région administrative que celle de la garderie

• Précisez la ou les régions administratives

Nombre total d'enfants

=====

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 9. et 10.)

11.2. Garderies situées dans une autre région administrative que Montréal ou Laval

En fonction de l'entente de services de garde, indiquez le nombre d'enfants habitant les endroits suivants :

Nombre d'enfants

• La même municipalité que la garderie

• Une autre municipalité que celle de la garderie (dans une même région administrative)

• Une autre région administrative que celle de la garderie

Nombre total d'enfants

=====

(Ce total doit correspondre à ceux qui sont indiqués aux questions 9. et 10.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

SERVICES OFFERTS

12. Quelle est la langue d'usage du service de garde? Vous pouvez cocher plus de une case.

Français	Anglais	Autre (précisez) :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

13. Veuillez cocher la case qui correspond à la définition du mode de fonctionnement de votre garderie.

- Par groupe multi-âge
- Par groupe d'âge défini
- Par groupe multi-âge et par groupe d'âge défini, en fonction de l'âge des enfants

14. Quel est, selon vous, le degré d'implantation du programme éducatif en vigueur dans votre garderie?

- Démarrage ou phase initiale
- Moyen
- Avancé
- Approfondi
- En révision

14.1. Quelle est l'application du programme éducatif utilisé par la garderie?

- | | |
|--|--|
| Accueillir la petite enfance (application du Ministère) <input type="checkbox"/> | Reggio Emilia <input type="checkbox"/> |
| Jouer, c'est magique <input type="checkbox"/> | Pédagogie d'éveil <input type="checkbox"/> |
| Programme d'activités de la garderie <input type="checkbox"/> | Waldorf <input type="checkbox"/> |
| Montessori <input type="checkbox"/> | Programme d'activités favorisant le langage et la lecture <input type="checkbox"/> |
| Programme éducatif favorisant l'aspect socioaffectif <input type="checkbox"/> | La boîte à outils <input type="checkbox"/> |
| Umbra Luminaria <input type="checkbox"/> | Éveil par les arts <input type="checkbox"/> |
| L'activité projet <input type="checkbox"/> | |

Autre (précisez) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

14.2. La récente mise à jour du programme éducatif réalisée par le Ministère a-t-elle suscité, dans les domaines suivants, des initiatives nouvelles dans votre garderie?

	Oui	Non
Aménagements physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel éducatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modes d'interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation ou perfectionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____		

15. Votre garderie dispose-t-elle d'une politique alimentaire?

Oui Depuis quelle date? _____
(année/mois)

Non Prévoyez-vous adopter une telle politique prochainement?
Oui
Non

16. Pour la période **du 10 au 16 mars 2008**, indiquez si les services suivants ont été offerts et précisez le nombre d'enfants qui en ont profité.

Catégories	Service offert	Nombre d'enfants accueillis
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/>	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/>	_____
Garde sur appel (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/>	_____
Garde à temps partiel (moins de cinq jours par semaine)	<input type="checkbox"/>	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (de type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/>	_____

17. Votre garderie tient-elle une liste d'attente pour ses places?

Oui
Non ▶ Passez à la question 18.

17.1. Votre garderie gère-t-elle sa liste d'attente :

- à l'interne, à la main?
- à l'interne, au moyen d'outils informatiques?
- grâce aux services externes d'un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente?
Dans l'affirmative, précisez lequel : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

17.2. Quel était le nombre d'enfants inscrits sur votre liste d'attente au **31 mars 2008**? _____

17.3. Répartissez ces enfants (question 17.2.) en fonction de leur âge au **31 mars 2008**.

	Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente
Moins de 6 mois	_____
De 6 mois à 11 mois	_____
De 12 à 17 mois	_____
De 18 à 23 mois	_____
2 ans	_____
3 ans	_____
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	_____
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
5 ans – fréquentant la maternelle	_____
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____
6 ans et plus	_____
Nombre total d'enfants inscrits	=====

17.4. Disposez-vous d'une **procédure de mise à jour des inscriptions** sur votre liste d'attente?

- Oui Indiquez la fréquence à laquelle les inscriptions sur votre liste d'attente sont mises à jour (par exemple, toutes les semaines, toutes les vingt-six semaines) : _____ semaines.
- Non La mise à jour des inscriptions sur la liste d'attente est assurée par un système centralisé d'inscription et de gestion des listes d'attente.
- Non Pour toute autre raison.

17.5. Disposez-vous d'une **procédure de gestion** de votre liste d'attente? Vous pouvez cocher plus de une case.

- Oui Dans l'affirmative, précisez la nature de la procédure :
- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Ordre de priorité | <input type="checkbox"/> |
| Date d'inscription | <input type="checkbox"/> |
| Fratrie | <input type="checkbox"/> |
| Enfants des employés | <input type="checkbox"/> |
| Disponibilité des groupes | <input type="checkbox"/> |
| Clientèle particulière | <input type="checkbox"/> |
| Enfant du quartier de l'installation | <input type="checkbox"/> |
| Autre (précisez) : _____ | |
- Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

18. Votre garderie a-t-elle une entente de service avec une entreprise? Oui Non
- est-elle située sur les lieux de travail? Oui Non
 - est-elle située à proximité des lieux de travail? Oui Non
 - bénéficie-t-elle d'un soutien de la part du milieu de travail?
 - Aucun soutien ► Passez à la question 19.
 - Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui Non
 - Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets) Oui Non
 - Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui Non
 - Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase) Oui Non
 - Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui Non
 - Autre type de soutien (précisez) : _____

18.1. Si la garderie bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents travaille dans ce milieu : _____ %

18.2. La garderie réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?
 Oui Combien y a-t-il de places réservées? _____
 Non

18.3. Catégories de milieux de travail

A. Réseau de la santé	C. Fonction publique
Centre hospitalier <input type="checkbox"/>	Québec <input type="checkbox"/>
Centre d'accueil <input type="checkbox"/>	Canada <input type="checkbox"/>
Agence de la santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Municipalité <input type="checkbox"/>
Centre de santé et des services sociaux <input type="checkbox"/>	Société d'État <input type="checkbox"/>
Autre (précisez) : _____	
B. Réseau de l'éducation	D. Entreprise privée <input type="checkbox"/>
Cégep <input type="checkbox"/>	Domaine : _____
Université <input type="checkbox"/>	
Commission scolaire <input type="checkbox"/>	E. Regroupement de milieux de travail <input type="checkbox"/>
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/>	
Autre (précisez) : _____	Nombre de milieux de travail : _____
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) :	

18.4. Inscrivez le ou les noms des milieux de travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

PERSONNEL DE LA GARDERIE

19. De quelle façon sont établies les conditions de travail des membres du personnel d'encadrement et des autres membres du personnel permanent de la garderie?

	Membres du personnel d'encadrement	Membres du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Convention collective		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affiliation syndicale :	Affiliation syndicale :
		CSN <input type="checkbox"/>	CSN <input type="checkbox"/>
		CSQ <input type="checkbox"/>	CSQ <input type="checkbox"/>
		FTQ <input type="checkbox"/>	FTQ <input type="checkbox"/>
		Autre (précisez) :	Autre (précisez) :
		_____	_____
		Date de fin de la convention collective :	Date de fin de la convention collective :
		_____	_____
		(année/mois)	(année/mois)
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entente verbale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

20. Avez-vous obtenu un ou des jugements d'un tribunal en matière de droit du travail (par exemple, grief, congédiement, plainte)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir le tableau suivant.

Tribunaux	Nombre de jugements au cours de l'exercice financier 2007-2008
Arbitrage	
Commission des relations du travail	
Commission des normes du travail	
Commission des droits de la personne	
Cour supérieure (recours civil)	
Cour du Québec	
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Autre (précisez le nom du tribunal) : _____	

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

21. Afin que le Ministère puisse mieux connaître l'ampleur du roulement du personnel, veuillez répondre aux questions en considérant la période de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**.

	Membres du personnel d'encadrement	Membre du personnel de garde	Membres d'un autre type de personnel
Nombre moyen (estimé) d'employées et d'employés au total durant la période			
Nombre (estimé) d'employées et d'employés ayant quitté le service de garde durant la période			
De ce nombre, indiquez combien de personnes ont quitté le secteur des services de garde			
Nombre de postes que vous avez cherché à pourvoir durant cette période			
Nombre de postes effectivement pourvus			
Temps moyen pris pour pourvoir un poste (par exemple, 4,5 semaines)	semaines	semaines	semaines

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

22. Indiquez le nombre de jours de congé payés **prévu** pour tout membre du personnel permanent qui travaillerait à temps plein à la garderie depuis plus de un an.

Catégories de congés prévus	Membres du personnel d'encadrement (nombre de jours)	Membres du personnel de garde (nombre de jours)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de jours)
Jours fériés	_____	_____	_____
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à donner à un adulte, etc.)	_____	_____	_____
Congés pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, naissance, adoption, etc.)	_____	_____	_____
Congés de maladie	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)			

Congés personnels	_____	_____	_____
Ceux-ci sont-ils :			
- cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs et payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- cumulatifs en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- payables en partie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- autre? (précisez)			

Autre congé (précisez) :	_____	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

23. Veuillez classer votre personnel permanent en date du 31 mars 2008 en fonction du nombre total d'années de service continu à votre garderie.

Années de service : Temps écoulé depuis l'entrée en service d'une salariée ou d'un salarié. Le service continu peut inclure certaines interruptions de travail à condition qu'il y ait maintien d'un lien contractuel entre les parties.

Années de service continu à votre garderie	Nombre de membres du personnel d'encadrement	Nombre de membres du personnel de garde	Nombre de membres d'un autre type de personnel
Moins de 1 an	_____	_____	_____
De 1 an à moins de 2 ans	_____	_____	_____
De 2 ans à moins de 5 ans	_____	_____	_____
De 5 ans à moins de 10 ans	_____	_____	_____
De 10 ans à moins de 15 ans	_____	_____	_____
15 ans et plus	_____	_____	_____

24. Afin de permettre au Ministère de recueillir de l'information au sujet des absences dans votre garderie, veuillez répondre aux questions suivantes pour tout membre du personnel salarié qui a un lien d'emploi avec la garderie.

24.1. Sans égard à la date de début de l'absence, calculez le **nombre total d'heures d'absence** utilisées dans votre établissement au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008** pour des raisons, d'une part, de maladie ou d'invalidité et, d'autre part, d'accidents du travail.

Absences pour maladie : Absences liées à des raisons médicales : visites chez le médecin ou le dentiste, absences liées à des incapacités de travail dues à la maladie **ou** à une invalidité qui mèneront à une indemnisation en invalidité par un organisme public ou privé (voir les précisions données dans l'encadré de la page suivante); **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

- Nombre d'**heures** d'absence liées aux maladies ou à l'invalidité : _____
- Nombre d'**heures** d'absence liées aux accidents du travail : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

24.2. Calculez le nombre de **demandes d'indemnisation** pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail qui ont été faites au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008**. Pour être comptabilisées, les demandes d'indemnisation doivent avoir été acceptées par l'organisme payeur ou par l'employeur. Une décision qui n'est toujours pas rendue à la fin de la période de référence (le 31 mars 2008) est présumée acceptée et doit être comptabilisée comme une demande.

On comptabilise une demande d'indemnisation pour des raisons liées à une invalidité, à un accident du travail ou à une autre raison entraînant une incapacité de travail lorsqu'il y a eu absence pour incapacité de travail et que l'une des situations suivantes s'applique :

- un formulaire de réclamation a été transmis à la CSST (accident du travail) ou à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- un formulaire de réclamation a été transmis à Desjardins Sécurité financière (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec le régime du Ministère) ou à un autre assureur (invalidité pour le personnel des établissements assurés avec une autre compagnie);
- un formulaire de réclamation a été transmis à l'assurance-emploi – Ressources humaines et Développement social Canada (pour les établissements qui n'offrent pas d'assurance collective ou pour le personnel non admissible des établissements assurés);
- l'employeur accorde un congé sans solde pour incapacité de travail à la personne qui s'est vu refuser une demande d'indemnisation par les organismes énumérés ci-dessus;
- **il faut exclure les absences liées à la maternité (retrait préventif, congé de maternité et congé parental).**

• Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux maladies ou à l'invalidité : _____

• Nombre de **demandes** d'indemnisation liées aux accidents du travail : _____

24.3. Avez-vous une politique écrite de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles?

Oui Non

24.4. Avez-vous une politique écrite d'affectation temporaire (travaux légers) en cas d'accident du travail?

Oui Non

24.5. Avez-vous répertorié les tâches qui peuvent être exécutées par un membre du personnel qui a subi un accident du travail?

Oui Non

24.6. Êtes-vous membre d'une mutuelle de prévention en santé et en sécurité du travail reconnue par la CSST?

Oui Non

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

25. En tenant compte du nombre de semaines de vacances **prévu** (à l'exclusion des jours fériés) pour le personnel permanent (y compris le personnel en période probatoire) travaillant à temps plein à la garderie depuis plus de un an au 31 mars 2008, veuillez indiquer le nombre de personnes qui bénéficieraient des différentes durées de vacances énumérées ci-dessous. Par exemple, si un membre du personnel peut bénéficier de 4 semaines et demie de vacances, inscrivez 4 semaines.

Nombre de semaines de vacances prévu	Membres du personnel d'encadrement (nombre de semaines)	Membres du personnel de garde (nombre de semaines)	Membres d'un autre type de personnel (nombre de semaines)
1 semaine	_____	_____	_____
2 semaines	_____	_____	_____
3 semaines	_____	_____	_____
4 semaines	_____	_____	_____
5 semaines	_____	_____	_____
6 semaines	_____	_____	_____
7 semaines	_____	_____	_____
8 semaines	_____	_____	_____
9 semaines ou plus	_____	_____	_____

25.1. Veuillez répartir les membres du personnel, **au 31 mars 2008**, en fonction de leur sexe.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel d'encadrement	_____	_____
Membres du personnel de garde	_____	_____
Membres d'un autre type de personnel	_____	_____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008

Garderie : _____ Numéro d'établissement : _____

26. Décrivez la qualification du personnel de garde, en conformité avec l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGÉE).

26.1. Classez les membres du personnel de garde qui ont travaillé au cours de la période **du 10 au 16 mars 2008** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme à titre de remplaçant pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.) à l'exclusion du personnel travaillant sur appel.

	Personnel de garde qualifié	Personnel de garde non qualifié
• Nombre de membres du personnel de garde	A	_____
• Nombre total d'heures travaillées par les membres du personnel de garde	_____	_____

26.2. Classez les membres du personnel de garde qualifié (case A de la question 26.1.) en fonction de la qualification.

		Nombre de membres du personnel de garde
Collégial	Attestation d'études collégiales + 3 ans d'expérience	_____
	Attestation d'études collégiales longues comprenant les 29 cours de spécialisation du diplôme d'études collégiales	_____
	Certificat d'études collégiales	_____
	Diplôme d'études collégiales	_____
Universitaire	Certificat + 3 ans d'expérience	_____
	Baccalauréat	_____
Avoir travaillé à la garderie entre le 19 octobre 1983 et le 19 octobre 1988 et avoir réussi les quatre cours collégiaux ou universitaires		_____
Autre (précisez) : _____		_____

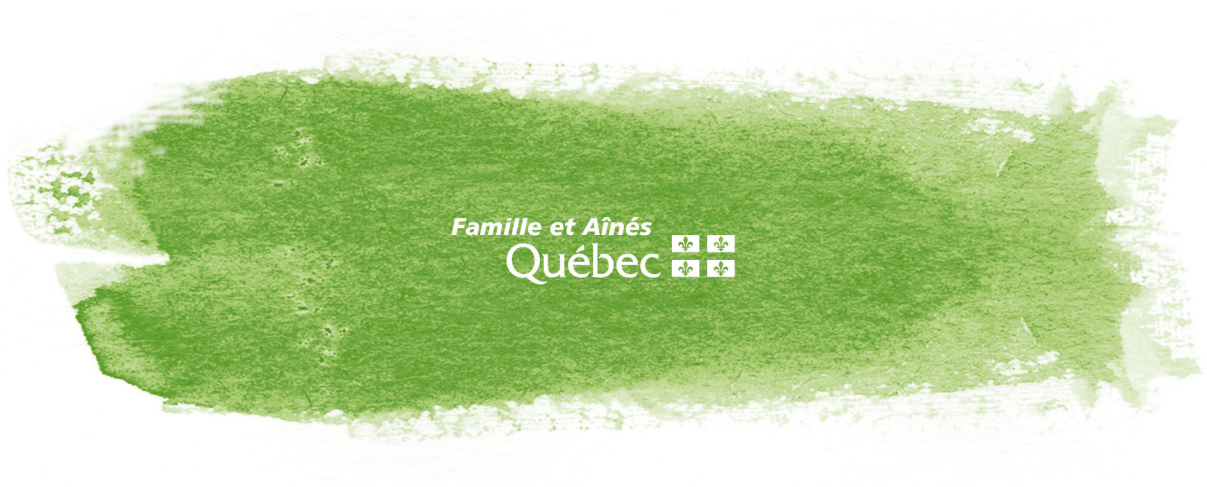
MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Lys Duguay au 514 873-7722.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 866 873-6336, poste 3-7722, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : rapporactivites@mfa.gouv.qc.ca

Ce questionnaire doit être envoyé au plus tard le **30 juin 2008** à l'adresse suivante :

Madame Marie-Lys Duguay
Direction de la coordination et du soutien aux opérations
Ministère de la Famille et des Aînés
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7



Famille et Aînés
Québec

